L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1376 - VENDREDI 03 JUIN 2016 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



Le département de l'Yonne fortement touché

Orages, Ô désespoir…





L'orage cataclysmique qui a frappé le département vendredi, en fin d'après-midi, a ravagé les vignobles de l'Auxerrois et du Chablisien, semant également la désolation dans les vergers, ainsi que dans certaines parcelles de blé et colza. *Page 15*





Encarts : Catalogue Delta Force de Bruin (sur certains cantons) ; Invitation KUB 89 (Yonne)

Côte d'Or

› Châtillon-sur-Seine

Une sensibilisation à la pollution



Nièvre

› Semis direct sous couvert

Une journée technique pour diminuer les intrants



Yonne

› Syndicat Betteravier Yonne

Une fin des quotas qui soulève des interrogations







Sommaire

Côte d'Or
04 • Saône: Le point sur les inondations
05 • Petit gibier: Des plaines à repeupler
06 • Époisses: L'AOP en guise de bouclier
07 • Châtillon-sur-Seine: Une sensibilisation à la pollution

Nièvre
08 • Semis direct sous couvert: Une journée technique du Groupe Magellan pour diminuer les intrants
09 • Après le gel dans les vignes: La présidente de région de retour à Pouilly-sur-Loire
10 • 1ère Fête «le charolais autrement» : A Moulins-Engilbert, la charolaise, cette inconnue...
11 • Clément Blandin élu président des JA de la Nièvre
12 • Création de groupement d'employeur et recrutement: La FDSEA 58 peut vous accompagner

Yonne
13 • Innov'action et journées agro-Écologie: Six portes ouvertes du 9 juin au 22 septembre
14 • Groupama PVL: Des résultats positifs, dans un contexte difficile
15 • Viticulture: «D'un coup, les vignes sont passées du vert au noir…»
16 • Syndicat Betteravier Yonne: Une fin des quotas qui soulève des interrogations
17 • Assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne: Coup d'œil dans le rétro

Bourgogne et ailleurs
18-19 • Tech&Bio: Mutualiser pour gérer les adventices

Filières
20 • Cultures Colza: Une rencontre nécessaire

Infos Services
21 • Firmes&Machinisme
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-28 • Annonces légales
29-30 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Dominique Barrau, secrétaire général de la FNSEA

«Redonner une véritable politique à notre agriculture»

Alors que la FNSEA a prévu de manifester le 7 juin, son secrétaire général Dominique Barrau revient sur les revendications et les mesures nécessaires pour permettre à l'agriculture française de dépasser la crise et d'entrevoir à nouveau l'avenir.



■ Quelle est la situation des producteurs aujourd'hui ?
«Ce qu'on constate, depuis le mois de juin 2015, c'est qu'au-delà des filières d'élevage, le secteur des grandes cultures est lui aussi entré dans la crise des prix, et personne ne voit la moindre éclaircie. Les producteurs sont en attente d'une véritable politique qui, au-delà du discours, redonne une direction à notre agriculture. Personne aujourd'hui, que ce soit au niveau national ou au niveau européen, ne donne un cadre, un horizon aux agriculteurs, et c'est ça la plus grosse crise».

■ Les réponses qu'a essayé d'apporter le gouvernement, avec le plan d'urgence par exemple, n'ont pas suffi ?
«L'année dernière, nous avons eu deux niveaux de réponse de la part des pouvoirs publics nationaux. Le plan d'urgence d'une part, qui répond partiellement aux situations les plus difficiles pour les jeunes ou les récents investisseurs, et d'autre part au niveau structurel, avec la baisse des prélèvements sociaux qui nous replace dans la moyenne européenne. Ces deux réponses, qui vont dans le bon sens, ne sont pas complètes. Quand on accompagne en trésorerie les situations les plus difficiles, on ne règle pas pour autant les problèmes de ceux qui ont investi et qui n'ont pas de retour, pas de revenu correct».

■ Par conséquent, quelles sont vos revendications ?
«Nous avons quatre sujets à défendre. La PAC, d'abord, puisque l'État doit encore plus de 2 milliards d'euros aux agriculteurs. À une période où tout est informatisé, où la transmission des informations se fait de façon immédiate, il est absolument insupportable que le ministère de l'Agriculture laisse les agriculteurs dans une telle situation. Deuxièmement, un plan d'urgence a été mis en place et une année blanche accordée : il faudra renouveler le plan et généraliser l'année blanche, ces deux mesures sont indispensables pour soutenir la trésorerie des agriculteurs. D'un point de vue structurel, ensuite, nous sommes très attachés à ce que l'on change de modèle de discussion entre production, transformation, distribution. À l'occasion du salon de l'agriculture, le Président de la République a souhaité mettre en chantier cette problématique des relations commerciales dans l'alimentaire. Produire, on sait faire, prendre en compte l'environnement aussi, mais on ne peut pas le faire à n'importe quel prix. Ce que l'on veut avant tout, c'est sortir de cette situation où l'on ne donne aux producteurs que ce qu'il reste. Enfin, toujours sur le plan structurel, il faut au niveau européen un cadre qui respecte le fait que quand on est en production agricole, on est soumis à des aléas. La politique agricole a abandonné les systèmes de régulation, et la compétition qui aujourd'hui se passe en l'absence de règles du jeu est néfaste pour les agriculteurs et terrible pour l'Europe».

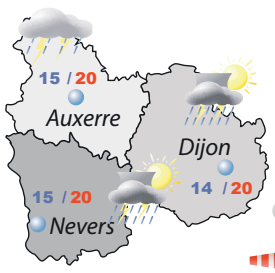
■ La FNSEA a prévu de manifester le 7 juin. Sous quelle forme comptez-vous faire passer ces messages ?
«Dans cette période un peu agitée, la FNSEA ne lâche rien sur ses combats. Nous allons dire et écrire aux responsables départementaux ce que nous défendons, ce que nous avons obtenu. Nous allons rappeler au gouvernement, via les parlementaires, les préfectures, par l'action de nos responsables sur le terrain, que l'agriculture et l'alimentation méritent une vraie politique. Ce n'est pas une action « coup d'éclat », il s'agit plutôt de dire aux responsables qu'il faut se réveiller. J'ai envie de dire « Hé ho le gouvernement ! » : le meilleur moyen de nous montrer que la France tient à son agriculture, c'est de continuer les mesures et d'aller défendre une politique agricole régulée au niveau européen en prenant les devants».

PROPOS RECUEILLIS PAR ACTUAGRI

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 03 au 13 juin 2016

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 3 Juin

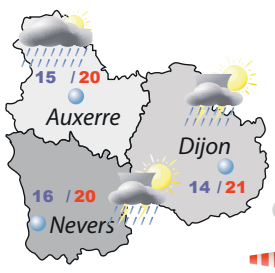


Orageux
Un temps instable en perspective, avec de nombreuses averses orageuses sur l'ensemble de la région.

T° mini : 13 à 15 °C
T° maxi : 19 à 21 °C
Vents : Nord-Nord-Ouest 10 km/h

St Kevin
Soleil : 05:52 - 21:38
Lune : 04:59 - 19:33

Samedi 4 Juin

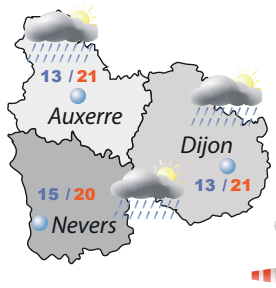


Instable
Les averses persisteront et resteront accompagnées d'orages. Les températures seront en légère hausse l'après-midi.

T° mini : 13 à 15 °C
T° maxi : 20 à 22 °C
Vents : Nord-Nord-Ouest 20 km/h

Ste Clotilde
Soleil : 05:52 - 21:38
Lune : 05:41 - 20:46

Dimanche 5 Juin



Averses
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant et bon nombre d'averses. Les vents seront faibles.

T° mini : 12 à 14 °C
T° maxi : 20 à 22 °C
Vents : Nord-Nord-Ouest 10 km/h

St Igor
Soleil : 05:51 - 21:39
Lune : 06:30 - 21:53

Prévisions à 7 jours

Lundi 6 au Mercredi 8 Juin :
Des averses, parfois orageuses, sont attendues pour lundi et mardi. Le ciel sera nuageux ce mercredi.
Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini. : 11 à 16 °C T° maxi. : 24 à 26 °C

Jeudi 9 au Dimanche 12 Juin :
De nombreux orages sont attendus pour ces prochains jours.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini. : 15 à 19 °C T° maxi. : 26 à 28 °C

clin d'œil



© ACIP/CHAUNU

Pac

Les Pays-Bas lancent le débat sur une nouvelle libéralisation

La présidence néerlandaise de l'UE propose de libéraliser la PAC au maximum tout en soutenant les petits producteurs locaux.



«*Dans quelle mesure une surproduction, provoquée par des décisions prises librement par les acteurs du marché de certains États membres, peut-elle être qualifiée de crise?*», demande la présidence néerlandaise du Conseil de l'UE dans son document de préparation à la discussion «*informelle*» sur l'avenir de la Pac prévue entre les ministres de l'Agriculture des Vingt-huit le 31 mai à Amsterdam. Avec cette question, les Pays-Bas, qui président le Conseil jusqu'au 30 juin, posent d'emblée le débat sur la future Pac (après 2020). Ils proposent d'orienter les discussions des ministres en partant d'un double constat : d'une part, l'agriculture européenne doit continuer à s'ouvrir sur le marché pour répondre à la demande internationale afin de contribuer à l'approvisionnement alimentaire mondial, et d'autre part, elle doit apporter des solutions à un certain nombre de demandes sociétales (alimentation locale, protection de l'environnement, climat, sûreté alimentaire...). La réforme de 2013 a témoigné de ces deux aspects sur la durabilité et l'orientation du marché. «*Ce processus n'est pas terminé et continuera de mener les discussions politiques*», prévient le document. Pour cela, l'innovation (notamment dans les domaines de la génétique, des big data et de la traçabilité) et la compétitivité ne doivent pas être entravées par un excès de règles, en particulier pour les petites et moyennes entreprises.

Une politique alimentaire commune

«*Les défis actuels de la chaîne alimentaire ne sont plus uniquement liés à l'agriculture traditionnelle. Avec l'émergence de chaînes plus complexes et plus longues et l'internationalisation des échanges, les préoccupations concernant la sécurité alimentaire sont à nouveau en hausse. Cela nécessite une politique axée sur la demande, plutôt que sur l'offre comme actuellement*», souligne la présidence néerlandaise qui plaide donc pour transformer la politique agricole commune en une politique alimentaire commune qui permettrait également de s'attaquer à la question du gaspillage alimentaire. Sur la question de l'innovation, le document demande aux ministres de l'Agriculture des Vingt-huit si une partie substantielle des fonds de la Pac disponibles, en plus des fonds déjà en place comme les partenariats d'innovation, pourrait être dépensée pour l'innovation et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Autre point qui sera discuté : la durabilité. Faut-il augmenter la durabilité de la Pac en élargissant les objectifs environnementaux introduits en 2013, pour inclure des objectifs climatiques aux paiements directs ?

Deux agricultures

Mais le cœur de la proposition tourne sur les moyens de permettre aux agriculteurs de répondre au mieux aux signaux du marché.

Les Pays-Bas proposent de réduire au maximum les contraintes des entreprises, en particulier celles exportant sur le marché international. Le revenu des producteurs primaires est de plus en plus déterminé par leur position dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Plus la part des agriculteurs dans la chaîne de valeur baisse et plus leurs revenus sont modestes par rapport aux bénéfices des autres maillons de la chaîne, souligne le document. Les Pays-Bas estiment donc qu'il faut agir en faveur du renforcement de la position des producteurs, ce qui permettrait à terme de ne plus avoir à les soutenir sinon sous forme de systèmes de gestion des risques qu'ils géreraient eux-mêmes. Pour les autres agriculteurs qui se destinent au marché local, dont le rôle est important pour l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement et autres services sociétaux, ces bienfaits pourraient être rémunérés dans le cadre du développement rural.

AGRA PRESSE

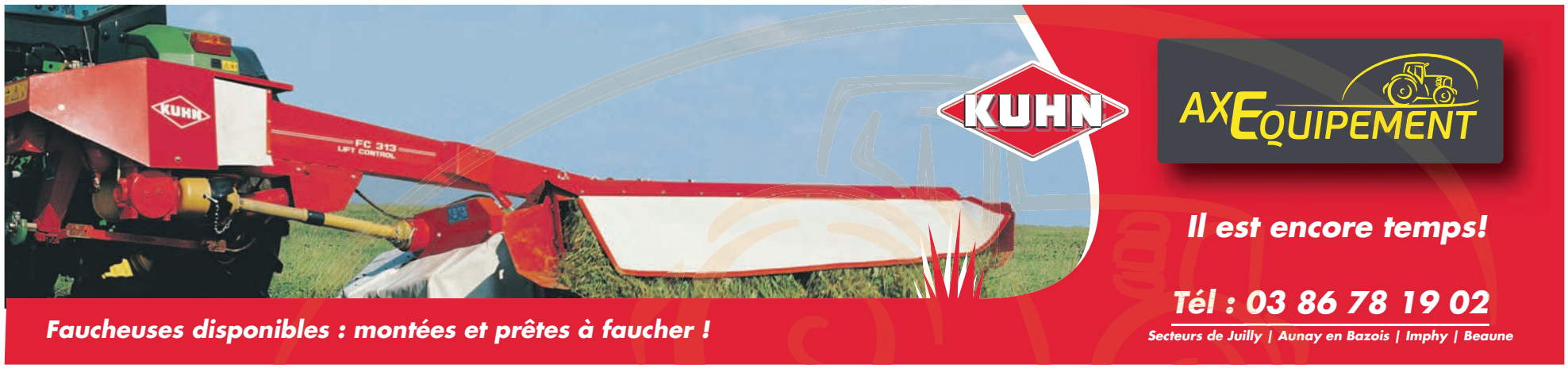
En bref

Marché des terres agricoles: la tendance haussière s'est poursuivie en 2015

La tendance haussière du prix des transactions de terres agricoles s'est poursuivie en 2015, dans une moindre mesure que les années précédentes, a constaté la FNSafer à l'occasion de la présentation de son étude annuelle le 26 mai. Les terres libres non bâties se sont négociées à 6010€/ha en moyenne (+1,6% par rapport à 2014) tandis que les terres louées non bâties se sont vendues à 4470€/ha (+1,4%). La FNSafer retient également une reprise de l'urbanisation sur les terres agricoles (+5,9% en hectares) après 7 années consécutives de baisse. Enfin, la FNSafer tire la sonnette d'alarme quant à la «*marginalisation progressive du modèle familial*» face à l'augmentation de grandes exploitations sociétaires qui font appel aux entreprises de travaux agricoles. La FNSafer craint un «*accaparement des terres*» qui mettrait en péril «*notre souveraineté alimentaire*».

Les surfaces agricoles en bio augmentent de 23%

«*La bio passe la vitesse supérieure et peut encore faire mieux*», a annoncé Didier Perréol, président de l'Agence bio, à Paris, le 25 mai. En 2015, les surfaces agricoles en bio ont augmenté de 23% par rapport à 2014. Ainsi, les terres bio françaises occupent 1,375 million d'hectares, soit 5,1% de la surface agricole utile du pays. Par ailleurs, le nombre de fermes bio en France fin 2015 est de 28884 (+9% par rapport à 2014). Les filières les plus dynamiques en termes de conversion sont les bovins laitiers avec plus de 530 conversions, les bovins allaitants avec plus de 380 conversions et les grandes cultures avec plus de 650 nouvelles fermes. En valeur, le marché de la bio atteint 5,76 milliards d'euros (+14,7% en 2015 par rapport à 2014).



▸ Agenda

04-05/06 Journées châtillonnaises

Les journées châtillonnaises font le plein de nouveautés cette année, avec tout d'abord un calendrier modifié. L'évènement se déroulera désormais le premier week-end de juin. La vente aux enchères aura lieu le samedi en fin d'après-midi. Ce rendez-vous sera accessible à tous 20 génissons de 3 à 9 mois, idéal pour se créer un noyau de Brunes à des prix très abordables, avec mises à prix à partir de 400€. Des embryons de la fameuse Fiona x Blooming et de la célèbre Adorable x Traction seront également proposés.
Une tournée d'achat en fermes le dimanche matin avec une large disponibilité de génisses à inséminer, génisses pleines et vaches en lactation.
Le concours interrégional réunira près de 100 femelles Brunes, qui seront jugées par Thomas Saunier, éleveur en Meurthe-et-Moselle.
Encore plus de place pour les exposants autour du chapiteau et des nouvelles animations sur la place.
La liste des lots proposés à la vente est disponible sur le site internet www.brune-genetique.com.

14/06 Porte ouverte Arvalis à Gilly-les-Cîteaux

Arvalis-Institut du végétal organise une porte ouverte mardi 14 juin de 14h30 à 17h30 à Gilly-les-Cîteaux, au Gaec La Champagne.

Quatre ateliers sont au programme : les actualités herbicides, les variétés de blé tendre, la fertilisation azotée et la protection fongicide.

Saône

Le point sur les inondations

La crue de mi-avril a fait l'objet d'une réunion, vendredi 20 mai à Dijon.


L'ensemble des intervenants sollicités sur le terrain étaient invités par la préfecture.

La Saône en a fait voir de toutes les couleurs aux agriculteurs durant la deuxième quinzaine d'avril. Un peu plus d'un mois après les faits, la préfecture a décidé de convier les différents acteurs mobilisés sur le terrain afin de dresser le bilan du sinistre et évaluer la gestion de cette forte montée des eaux. La profession agricole était notamment représentée par Vincent Lavier, Nicolas Michaud et Jean-Luc Loizon.

Un dispositif gagnant

Les services de l'État ont aussitôt reconnu l'utilité du dispositif *«Agri-vigilance-inondations-Saône»*, mis en place il y a six mois par la profession agricole. Celui-ci a permis aux éleveurs de retirer leurs animaux des prés dans les plus brefs délais. *«Ce qui existait jusqu'à présent ne satisfaisait pas les agriculteurs. Nous avions constaté que les cotes de référence de Vigicrues considéraient uniquement la protection civile et non l'agriculture. Les voyants étaient encore au vert quand les exploitants avaient déjà les pieds dans l'eau, d'où la création d'Agri-vigilance»* a rappelé Nicolas Michaud. Jean-Luc Loizon, deuxième principal référent agricole, a résumé le fonctionnement du dispositif : *«Nous nous concertons tous les matins et évaluons le niveau de la Saône. Nous interrogeons Vigicrues et prenons la décision ou non de contacter la préfecture. Si tel est le cas, nous croisons nos informations respectives avec les prévisions météorologiques. En cas d'alerte, nous appelons les référents des autres cantons qui signalent aussitôt les faits aux autres agriculteurs de leur secteur»*.

Des pertes végétales

Si aucune perte animale directe n'a été constatée lors de ce sinistre, d'importants dégâts végétaux sont à déplorer. Le piétinement des animaux impactera la récolte d'herbe avec des pertes estimées à au moins 50%, la qualité des foins sera elle aussi fortement altérée. *«Entre Seurre et Saint-Jean-de-Losne, plus de 1000 hectares sont concernés»* indique Jean-Luc Loizon. Concernant les grandes cultures, de nombreuses parcelles ont été submergées, principalement du blé d'hiver et du colza, dont une partie a dû être ressemée. Certains maïs avaient déjà été semés et ont été détruits à 100%.

Des améliorations

Plus loin que le stade du constat, cette réunion a permis aux différents acteurs de se projeter vers l'avenir en étudiant les pistes à améliorer lors de prochaines crues. Pour la partie agricole, le réseau *«Agri-vigilance-inondations-Saône»* sera le centre de plusieurs aménagements. *«Il est tout récent et nous devrons certainement le rendre plus vivant»* commente Jean-Luc Loizon, qui prévoit d'agrandir sa zone d'application. *«Il faudra sans doute l'étoffer davantage. Nous avions ciblé deux intervenants par canton, tous chargés de répercuter l'alerte. Ce n'est peut-être pas assez dans certains cantons. C'est un travail à conduire entre nous»* poursuit le responsable professionnel à la Chambre d'agriculture, évoquant également l'étude d'un dispositif d'alerte donné par SMS. Des solutions devront également être trouvées sur les affluents de la Saône qui ne rentrent pas encore dans le dispositif d'Agri-vigilance. *«Une meilleure gestion de barrages pourrait être salutaire»* ont lancé les agriculteurs.

Des prémices du réchauffement ?

«Il était temps d'organiser cette réunion de débriefing, d'autant qu'entre temps, un autre épisode de crue s'est manifesté le 13 mai...» a conclu Jean-Luc Loizon, tenant à ajouter aux services de l'État qu'*«il ne faut surtout pas croire que les éleveurs ont été négligents à quelque moment que ce soit. A aucun moment, ils n'ont laissé volontairement leurs animaux dans l'eau. La crue que nous avons connue a eu une propagation différente aux précédentes, et beaucoup plus violente. Nous touchons peut-être du doigt le changement climatique. Il faudra être encore plus vigilant les prochaines fois»*.

AURÉLIEN GENEST

Rappel des agriculteurs référents

L'équipe *«Agri-vigilance-inondations-Saône»* est constituée de huit binômes répartis dans différents secteurs : Yves Asdrubal et Christophe Durafort (Pontailler-sur-Saône), Jean-Pierre Voillard et Daniel Mery (Auxonne), Patrick Catinot et Étienne Briot (Saint-Jean-de-Losne), Florian Jacquet et Cyrille Fèvre (Bière), Fabrice Faivre et Samuel Maréchal (Ouche), Emmanuel Bonnardot et Sébastien Noize (Seurre), Aurélien Viellard et Cyril Fleury (sud du département). Nicolas Michaud et Jean-Luc Loizon seront chargés de recueillir les informations émanant du terrain.





Petit gibier

Des plaines à repeupler

La fédération des chasseurs entreprend un travail visant l'augmentation des populations de faisans et perdrix grises. L'aide des agriculteurs est sollicitée.



Des œufs de perdrix sont actuellement couvés par des poules, à Francheville.

Les populations de petit gibier ne cessent de diminuer. Le vice-président de la Fédération des chasseurs de Côte d'Or Jean-Marc Belin dresse un constat éloquent : «*Dans les meilleurs territoires du département, nous avons au maximum trois ou quatre couples de perdrix grises aux 100 hectares, alors que le potentiel est d'au moins une vingtaine… De multiples facteurs expliquent ce niveau extrêmement bas*». La Fédération des chasseurs s'est rapprochée de son homologue du Pas-de-Calais pour la mise en place d'un dispositif innovant, visant à enrayer cette tendance baissière. «*Là-bas, un centre d'élevage a été constitué à partir d'oiseaux de souches sauvages, issus de nids découverts lors des travaux agricoles, notamment pendant la fauchaison. Nous avons récupéré des œufs de ce centre*» indique Jean-Marc Belin. Deux GIC de l'Auxois et du Châtillonnais font actuellement couver des œufs de faisans. Un autre groupement d'intérêt cynégétique, à Francheville, vient de recevoir des œufs de perdrix. Les oiseaux obtenus auront de meilleures chances d'adaptation que les précédentes générations. «*De souches sauvages, ils seront sans doute plus fidèles au territoire, avec de meilleurs réflexes face à la prédation*» poursuit Jean-Marc Belin.

Un numéro à appeler

Le vice-président de la Fédération évoque un autre dispositif, et non le moindre : «*toujours dans l'objectif visant d'augmenter les populations de faisans et perdrix grises, nous allons mettre en place un numéro d'alerte (1) avec astreinte, au cas où les agriculteurs découvrent des nids de tels oiseaux pendant leurs travaux. La fédération des chasseurs souhaite être avisée et viendra prendre en charge ces œufs pour les sauver. Nous serions très heureux de recevoir plusieurs coups de fils dès cette année, ce serait une marche en avant et une motivation supplémentaire. Nous comptons sur l'aide des agriculteurs, ils sont forcément impliqués dans notre démarche puisque tout se passe sur leurs territoires*». D'autres moyens sont mis en place pour mener à bien la politique petit gibier de la Fédération, avec notamment l'installation de plusieurs aménagements spécifiques tels que des agrenoirs et abris anti-busards le long de parcelles agricoles.

L'exemple à Francheville

L'EARL de l'Abrepin, à Francheville chez Hubert Mony, a reçu une centaine d'œufs de perdrix grises il y a exactement deux semaines. Ces derniers sont actuellement couvés par des poules selon un protocole défini par la Fédération des chasseurs. «*Les perdrix resteront quelques temps dans une cage grillagée avant de rejoindre l'une des volières du GIC. Ce projet durera deux ans car les oiseaux qui seront lâchés dans la nature seront leur descendance*» explique Adrien Bachelery, ouvrier de l'EARL. Agriculteur et président du GIC «*Val d'Ougne et Suzon*» regroupant les communes de Francheville, Saint-Seine-l'Abbaye, Saint-Martin-du-Mont et Vaux-Saules, Hubert Mony était déjà sensibilisé au petit gibier : «*Cela fait plusieurs années que nous essayons, à notre manière, de repeupler les populations et cela marche plutôt bien avec la présence de plusieurs couvées naturelles de faisans et de perdrix. Que la Fédération des chasseurs nous propose cette mission est une satisfaction pour nous tous. Notre objectif n'est pas de remplir nos congélateurs, mais bien de voir du petit gibier dans nos champs ! C'est toujours un grand plaisir de les croiser durant nos travaux, les habitants du village n'y sont pas insensibles et n'hésitent pas à nous faire part de leur enthousiasme*».

Bien pour tout le monde

Pour Hubert Mony, «*la prédation, des pratiques agricole peu favorables, des remembrements impliquant moins de haies et la qualité des oiseaux précédemment introduits*» expliquent la diminution des populations. «*L'agronomie revient au centre des exploitations ces temps-ci et ce contexte sera plus favorable au petit gibier*» ajoute l'agriculteur côte d'orien, «*c'est sans doute le moment d'investir et de se lancer dans des souches adaptées. L'avenir de la chasse passe aussi par l'avenir du petit gibier car beaucoup de jeunes chasseurs n'ont pas les moyens financiers pour chasser le gros gibier. Si cette chasse au gros gibier est source de conflits avec les agriculteurs qui en ont marre des dégâts qui coûtent une fortune tous les ans, ce risque n'existe pas avec le petit gibier ! La réussite du projet est liée aux compromis faits entre chasseurs de petit gibier et agriculteurs qui mettent en place des aménagements du type jachères faune sauvage, barres d'effarouchement devant les faucheuses, agrenoirs, haies. La vie en général est faite de compromis ! La perdrix grise est un «bon indicateur de la qualité du biotope*» ajoute Hubert Mony : «*si l'espèce se redéveloppe à nouveau, c'est la preuve que notre territoire n'est pas complètement pollué, cela vaudra bien mieux que tous les règlements écologistes qui émanent de Bruxelles !*». Jean-Marc Belin se réjouit pour sa part de ce «*partenariat*» entre agriculteurs et chasseurs : «*les deux travaillent ensemble et les exemples ne manquent pas. Je pense notamment à la régulation des corvidés, aussi bien nuisibles aux semis qu'aux jeunes oiseaux et levreaux, et pour laquelle les chasseurs, alliés des agriculteurs, sont prêts à intervenir aussi bien que nécessaire*».

AURÉLIEN GENEST

(1) ce numéro d'alerte sera prochainement communiqué dans Terres de Bourgogne.



Piégeur et photographe animalier, Adrien Bachelery est salarié de l'EARL de l'Abrepin. Ce Côte d'orien de 33 ans fait part d'une augmentation des populations depuis quelques années dans le secteur de Francheville. L'exploitation constate de nettes améliorations avec la mise en place de Cipan et de cultures de luzerne. Quinze des 3000 hectares du GIC de Val d'Ougne et Suzon se dédient à des cultures favorables au petit gibier, avec un mélange de sorgho, millet, sarrasin et moha, subventionné à hauteur de 123€/ha par la Fédération des chasseurs.



L'EARL de l'Abrepin prévoit d'installer cette barre d'envol au devant de sa faucheuse, pour faire fuir les animaux avant le passage de la machine.



Les cages grillagées qui recevront les jeunes perdrix sont fournies par la Fédération.

▸ Agenda

23/06 Démontration d'écimeuse à Ladoix-Serrigny

Une écimeuse est un outil complémentaire de désherbage mécanique permettant de limiter la multiplication des adventices montées à floraison. Une demonstration, initialement prévue le 7 juin, se déroulera finalement jeudi 23 Juin à 14 heures, à Ladoix-Serrigny, près de Beaune sur une parcelle de lentilles avec lesquelles ont été semées une faible dose d'avoine de manière à avoir une homogénéité «*d'adventices*» à détruire. Différentes machines seront évaluées sur différents critères : efficacité, stabilité, facilité d'attelage, projections... Cette démonstration s'adresse plus particulièrement aux agriculteurs bio, mais est ouverte et peut largement aussi intéresser les agriculteurs conventionnels. Plus d'infos : Jérémie Nobs, conseiller agroéquipement, au 06 33 90 61 72.

19/06 Salon du livre à Longvic



Le quatrième salon du livre de Longvic se déroulera dimanche 19 juin de 10 heures à 18 heures à l'Espace Jean Bouhey, route de Dijon. Soixante écrivains de Bourgogne-Franche-Comté et d'autres régions dédicaceront leurs ouvrages. Les collégiens ayant participé à l'action «Roman des Collèges» se verront remettre le livre qu'ils auront contribué à écrire.

13-14/08 Tractofolies à Venarey

Les membres du Lions Club Montbard Alésia organisent, avec trois autres clubs (Auxois-Morvan, Châtillon-sur-Seine et Tonnerre) une grande manifestation les 13 et 14 août à Venarey-Les Laumes, face au Muséoparc d'Alésia. Au programme : une exposition de tracteurs, d'anciens matériels agricoles et d'anciennes voitures, un concours d'attelages, des démonstrations de labours, une restauration, des produits régionaux et un final aérien. Renseignements : tractofolies2016.jimdo.com

Époisses

L'AOP en guise de bouclier

Le syndicat de défense de l'époisses, réuni en assemblée générale le 9 mai à Origny-sur-Seine, a fait état de plusieurs satisfactions. Les éleveurs laitiers sont directement concernés.



Le fléchissement des ventes en France (près de 5%) est le seul «bémol» présenté au cours de cette assemblée.

Le contexte est morose en agriculture et en particulier chez les producteurs laitiers. Cette crise est sans doute un peu moins douloureuse chez les éleveurs engagés en Appellation d'origine protégée, bénéficiant d'une certaine valorisation de leur production de par leur cahier des charges spécifique. Les 45 éleveurs en AOP époisses en font partie comme l'indique le président Jean-Louis Lachot : *«Nous sommes relativement déconnectés du prix standard, avec un prix de base moyen, hors primes, situé entre 320 et 325 euros les 1000 litres. L'AOP est bénéfique à nos producteurs, même si l'évolution du prix standard nous inquiète fort logiquement»*.

OK pour les MAE

Une autre satisfaction du syndicat de défense de l'époisses concerne les mesures agro-environnementales polyculture élevage. *«L'an passé, à la même époque, nous avions fait part de notre mécontentement de ne pouvoir rentrer dans le dispositif»* rappelle Jean-Louis Lachot, *«mais avec l'aide de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, de son président Vincent Lavier et de ses techniciens, nous avons pu rentrer dans les clous. C'est officiel depuis plusieurs semaines et cela va beaucoup nous aider. Une quinzaine d'élevages devraient vraisemblablement pouvoir solliciter cette MAE, c'est une très bonne nouvelle»*. La mesure demandera certes des efforts aux éleveurs, avec notamment des réductions d'IFT et de concentrés, mais le soutien devrait se chiffrer entre 60 et 105 euros de l'hectare, pour un maximum de 15 000 euros par exploitation.

Effet crise en France

La production laitière a augmenté dans l'AOP de près de 2% en 2015 (20 644 517 litres), pour une moyenne de 458 767 litres par exploitation. Les ventes de fromages ont néanmoins connu un fléchissement de 2,68% pour atteindre 1359 tonnes : une première pour l'époisses qui voyait ses courbes régulièrement grimper ces vingt dernières années. *«Cette légère baisse est principalement due aux transactions dans l'Hexagone»* commente Jean-Louis Lachot, *«l'effet crise en France joue pleinement, avec un pouvoir d'achat qui ne cesse de chuter malgré le fait que certains nous disent que ça va mieux! Cette constatation est générale chez les fromages à pâte molle. Les ventes à l'export, elles, continuent de progresser»*.

A fond dans la com'

Le syndicat de défense de l'époisses poursuit ses efforts en communication. *«Ils ont été nombreux en 2015. Nous avons de petits moyens mais tentons de faire de notre mieux en ciblant notamment les futurs consommateurs de demain»* poursuit le président côte d'orien. Un partenariat avec une radio a permis de parler quotidiennement de l'époisses et de ses recettes. Avec le soutien du Conseil régional et du Conseil départemental, plusieurs actions ont été menées avec de nombreux collèges lycées dans le but de faire découvrir l'époisses dans les cantines. *«La sortie d'un nouveau dépliant est également dans les cartons, nous préparons aussi une carte des fromages, associés à des sites touristiques. Cette action est menée avec d'autres produits laitiers sous Indication Géographique de la région»* ajoute Jean-Louis Lachot.

«Excellent» pour l'apéritif

Le syndicat est également rentré en contact avec l'institut Paul Bocuse de Lyon. *«C'est une école internationale, nous leur avons proposé un petit concours intitulé L'Époisses à l'heure de l'apéritif»* relève Jean-Louis Lachot, *«les participants devaient créer des recettes. Les deux gagnants, originaires de Corée du Sud, sont venus à notre assemblée présenter leur travail et proposer des dégustations. L'époisses à l'apéritif, c'est excellent !»*

Les deux recettes lauréates étaient les suivantes : canapé de gelée d'époisses et jambon de Bayonne parfumé au yuzu, roulé d'époisses et sablé aux champignons.

AURÉLIEN GENEST

Promotion des productions locales

Coup de pouce aux fraises

Neuf collèges et trois maisons de retraite participent à l'opération *«Fraises de Côte d'Or»*.

Le Conseil départemental a lancé l'opération *«Fraises de Côte d'Or»* le 15 mai, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et le groupement des producteurs de fruits et légumes. Une visite la semaine dernière au collège de Longvic a permis de rappeler les objectifs de ce nouveau dispositif visant à aider les filières locales. Maintenue jusqu'au 15 juin, l'opération *«Fraises de Côte d'Or»* veut favoriser les mises en relation entre les producteurs, les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux du département. La communication autour de l'évènement sera certainement propice aux fraises locales, dont l'existence est parfois méconnue du grand public au détriment des productions du Sud et de l'Ouest de la France. Plus généralement, *«Fraises de Côte d'Or»* souligne l'importance de consommer des fruits et légumes locaux et de saison, récoltés à juste maturité, gage de qualité nutritionnelle et gustative. Trois producteurs du département sont partenaires de l'opération : Philippe Marande (Messigny-et-Vantoux), Sylvie Feuillebois (Auxonne) et Geoffrey Pautet (Marliens). En pratique, chaque producteur a en charge un secteur géographique défini, sur lequel il s'engage à livrer des fraises.

Selon leur localisation, les établissements reçoivent la fiche descriptive de ce producteur. Neuf collèges et trois maisons de retraite de l'agglomération dijonnaise, de la plaine dijonnaise et du bassin d'Auxonne participent à l'opération.


François Sauvadet, président du Conseil départemental, en visite dans un collège de l'agglomération dijonnaise.

Châtillon-sur-Seine

Une sensibilisation à la pollution

Les élèves du lycée La Barotte ont été récemment sensibilisés à la dispersion des déchets plastiques.



Pas moins de 300 kg de détritus ont été récupérés, en seulement une heure de temps.

«*Expédition 7ème Continent*» étudie la dispersion et l'accumulation des déchets plastiques dans l'Océan. Cette association va à la rencontre des scolaires, du public, des acteurs locaux industriels et politiques afin de les sensibiliser à la dispersion de tels déchets. Le lycée d'enseignement général et professionnel agricole La Barotte-Haute Côte d'Or a participé une journée de sensibilisation mercredi 18 mai, dans le cadre du partenariat entre l'Agence de l'eau Seine Normandie et 7ème Continent. Cette journée a fait l'objet d'un projet «*classe d'eau*». Cent cinquante élèves, personnels de l'établissement et adultes en formation au CFPPA du lycée ont été sensibilisés avec la projection en continu du film «*Expéditions 7ème Continent 2014-Océan Atlantique*» et la caravane pédagogique interactive de 7ème Continent, installée dans l'enceinte de l'établissement. La collecte de déchets, organisée sur les bords de la Seine, à Sainte-Colombe-sur-Seine, avec une dizaine d'élèves en Bac pro agricole, a permis de sortir des eaux du fleuve 300 kg de détritus en seulement une heure de temps, sur un kilomètre de berges. Cette opération sur le terrain a obtenu la précieuse collaboration du Syndicat intercommunal des cours d'eau châtillonnais (SICEC) qui avait mis à disposition l'un de ses techniciens rivières, François-Xavier Louchet. Cette journée a été «*retransmise*» en live sur les réseaux sociaux de l'AESN avec l'envoi de photos et d'éléments d'information ainsi que sur le site internet de 7ème Continent, sans oublier la page Facebook du lycée agricole «*Tous écoresponsables*». L'engagement spontané des jeunes pour renouveler chaque année cette opération de collecte de déchets dans la Seine est à saluer, tout comme le souhait de formaliser cet engagement par la rédaction d'une charte écocitoyenne à laquelle seraient associés la ville de Châtillon-sur-Seine, l'AESN, le SICEC. L'organisation d'un évènementiel permettrait de faire connaître au plus grand nombre cet engagement qui pourrait aussi fédérer d'autres établissements scolaires du secteur. La caravane de 7ème Continent, passée par Seine-amont, poursuit sa tournée pédagogique jusqu'au 15 juin avec d'autres villes étapes comme Rouen, Le Havre, La Rochelle, Bayonne, Toulouse, Bordeaux, Caen ou encore Paris. En passant par Seine-amont, elle a semé quelques cailloux qui ont fait émerger des projets. Mission accomplie.



Une dizaine d'élèves en Bac pro agricole se sont rendus à Sainte-Colombe-sur-Seine.

Festivités

Francheville fête le bois

Le Foyer rural de Francheville organise sa traditionnelle fête du bois le 12 juin.

Dimanche 12 juin à partir de 10 heures, Francheville sera aux couleurs de la fête du bois qui se déroulera autour de la mare du village, une manifestation dont le clou est le concours de bûcheronnage, autour duquel petits et grands pourront découvrir une quarantaine d'artisans et d'artistes. Ce concours proposera plusieurs épreuves sportives comme le passe partout, l'épreuve de fendage, de coupe à la tronçonneuse, sans oublier le grimpé de sapin. Côté stands, tourneurs sur bois, sculpteurs, vanniers, horticulteurs seront présents, tout comme de nombreux produits du terroir. C'est une nouveauté cette année : les organisateurs accueilleront plusieurs membres de l'association des écrivains et artistes paysans qui présenteront leurs ouvrages et l'association Maquettes à Flots qui fera voguer ses bateaux en bois sur la mare. Côté enfants, de nombreux jeux seront proposés. Les plus grands ne seront pas en reste avec un parcours acrobatique dans les arbres. Au menu, le dimanche midi, sangliers à la broche, salade du potager du village, fromages, desserts maison. Buvette et restauration toute la journée. L'entrée sera gratuite.



L'épreuve du passe-partout.

Legta La Barotte

«Nous sommes dans le concret»



L'année scolaire se termine pour Antoine Schmith, étudiant au lycée La Barotte. Ce jeune Côte d'orien de 19 ans, originaire de Bordes-Pillot près de Saint-Seine-l'Abbaye, passera le BTS Acse à partir du 8 juin : «*Si j'ai mon examen, je mettrai fin à une période de cinq années passées à La Barotte. Je vais sans doute verser une larme quand je partirai, tellement j'étais bien ici ! J'ai intégré cet établissement dès la classe de seconde. A la sortie du collège, j'avais le choix entre plusieurs établissements agricoles mais c'est celui-ci qui m'a séduit le plus. Une porte ouverte m'avait permis de faire le bon choix. Je me suis senti intégré dès mon arrivée. Ici, l'ambiance est familiale. Après un bac STAV, j'ai poursuivi sur le BTS Acse. A la Barotte, il y a tout pour être bien formé, nous sommes dans le concret. Il y a un paquet de stages et de visites en exploitation. Nous avons participé aux journées bâtiments de la Chambre d'agriculture, nous nous sommes déplacés sur la plateforme Artemis de Fromenteau, mais aussi à l'usine de déshydratation de Baigneux-les-Juifs et sur la plateforme de 110 Bourgogne à Prusly-sur-Ource. Ce ne sont que des exemples... Nous avons de très bons professeurs techniques avec qui nous échangeons sur l'actualité agricole. L'an prochain, j'ai fait la demande d'une licence professionnelle en agronomie. Je n'exclus pas l'idée de poursuivre avec un Master. J'espère devenir technicien en Chambre d'agriculture, avec une spécialité en productions végétales. J'espère également reprendre une ferme dans les années qui suivront. J'ai toujours voulu travailler en agriculture depuis que je suis tout petit. Mes parents n'avaient pas de ferme mais mes grands-parents en avaient une. Vers chez moi, il y avait beaucoup d'agriculteurs et j'étais tout le temps fourré chez eux ! Mes années à La Barotte m'ont ouvert l'esprit sur plein de choses. A commencer par l'agriculture de conservation, l'un des thèmes de mon rapport de stage que je soutiendrai prochainement à l'oral. Les cours du BTS Acse me seront très utiles dans ma future profession avec la partie technique, la gestion de l'entreprise et l'économie, aspects très importants dans le contexte actuel».*

La Barotte : route de Langres, 21400 Châtillon-sur-Seine. Téléphone : 03 80 91 43 20
Site internet : www.labarotte.educagri.fr

Semis direct sous couvert

Une journée technique du Groupe Magellan pour diminuer les intrants

L'innovation est au cœur des réflexions et du travail collaboratif que l'équipe grandes cultures de la Chambre d'agriculture propose aux agriculteurs du département. A deux reprises, les 28 avril et 25 mai, la Chambre a organisé des rencontres techniques, d'abord avec le groupe Écophyto Dephy Ferme, puis avec le Groupe Magellan, sur le semis direct sous couvert. L'enjeu de ces deux réunions est clair : la réduction des produits phytosanitaires.


Différents ateliers étaient proposés par les conseillers de la Chambre d'agriculture au gré de l'avancement dans les parcelles.

Le 25 mai à Suilly-la-Tour, les conseillers de la Chambre ont accueilli plus de 150 participants à la journée organisée avec le groupe Magellan. Outre la réflexion sur la diminution des intrants, la journée a permis de s'interroger sur la fertilité des sols, d'abord le matin, en salle, par l'intervention de Mickael Hedde, chercheur à l'INRA de Versailles, qui a dévoilé la faune du sol. Après une présentation des acteurs de la vie du sol, celui-ci a exposé leur rôle dans le fonctionnement du sol mais également, et c'est moins connu, dans la physiologie des plantes. Il a notamment montré que la présence de vers de terre ou de collemboles avait un effet sur la croissance des plantes par la fourniture d'hormones de croissance ou par la surexpression de gènes dans les plantes. L'après-midi s'est poursuivie par une démonstration de terrain, la visite de la plate-forme d'essai dont le but est d'accompagner les agriculteurs souhaitant débuter dans le semis direct sous couvert permanent. Différents ateliers ont été présentés au fil du chemin qui s'enfonçait dans les parcelles : densité de semis et engrais localisé (en partenariat avec TIMAC Agro), désherbage et régulation du couvert, raisonnement de la fertilisation azotée, choix des couverts, profils de sols et conception de systèmes en semis direct sous couvert permanent.


Le lotier en couvert permanent révèle tout son potentiel dans les essais de blé en semis direct.

Ce qu'il fallait retenir...

L'équipe grandes cultures a tiré les principaux enseignements de cette visite : D'abord, la rotation reste le principal levier à actionner en introduisant des cultures de printemps. Ensuite, l'utilisation des légumineuses est à maximiser en culture ou en couverts végétaux. L'utilisation de couvert permanent (pour une durée de trois ans maximum) s'avère intéressante économiquement (20 à 25 euros par an) et techniquement, essentiellement pour les cultures d'hiver. Le lotier semble être un bon candidat pour débuter en SDCV, de par sa faible concurrence vis-à-vis des cultures et sa faible sensibilité aux herbicides utilisés. Par ailleurs, les herbicides utilisés pour la régulation dépendent du choix des couverts. Et enfin, les économies d'azote ne sont pas systématiques, surtout au début du système de culture. Les conseillers de la Chambre d'agriculture invitent les participants et tous ceux que cela intéresse à suivre la page Facebook du GIEE Magellan, pour plus de renseignements.

Ce qui ressort de cette journée, comme de celle du réseau Dephy Ferme (lire en encadré), en tout cas, c'est que de nouvelles pistes innovantes de production existent et que c'est à chacun de choisir la sienne ou d'en inventer de nouvelles.

E.C. d'après Equipe Grandes Cultures de la Chambre d'agriculture de la Nièvre

Dephy Ferme et le désherbage mécanique

Le 28 avril dernier, une trentaine de personnes s'est réunie à Bouhy pour échanger sur l'optimisation des intrants dans les cultures. Les réseaux Dephy du Cher, de l'Yonne, de l'Allier et de la Nièvre ont répondu présents sur l'exploitation de Michel Rameau, polyculteur-éleveur, qui a servi de support. L'agriculteur avait souscrit une MAET réduction d'azote et de produits phytosanitaires de 2009 à 2013 sur 34 ha situés sur le bassin d'alimentation de captage de Bouhy. Dès 2009, il s'est orienté vers une rotation de six ans (pois d'hiver/blé/colza/blé/orge d'hiver/orge de printemps). Le choix de variétés résistantes aux maladies, le décalage de la date de semis des céréales, les faux-semis en interculture sont les principaux leviers agronomiques qu'il a retenus. Il a investi dans une herse étrille pour compléter le désherbage chimique réduit. «*La MAET était pour moi l'occasion de changer progressivement mes pratiques en sécurisant, dans une certaine mesure, mon revenu par rapport à un risque de diminution des rendements*» a précisé Michel Rameau. Sur 7 ans de suivi (2 au-delà de la MAET), une réduction de l'IFT herbicide de -35% par rapport à la référence du BAC et de -60% de l'IFT total a été constatée. Techniquement, les rendements n'ont pas diminué et la MAET a compensé quelques difficultés (soucis de levée de culture de printemps, densité de semis un peu faible dans les débuts à la herse étrille). Avec la diminution des charges, les marges sont restées au niveau des références locales de la Chambre d'agriculture. Le changement des pratiques ne s'est pas traduit par une augmentation de la charge de travail, de par létalement des dates de semis. En bilan, quelques facteurs limitants sont apparus : les dernières campagnes assez favorables aux adventices couplées à la forte réduction des herbicides ont un peu sali les parcelles. La réduction d'azote (115 U en moyenne, toutes cultures confondues) peut s'avérer limitante sans attention portée à la répartition des cultures dans l'assolement. Néanmoins, Michel Rameau demeure satisfait des résultats obtenus.



Après le gel dans les vignes

La présidente de région de retour à Pouilly-sur-Loire

Comme elle s'y était engagée durant la campagne électorale, la nouvelle présidente de région Bourgogne Franche-Comté, Marie-Guite Dufay, est revenue à Pouilly-sur-Loire, mercredi 25 mai, pour rencontrer les responsables du BIVC et des syndicats de vignerons de Pouilly et et des coteaux du Giennois. L'occasion de faire un point sur le gel de la nuit du 26 au 27 avril derniers.



La présidente de région, Marie-Guite Dufay (à droite) a rencontré le 25 mai les représentants professionnels des vignerons nivernais, qui ont aussi été touchés par le gel fin avril. Katia Mauroy (à gauche), la présidente du Syndicat viticole de Pouilly Fumé a détaillé les premières pertes estimées dans l'appellation.

Avant la visite de la Tour du Pouilly Fumé, la rencontre des élus du Pays Bourgogne Nivernaise et l'inauguration du Festival du Mot à La Charité-sur-Loire, la présidente de région a rencontré mercredi 25 mai au matin, les responsables viticoles du département dans l'enceinte des Caves de Pouilly-sur-Loire, à l'entrée de la commune. Là, les responsables professionnels ont pu tirer le premier bilan de l'épisode de gel qui a sévi dans les vignes nivernaises aussi, la nuit du 26 au 27 avril derniers. Pour Katia Mauroy, la présidente du Syndicat viticole de Pouilly, *«20% des surfaces ont gelé entre 0 et 20%, 40% des surfaces ont gelé entre 20 et 70% et 40% du reste des surfaces ont gelé entre 70 et 90%»*. Du moins tel est le constat qui a été tiré une semaine après le phénomène climatique, avec quelques disparités d'une exploitation à l'autre. S'il apparaît encore difficile d'estimer les conséquences de cet aléas climatique sur les futures vendanges à l'automne, il faut néanmoins s'attendre à de fortes baisses de rendements, selon les professionnels. La météo du mois de juin et de l'été conditionnera une éventuelle reprise des bourgeons qui n'ont pas déjà succombé... Concernant la lutte mise en œuvre, les Nivernais des appellations Pouilly, Coteaux du Giennois et Tannay, ont bien, pour quelques uns d'entre eux, employé les mêmes moyens que leurs collègues de Chablis ou de Bourgogne, mais pas tous. Rien qu'à Pouilly, selon Katia Mauroy, ce sont entre 50 et 120 ha (sur un total de 1350 ha) qui ont été plus ou moins protégés par les bougies, 4 ha à Saint-Martin-sur-Nohain par l'aspersion et entre 10 et 15 exploitations de 4 ha chacune qui ont utilisé le système des hélices. Reste que ces moyens sont coûteux et pas toujours assez réactifs pour permettre de protéger les vignes totalement. *«Il faut environ trois quarts d'heure à deux ou trois pour allumer assez de bougies sur 1 ha»* a expliqué Katia Mauroy à Marie-Guite Dufay. Et l'efficacité n'est pas toujours garantie : *«Là, il ne s'agissait pas d'un gel de printemps mais d'un gel d'hiver, avec des températures basses même à 3 ou 4 mètres de hauteur, rendant les hélices qui réchauffent le sol avec l'air des couches supérieures moins opérantes»* a témoigné l'un des professionnels présents à la réunion.

Soutien à l'exportation

Face à ces constats, la présidente de région a assuré les vignerons que *«la région prendra toute sa place, même si c'est l'Etat qui est en première ligne, par exemple dans le lissage des charges ou l'ajustement des fermages»*. Face aux représentants professionnels, Marie Guite Dufay a aussi expliqué que la région *«étudie comment il sera possible de les faire accéder aux aides de trésorerie via le système de garantie de prêts mis en place par le Conseil régional»* et que des audits d'exploitations *«qui seront repérées pour éviter le saupoudrage»* seront aussi réalisés. Particulièrement visés par l'élue régionale, *«les jeunes vignerons installés depuis trois ans et qui viennent de multiplier les phénomènes climatiques»* et dont les professionnels sont invités à faire remonter les noms à la région. Le gel 2016 n'a pas été le seul sujet abordé par les responsables viticoles. Même si les vins nivernais appartiennent à l'appellation Vins du Centre et non vins de Bourgogne, ce qui cause parfois des problèmes d'entente entre les élus et les responsables administratifs des deux côtés de la Loire, la président de Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée à financer une aide à l'exportation, notamment en ce qui concerne la participation des Nivernais au salon Aproval de Düsseldorf et au salon Vinovision à Paris.

E.C.

Assemblée générale du SR58

Un service de remplacement dynamique

Lundi 23 Mai a eu lieu à Rouy l'Assemblée générale du Service de remplacement de la Nièvre. La séance a été animée par le président Guillaume Colmont.



Le bilan 2015 est positif puisque le nombre de journées de remplacement reste stable comparé à l'année précédente. De plus le secteur sud du département de la Nièvre dispose de 2 CDI à temps plein qui ont permis de garantir l'ensemble des remplacements de leur secteur en complément des autres CDD.

L'objectif de l'année 2016, sera donc de maintenir l'activité du service, de développer le nombre de remplacements dans le Nord du département de la Nièvre et d'embaucher dans un premier temps d'un salarié en CDI à mi-temps pour sécuriser la qualité des remplacements. Des retours sont plutôt positifs pour espérer un recrutement avant la fin de l'année.

Cette année, l'assemblée générale du service de remplacement a souhaité la présence de M Olivier Gallien, président du service de remplacement Bourgogne- Franche-Comté et ancien membre du bureau du SR France. Après un rapide bilan sur l'activité du SR Bourgogne et son fonctionnement. L'assemblée s'est attardée sur les évolutions organisationnelles du service de remplacement afin de préfèrer la qualité des remplacements.

L'assemblée générale s'est terminée sur un bilan positif de l'année 2015 et de belles perspectives d'évolution pour 2016 en rapport avec le bilan du 1er trimestre.

Secteur 1: Sud Nivernais

Du 1er janvier au 30 juin: Françoise Toulon - St Parize le Châtel
Tel. Fax 03 86 58 10 65
Du 1er juillet au 31 décembre: Laure Trinquet - Verneuil
Tel. 03 86 25 02 41 - Portable: 06 58 03 86 46

Secteur 2: Sud Morvan

Du 1er janvier au 30 juin: Thierry Laporte - Chougny Tel. 03 86 84 45 87 - Portable 06 19 60 33 60
Du 1er juillet au 31 décembre: Jean-Paul Laudet - Préporché Tel. 03 86 30 65 91 - Portable 06 83 02 37 84

Secteur 3: Haut Nivernais

Toute l'année (fonction de vente localisation): Ludovic Guyard - Saizy 03 86 24 80 23 / 06 30 93 89 55
Toute l'année (fonction de votre localisation) Gilles Lemée - St Agnan Tel. Fax 03 86 78 72 73

Secteur 4: Bourgogne Nivernaise

Vincent Giraud: Lurcy le Bourg - Portable: 06 68 98 26 85
Cyrille Forest - Cosne s/Loire - Tel. 03 86 26 75 89 - Port. 06 82 48 84 70

Une équipe administrative à votre service

Dominique Pot, Amandine Leboucher
Tel. 03 86 93 40 93 - Fax 03 86 93 40 98
Mail: service.remplacement58@yahoo.fr

• Terrassement
• Création de plate-forme et empierrement
• Création et curage d'étang
• Démolition
• Arrachage de haie, broyage et déboisement
Matériels: Pelles, bull, tracto-benne, broyeur forestier sur pelle
BOURGOGNE TRAVAUX PUBLICS 2012
58160 St Ouen sur Loire - Tel. 06 82 85 40 55
bourgogne-travaux-publics@orange.fr

1ère Fête *«le charolais autrement»*

A Moulins-Engilbert, la charolaise, cette inconnue...

Hormis les éleveurs qui connaissent leur race sur le bout de leurs bottes, les habitants des territoires ruraux, à Moulins-Engilbert comme ailleurs, ont quelque perdu leur attache avec leur environnement agricole et avec la race charolaise en particulier. Les professionnels du canton de Moulins-Engilbert ont eu l'idée de créer une fête grand public, afin de leur rafraîchir la mémoire...

L'idée originale de cette fête, prévue le 19 juin après-midi à Moulins-Engilbert, revient à Philippe Rault et son équipe de l'association des amis de la Maison de l'élevage. Ils postulent *«pour que les habitants du territoire deviennent les ambassadeurs d'un patrimoine, la race charolaise, ils doivent bien le connaître pour savoir l'apprécier et le faire apprécier à leur tour»*. Il y a déjà vingt ans que *«dans les magasins, dans toute la France, la viande charolaise était à part dans le rayon boucherie, un produit d'exception pas forcément plus cher mais signalé comme meilleur»*. La crise de l'élevage a depuis fait son œuvre et tant les marques industrielles que les enseignes de distribution ont peu à peu éloigné la segmentation du produit pour le consommateur de la réalité économique des producteurs. Si bien que les ménagères (et ceux qui font les courses aussi) ont parfois perdu de vue ce qu'est une charolaise, comment la reconnaît-on à coup sûr, car *«les taches blanches dans les prés sont toutes différentes, il faut juste savoir les regarder»*. La force de l'habitude n'aide pas toujours... Pour répondre à ces défis modernes, des diaporamas et des échanges avec les éleveurs voisins permettront donc aux habitants du canton et aux visiteurs de se refaire une idée plus conforme à la fois de ce qu'est la race, mais aussi de ce qu'est le travail des éleveurs. *«Les éleveurs charolais ont gardé le droit d'être des décideurs, pas de la valeur marchande, mais de la valeur immatérielle de ce qu'on appelle un cheptel. Pour d'autres races, les éleveurs ont perdu cette capacité qui, de tout temps, a fait leur fierté»* justifie l'équipe d'organisation. Les choix multiples de conduite du cheptel et de la reproduction seront-ils ainsi dévoilés à des participants qui, grâce à cette opération de communication, changeront peut-être un peu leur regard sur l'élevage charolais et sur ce qu'ils mettent dans leurs assiettes. C'est du moins l'un des objectifs de cette fête.





Philippe Rault est le président de l'Association des amis de la Maison de l'élevage de Moulins-Engilbert, qui a eu l'idée de cette fête.

Musiques, contes, instruments, repas charolais...

Des dégustations seront proposées pour *«donner idée de tout ce qu'on peut faire avec de l'imagination et de la viande charolaise»* et les visiteurs pourront aussi réviser l'histoire de l'élevage, à la Maison du même nom, en écoutant Armand Pierre y conter et raconter l'élevage d'autrefois, ou en visitant l'exceptionnelle collection d'instruments vétérinaires réunie par Michel Morice. L'aspect festif et convivial ne sera pas oublié des animations: des jeux et des quiz, plusieurs fois dans l'après-midi, qui seront récompensés par les éleveurs (certaines des récompenses obtenues dans les concours de race seront remises aux gagnants), de la musique d'hier avec Florence Pariot qui reprendra les années 80 en chansons ou de la musique d'avant-hier avec les Gui Yan't neux. Ou encore un repas du soir à base de charolais cuisiné (moyennant une participation de 12 euros). Tout sera fait pour resserrer les liens entre les habitants et leurs voisins éleveurs, cette proximité d'intérêts qui en fera à leur tour des ambassadeurs... Pour reconquérir les cœurs.

E.C.

Entrée à la Fête : 2 euros.
Toutes les animations sont gratuites.

1er Salon *«Fiers d'être apprentis»* à Nevers

Plus de 90 offres de contrats d'apprentissage au Centrexpo

La 1ère édition nivernaise de «*Fiers d'être apprentis – le salon*» aura lieu le samedi 11 juin, de 10h à 17h au centre des expositions de Nevers.

Au vu du succès du salon Apprentissimo à Dijon, les compagnies consulaires de la région Bourgogne ont souhaité décliner cette vitrine sur l'apprentissage au plus près des jeunes et des moins jeunes. Après un salon à Mâcon en 2015, c'est au tour de Châlons-sur-Saône, Auxerre et donc Nevers d'organiser leurs salons de l'alternance en 2016. Celui de la Nièvre se tiendra samedi 11 juin, de 10h à 17h au Centrexpo de Nevers, avec l'ambition de recevoir un millier de personnes autour des formations et des métiers accessibles par apprentissage dans le département. Les Chambres consulaires (Métiers et artisanat, Commerce et industrie et Agriculture) ont trouvé là un bon moyen de favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande, dans leurs domaines respectifs, en contribuant à la fois au remplissage des établissements de formation, aux besoins des entreprises locales et surtout aux ambitions d'insertion du public jeune. *«Dans le département, les centres de formations permettent de se former du CAP au diplôme d'ingénieur (BAC + 5) et si les jeunes en 4ème et 3ème sont les principaux concernés, d'autres personnes peuvent être intéressées par l'alternance école/entreprise»* rappelle Laurent Rousseau, responsable du Pôle formation initiale et emploi de la Chambre des métiers à Nevers.
Non seulement l'apprentissage n'est pas synonyme de formation au rabais, mais encore est-il un gage de meilleur placement professionnel. Plus de 90 offres de contrats sont proposées en permanence dans le département, dans toutes les filières professionnelles (800 en Bourgogne). Mieux : on ignore souvent que près de 1100 apprentis ont choisi cette formule, cette année, un pied à la fois à l'école et un dans l'entreprise (700 contrats en cours du ressort de la Chambre des métiers, 300 ou 400 de celui de la CCI et une centaine de celui de la Chambre d'agriculture).



Le flyer du 1er *«Fiers d'être apprentis – le salon»* qui se tiendra à Nevers (Centrexpo) le 11 juin.

Taux de placement de 70% à la sortie

Non seulement l'alternance séduit les jeunes (et leurs familles) mais encore est-elle plébiscitée par les entreprises. Dans la Nièvre, comme au plan national, ce sont 70% des stagiaires qui trouvent un emploi à l'issue de leur contrat, le plus souvent dans l'entreprise où ils ont été apprentis mais aussi dans d'autres. Avec les mêmes chances d'évolution professionnelle. *«C'est un taux au moins supérieur de 15% au taux de placement réalisé par l'Éducation nationale dans son système d'enseignement classique»* appuie le responsable de la Chambre des métiers. *«Il n'y a pas trop de concurrence entre les deux systèmes. C'est à chaque jeune de faire le point, de savoir où il en est dans sa formation, l'essentiel est qu'il décroche son diplôme»* poursuit-il. Non seulement l'insertion se fait plus facilement par l'alternance mais ça permet aux jeunes *«d'approcher de plus près les réalités de l'entreprise, du terrain, du marché du travail, du rythme du métier et de l'organisation du poste»*. L'employabilité s'en trouve ainsi renforcée et les entreprises reconnaissent plus concrètement cette adaptabilité des anciens apprentis. *«Non seulement l'apprentissage ne doit plus être assimilé à une voie d'échec, mais en plus il faut ancrer dans les esprits que c'est une école de réussite»* complète Laurent Rouseau. *«Fiers d'être apprentis – le salon»* est donc fait pour ça. Le 11 juin, les espaces *«conseil»* (avec les CIO de l'Éducation nationale, les missions locales, Pôle emploi, Cap emploi, la FDSEA 58 et un organisme professionnel du bâtiment), *«métiers»* (avec les stands interconsulaires et les centres de formations) et *«entreprises»* (celles qui veulent informer et recruter les jeunes) faciliteront la prise de contacts en un seul lieu.

E.C.

Les Jeunes agriculteurs de la Nièvre ont un nouveau bureau

Clément Blandin élu président de JA58

Le Conseil d'administration renouvelé des JA de la Nièvre s'est réuni vendredi 20 mai dernier à Frasnay. Clément Blandin, 25 ans, en Gaec à Saint-Péreuse, succède à Alexandre Lorré qui demeure secrétaire général adjoint dans la nouvelle équipe.



Clément Blandin, en février 2013, alors qu'il se présentait sur la liste FDSEA/JA lors des élections à la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Il était le plus jeune agriculteur de France candidat

« *Nous sommes un bon groupe de jeunes, tous très motivés, qui ont les capacités et le potentiel pour faire quelque chose de bien durant les deux années qui viennent*». Clément Blandin, le nouveau président des jeunes agriculteurs de la Nièvre, est rempli d'optimisme pour la structure qu'il dirige désormais. Il est entouré d'un bureau renouvelé (lire l'encadré) sur lequel il compte s'appuyer. Et il définit déjà les grands axes de sa présidence à venir : *«l'installation des jeunes dans la Nièvre, dans de bonnes conditions et qu'on les défende au mieux, au vu de la conjoncture et des cours du moment ; ensuite la défense de nos productions, parmi lesquelles l'élevage bien sûr et tout particulièrement les bovins et les ovins, mais aussi les céréales, tous ces secteurs qui sont tellement impactés par les cours au plus bas ; et puis au sein du réseau, j'aimerais renouveler la solidarité entre les jeunes agriculteurs»* annonce Clément. L'enjeu, pour lui, malgré les aléas de la vie économique et syndicale qui parfois disperse les bonnes volontés, *«c'est de resserrer les liens entre les différentes productions et entre tous les secteurs géographiques, de Luzy à Pouilly»*.

Elu en 2013 plus jeune agriculteur de France au sein d'une Chambre d'agriculture, celle de la Nièvre, le nouveau responsable des JA 58 entend s'appuyer sur son équipe départementale pour l'accompagner dans sa tache. Le temps de tout faire ? *«Je vais prioriser les JA puisque j'en suis devenu président»*. Il dit s'inspirer et faire perdurer l'esprit qu'ont insufflé, avant lui, les équipes de Fabrice Prévotat (où Benoît, son frère, a fait ses armes syndicales) et d'Alexandre Lorré. *«J'ai beaucoup de respect pour eux et j'ai l'esprit JA dans la tête depuis longtemps : mon frère m'emmenait aux réunions !»* Clément se sent aussi *«bien aidé moralement par l'équipe du canton de Château-Chinon, qui me soutient, et sur qui je sais que je peux compter quand il y a des hauts et des bas»*.

Bâtons dans les roues ?

Mercredi 1er juin, Clément est allé assister à son premier Congrès national des JA, qui avait lieu à Mâcon. Il était accompagné de Jean-Charles Seutin, Cédric Bernier et Marion, l'animatrice départementale du syndicat jeune. *«Nous attendons qu'on nous apporte des éclaircissements sur comment installer des jeunes dans ce contexte économique. Nous aimerions savoir si les prix vont remonter»* expliquait Clément mardi soir. Pas sûr que le congrès national lui ait apporté toutes les réponses attendues.

Pour autant, le nouveau responsable, et son équipe, se mettent en situation de combativité. *«Mardi dernier, les taurillons d'herbe se vendaient 100 euros de moins qu'il y a un an, alors que ce sont les mêmes poids, les mêmes animaux. Cela ne peut plus durer»* prévient-il, à peine perturbé *«par le temps merdique qui vient s'ajouter à tous nos problèmes»*. Clément, qui est associé avec sa mère et son frère dans le Gaec du Passou, à Saint-Péreuse, vend la plupart de ses animaux par le marché au cadran de Moulins-Engilbert. Il est donc bien placé pour mesurer la profondeur de la crise structurelle que traverse l'élevage dans le secteur. Et, comme si cela ne suffisait pas, le nouveau président du syndicat jeune doit en plus essuyer une crise à laquelle il ne s'attendait pas. Alors que depuis trois ans il fournit des bovins à un groupe d'éleveurs qui approvisionne un supermarché de Decize, certains membres de ce groupe lui ont fait comprendre qu'il devait le quitter : *«on m'a dit, soit on est syndicaliste, soit on vend à l'enseigne de distribution, mais il faut choisir»* révèle-t-il amèrement. Chaque année, ce sont 20 bêtes qui partaient du Gaec pour Decize. Ces jours-ci, 9 étaient prêtes mais Clément a dû faire marche arrière depuis son élection aux JA58.

«On faisait sans avant et on fera sans après, mais est-ce bien normal qu'on me dise après 15 ans de négociations, on ne peut pas se permettre de laisser entrer le loup dans la bergerie?» Le jeune éleveur prévoit d'aller demander des explications au directeur du centre commercial mais, une chose est sûre, cet épisode illustre la difficulté pour les jeunes de prendre des responsabilités, aussi syndicales soient-elles.

EMMANUEL COULOMBEIX

Le nouveau bureau des JA de la Nièvre

Clément Blandin, président ; Jean-Charles Seutin, secrétaire général ; Alexandre Lorré, secrétaire général adjoint ; Cédric Bernier, trésorier ; Pierre Guyard, trésorier adjoint ; Thomas Lemée, vice-président *«élevage»* ; Louis Mathé, vice-président *«grandes cultures»* ; Florian Melaye, vice-président *«installation»* ; Benoît Dubuy, titulaire CDOA ; Vivien Gaume, titulaire CDOA ; Benoît Michot, titulaire SAFER et Florent Point, membre du bureau.



▸Agenda

11/06 Salon «*Fiers d'être apprentis*» à Nevers

Le 1er salon départemental de l'apprentissage et de l'alternance «*Fiers d'être apprentis*» aura lieu samedi 11 juin, de 10h à 17h au centre des expositions de Nevers. Ce salon est organisé par les trois compagnies consulaires, la Chambre des métiers et de l'artisanat, la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre d'agriculture. Trois espaces seront dédiés aux jeunes et à leurs familles. L'espace «*conseil*» rassemblera les acteurs de l'emploi, les compagnies consulaires, les OPCA, le Conseil régional, les CIO. L'espace «*Métiers*» sera tenu par les organismes de formation en alternance, les CFA, les organisations professionnelles, les écoles d'enseignement supérieur, notamment ceux ayant un lien avec l'activité agricole. Le troisième espace, «*Recrutement*», accueillera des entreprises souhaitant recruter des alternants. A ces 3 espaces, s'ajoutera une zone «*multimédia*» avec des ordinateurs permettant l'accès au site «*Fiers d'être apprentis*» et un espace d'accès aux offres de contrats d'apprentissage disponibles. Plus d'informations au 03 86 71 80 70 ou à l'adresse internet www.apprentissage.region-bourgogne.fr.

▸Fomations

11/06 «*Entretien des vergers*» en Morvan

Le Parc naturel régional du Morvan organise, comme chaque année, des stages d'initiation et de perfectionnement à l'entretien des vergers. Organisés en partenariat avec l'association des croqueurs de pommes section Auxois-Morvan, ces stages permettent aux amateurs de mieux connaître les gestes indispensables à apporter aux arbres chaque année, pour leur assurer un bon état de santé et une bonne production de fruits. Le prochain stage sur «*les insectes et les maladies des vergers*» (parasites et associés, moyens de lutte et de contrôle) aura lieu samedi 11 juin, de 10h à 17h, à la Maison du Parc à Saint-Brisson. Attention : le nombre de places est limité et la réservation préalable est obligatoire (5 euros par personne). Renseignements et inscriptions à la Maison du Tourisme de la Maison du Parc au 03 86 78 79 22.

Création de groupement d'employeur et recrutement

la FDSEA 58 peut vous accompagner

Qu'il s'agisse de la recherche d'un salarié sur votre exploitation ou de la création d'un groupement d'employeurs, des solutions existent pour simplifier et sécuriser votre fonction d'employeur.

Le dispositif «*groupement d'employeurs*» a connu un essor particulier en agriculture, en permettant le développement des emplois en milieu rural grâce à la pérennisation de l'emploi dans les petites entreprises ayant parfois des difficultés à embaucher, à elles seules, un emploi à temps plein. En effet, la mise en place d'un groupement d'employeurs favorise la stabilité et la qualité de l'emploi en offrant de nouvelles possibilités à un salarié dont les exploitants souhaitent s'attacher les services en se regroupant. Ce dispositif permet une certaine flexibilité dans l'utilisation du temps de travail du salarié entre les différents membres du groupement. Un autre avantage consiste en la montée en compétence du salarié qui aura l'opportunité de travailler pour plusieurs employeurs et d'apprendre ainsi plusieurs méthodes de travail. Un groupement d'employeurs peut également répondre à des besoins ponctuels de main d'œuvre, par exemple pour des emplois saisonniers, toujours sur le principe de la mutualisation des salariés entre les adhérents du groupement. Il s'agit donc d'une solution permettant à l'exploitant souplesse et flexibilité dans la gestion de son personnel tout en maîtrisant les coûts.

Faire appel à la Bourse de l'Emploi pour vos recrutements

La FDSEA de la Nièvre est gestionnaire de la Bourse de l'emploi (BDE) dans le département. Cet outil est une plateforme permettant de diffuser les offres d'emploi du secteur agricole et de mettre en relation les employeurs et les candidats. Ce site est mis en place par l'agence nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa) et est le principal outil de recrutement du secteur agricole. Le recours à ce service est gratuit et permet une importante visibilité de votre offre d'emploi grâce à une diffusion des offres sur le site national de l'Anefa mais également sur des sites de recrutement partenaires. Vous souhaitez obtenir un conseil personnalisé sur votre projet d'emploi partagé ou déposer une offre sur la Bourse de l'Emploi, n'hésitez pas à contacter la FDSEA de la Nièvre au 03.86.93.40.92 ou par mail à emploi.fdsea58@orange.fr

Service Emploi FDSEA 58

En bref

PAC – Versements prévus au 27 mai 2016

A partir du vendredi 27 mai, deux versements complémentaires des soutiens perçus au titre de la campagne PAC 2015, ont été effectués :
Le solde de l'aide bovine allaitante 2015 sur la base de :
174 € par vache pour les 50 premières vaches
130 € de la 51ème à la 99ème vache
69 € de la 100ème à la 139ème vache
La partie «*MAE*» de l'ATR 3 dont la première partie a été versée en avril pour les aides «*bio*» et les aides couplées végétales

Calamités sécheresse – Les soldes prévus en cours d'été

Les premiers acomptes des indemnisation "sécheresse", correspondant à 30 % de la somme globale qui sera perçue par les exploitants, ont été intégralement versés. L'administration a déposé une demande d'enveloppe complémentaire, qui permettra de solder les dossiers, auprès du CNGRA, qui statuera le 18 juin prochain. Le versement du solde est prévu dans le courant de l'été.

Championnat de Bourgogne Des jeunes cavaliers nivernais champions



Au championnat régional d'équitation - l'Open de Bourgogne- qui s'est tenu du 14 au 17 avril derniers, 6 jeunes cavaliers du Centre équestre de Sauvigny-les-Bois ont remporté 4 titres de champions de Bourgogne et 2 médailles de bronze. Au cours de ce concours multidisciplinaire, c'est au moins un des 12 jeunes cavaliers des Écuries des Écots, parmi les 1350 réunis durant quatre jours, qui s'est classé dans chacune des épreuves disputées. La propriétaire du centre équestre de Sauvigny, Anne Pinet des Ecots se félicite du «*grand sentiment de fierté*» éprouvé par les jeunes pratiquants et par elle-même, alors que le club fêtera ses neuf ans d'existence en juin prochain.



Élevage

Neuf réunions de terrains prévues en juin pour accompagner les éleveurs

Après la soirée élevage de Chatillon en Bazois organisée par la section bovine de la FDSEA en novembre dernier, sur le thème «*Face à la crise, mon système d'exploitation, mes marges de manœuvre*», la FDSEA a conclu une convention de partenariat avec la chambre d'agriculture de la Nièvre, afin de permettre aux éleveurs de bénéficier de diagnostics économiques de leurs exploitations dans des conditions financières négociées. Dans une situation de crise structurelle de l'élevage allaitant, la FDSEA souhaite au-delà de l'action syndicale sur les prix, permettre aux éleveurs d'identifier les marges de manœuvre dont ils disposent pour retrouver des perspectives et du revenu, à l'échelle de leurs exploitations.

A cet effet, des réunions de présentation des prestations des diagnostics économiques proposés dans le cadre de la convention de partenariat, et animées par les conseillers d'entreprises de la chambre d'agriculture, se dérouleront du 8 au 21 juin au travers du département. Pour plus de renseignements contacter la FDSEA au 03 86 93 40 92.

Cantons	Lieu de réunion	Date de réunion
Brinon - Prémery Pouges	Mairie de Guérigny	le 8 juin 2016
St. Saulge - St Benn -Châtillon	Mairie de Rouy	le 8 juin 2016
Saint-Armand Cosne	Mairie d'Alligny - Cosne	le 10 juin 2016
Fours - Luzy	Maison des jeunes de Fours	le 10 juin 2016
Tannay- Corbiny	Sicagemac	le 15 juin 2016
Nevers - Saint Pierre	Mairie de Luthenay - Uxeloup	le 20 juin 2016
Château-Chinon - Moulins.E	Mairie de Sermages	le 21 juin 2016
Decize - Dornes	Mairie de Cossaye	le 22 juin 2016
Montsauche - Lormes	Maison des sports de Brassy	le 24 juin 2016

Innov'action et journées Agro-Écologie

Six portes ouvertes du 9 juin au 22 septembre

La Chambre d'agriculture de l'Yonne vous invite aux portes ouvertes « Innov'Action » prévues à partir du 9 juin 2016 et jusqu'à la fin de l'année. A cette occasion, les agriculteurs témoigneront et feront découvrir les innovations qu'ils mettent en œuvre dans leurs exploitations. Le principe de ces journées : «les agriculteurs parlent aux agriculteurs et à leurs partenaires» afin de faire reconnaître les innovations techniques, systèmes, organisationnelles qu'ils ont conçu et mettent en œuvre au quotidien. Venez découvrir la performance technique, économique, environnementale et sociale de l'agriculture icaunaise.

Rallye grandes cultures : que faire à la place du colza ?

- Sur les Plateaux Jeudi 9 juin de 9h à 16h à Noyers sur Serein, salle polyvalente
- Dans le jovinien Lundi 13 juin de 9h à 16h à Brion, salle des fêtes
Matinée : Vous échangerez sur ces nouvelles cultures (8 cultures différentes) au travers de divers ateliers articulés autour d'un binôme agriculteur/organisme stockeur ou représentant de la filière.
Pique-nique tiré du sac
Après-midi : un circuit de parcelles des différentes cultures vous sera proposé. A vous de constituer votre programme !
Contact : Christophe Vivier au 06 32 54 30 76

L'entretien du sol en viticulture : les choix des vignerons

De mai à fin juillet dans le Chablisien
Cette année des visites sont organisées chez les vignerons. Lors de ces visites (2h environ) vous trouverez :
- la présentation par le viticulteur de son outil d'entretien du sol ;
- une démonstration de l'outil en fonctionnement dans les parcelles du viticulteur.

Deux dates minimum de mai à fin juillet
Afin de garantir les démonstrations, les dates seront fixées selon les conditions météo. Pour être alerté de la date fixée, merci de vous inscrire à l'adresse suivante : g.morvan@yonne.chambagri.fr.
Vous recevrez alors 2/3 jours avant une invitation.
Contact : Guillaume Morvan au 06 83 81 90 96

Travail du sol et désherbage en agriculture biologique

Septembre (horaires à confirmer) à Vermenton, Ferme du Bois Choppard, chez Jean-Marie et Nicolas Bounon.
Vous échangerez avec les agriculteurs sur leur système de production ainsi que sur leurs outils de travail du sol et de désherbage mécanique utilisés sur l'exploitation (herse étrille, houe rotative, bineuse, écimeuse...). Démonstrations au champ.
En partenariat avec Bio Bourgogne et la Plaine du Saulce
Contact : Patrice côte au 06 30 62 99 69

Regards croisés sur l'implantation des cultures en semis direct sous couvert

Jeudi 22 septembre de 9h à 12h30 à St Sérotin, chez François Lefort
L'agriculteur vous présentera son exploitation et sa démarche de déploiement du semis direct sous couvert : «pourquoi et comment je me suis lancé dans cette aventure ?». Ce temps sera suivi de :
Atelier 1 : RMQS2, réseau de mesure de la qualité des sols dans l'Yonne. Présentation de la démarche et des premiers résultats (microbiologie des sols, réserve utile, résidus de produits phytosanitaires...). Profil de sol et mesures RMQS.
Atelier 2 : Retour sur des essais comparatifs de semoirs de semis direct réalisé dans l'Yonne.
Atelier 3 : Visite de parcelles en semis direct sous couvert sur la ferme.
Pique-nique tiré du sac
Contact : Éric Bizot au 06 76 20 37 91

De l'action, du suspens, des défis, des innovations… et de l'humour



Découvrez le teaser de l'événement et partagez-le sur vos réseaux sociaux !
YouTube innov'aventures
ou sur www.yonne.chambagri.fr

Dans le cadre de «Innov'action et des journées Agro-écologie» d'autres journées seront organisées à l'automne 2016.
Rendez-vous sur www.yonne.chambagri.fr pour découvrir ce programme complet!
Contact : Camille Noilhan - Tél.: 03 86 94 22 15 - Port.: 06 32 00 57 91 - c.noilhan@yonne.chambagri.fr



▸ Agenda

05/06 Marchez avec Groupama, au profit des «Petits Princes»

«Le rêve en marche»: balade gourmande au cœur de l'Yonne, organisée dimanche 5 juin, par Groupama PVL, au profit de l'association 3petits Princes», pour financer les rêves des enfants malades. Parcours de 13 km au départ de Charmoy. Départs de 9 h 30 à 10 h 30, tous les quart d'heure, soit au total 5 départs, du Stade et Complexe sportifs de Charmoy. 5 étapes gourmandes tout au long du parcours.
Inscriptions sur Internet : www.balade-gourmande.com et dans les agences Groupama de l'Yonne.
Adulte 20 € (dont 5 € reversés à l'association Petits Princes), gratuit pour les moins de 11 ans.

03/06 Journée découverte de l'Agriculture Biologique

La Cocebi, coopérative bio, collecte sur la Bourgogne et départements limitrophes, les productions biologiques et conversions depuis plus de 30 ans. Depuis 2011, elle s'est regroupée avec Biocer, dans Union Bio Semences (station de semences à Maisse), pour commercialiser les semences certifiées sous la marque «Ubios». La Cocebi et Ubios invitent les exploitants qui s'interrogent sur l'agriculture biologique (technique, marché…), à découvrir cette filière, vendredi 3 juin, en visitant l'exploitation EARL Conseil à Villemer (89). Au programme : présentation de l'exploitation, destruction des luzernes sans labour, visite de parcelles
Rendez-vous le vendredi 3 juin à 14 h, 5 route de Branches, à Villemer. Renseignements et inscriptions au 03 86 33 64 44 et sur cocebi@biobourgogne.fr

09/06 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra jeudi 9 juin à la Chambre d'agriculture, 62 rue Guynemer à Auxerre.
Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37
Email : mel.dijon@apecita.com

Groupama PVL

Des résultats positifs, dans un contexte difficile

Les traditionnelles «*Rencontres Groupama*» qui se sont déroulées le 19 mai dernier à Appoigny, avec pour invité l'économiste et chroniqueur Jean-Marc Daniel, ont été l'occasion de dresser un panorama de l'activité assurantielle pour l'année écoulée.



Eric Gelpe, Directeur général de Groupama PVL, Philippe Renoux, Président de la Fédération de l'Yonne et Jacques Blanchot, directeur de l'établissement auxerrois (de gauche à droite)

D'une manière générale, le contexte de l'assurance pour l'exercice écoulé se caractérise par une croissance économique particulièrement faible, avec des taux d'intérêt très bas, voire négatifs pour les placements sans risques. Une année marquée également par l'application d'une nouvelle réglementation, particulièrement structurante pour le marché de l'assurance. Au niveau européen d'abord, avec l'entrée en vigueur depuis le 1er janvier dernier du dispositif «*Solvabilité II*», pour une meilleure adaptation des fonds propres exigés des compagnies d'assurance et de réassurance, aux risques que celles-ci encourent dans leur activité. Sur un plan plus national également, avec l'obligation pour les entreprises, d'apporter à leurs salariés une assurance santé complémentaire. Un contexte concurrentiel d'autant plus accentué pour les sociétés d'assurance, depuis la loi Hamon autorisant les assurés à pouvoir changer de fournisseur à tout moment de l'année pour leurs contrats auto ou habitation. La concurrence est aujourd'hui effrénée dans un marché désormais mature, où tout acteur de l'assurance en croissance, doit prendre pour cela, des parts de marché à ses concurrents.

Une année 2015 positive en terme d'assurance récolte

Au final, la caisse de Groupama Paris Val de Loire réussit à tirer son épingle du jeu, avec notamment, sur le marché des particuliers, depuis plus d'un an, un solde net positif, que ce soit en terme de nombre de véhicules et habitations assurés, ou de contrats de prévoyance sur la garantie des accidents de la vie, explique Éric Gelpe, Directeur général de Groupama PVL : «*tous ces éléments perturbateurs qui accentuent la concurrence, que ce soit sur le plan économique ou réglementaire, pouvaient, pour un acteur comme nous, représenter une menace et en fait sont devenus plutôt une opportunité*» Le risque était d'autant plus grand, que l'assurance santé représente 28 % du chiffre d'affaires total de la Caisse, mais la baisse de contrats individuels, s'est vue compensée par une forte pénétration du marché des petites et moyennes entreprises pour couvrir leurs salariés : «*Un véritable changement de métier*», selon Éric Gelpe. Cette prise de parts de marché ou de reconquête de positions perdues dans le secteur PME et PMI s'accompagnant d'une consolidation de l'ancrage territorial auprès des acteurs locaux, associatifs notamment. Au final, la contribution de Groupama PVL aux résultats du Groupe, s'établit à 22,2 M€, ce qui constitue le meilleur résultat de la caisse Régionale depuis sa création en 2004.

Ce premier semestre 2016 aura aussi été marqué par une série d'incidents climatiques. Aux gels d'avril, qui ont touché près de 1000 ha en chablisien, mais aussi en Val de Loire, ont succédé des épisodes de grêle particulièrement violents à la mi-mai, avec là encore, 600 ha pénalisés, principalement autour de Chablis et pour certains une récolte totalement perdue(*). Des dégâts qui ont généré au global 130 déclarations de sinistres, dont 26 pour le chablisien, en ce qui concerne le gel, ainsi que 65 déclarations concernant la grêle, pour un montant estimé entre 7 et 8 millions d'euros. Des chiffres relativement modestes, au regard de l'ampleur de la catastrophe, compte tenu du faible nombre de viticulteurs assurés. Sur l'année 2015, l'assurance récolte aura représenté pour Groupama PVL une enveloppe de 22 M€, contre un peu plus de 30 M€ de cotisations. A contrario des années passées, rappelle Philippe Renoux, Président de la fédération de l'Yonne, «*où l'on dépassait largement les 35, voire, les 50 millions d'euros. Sur les dix dernières années, l'Yonne, qui représente à peu près 15 % des cotisations, atteint en moyenne un niveau de 30 % de sinistres et ça, c'est parfois difficile à défendre…*»

Dominique Bernerd

(1) Les rencontres se sont déroulées le 19 mai, avant le nouvel épisode de grêle qui vient de toucher les vignes de l'Auxerrois et du Chablisien.

Plan de Soutien et Fac 2016

Jusqu'au 31 octobre pour déposer vos dossiers

Des mesures d'aide ont été prises par le Ministère pour les agriculteurs les plus endettés : prolongation du plan de soutien à l'élevage et ouverture d'un Fac pour les céréaliers et producteurs de fruits et légumes. La date limite de dépôt des dossiers vient d'être repoussée au 31 octobre 2016

Dans le cadre des mesures conjoncturelles liées au Plan de Soutien 2016 - Fonds d'Allégement des charges 2016, Volets B et C (restructuration bancaire et année blanche), le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a décidé :

La prolongation du plan de soutien français en faveur des éleveurs dans le cadre d'un Fac élevage 2 (volets B et C)

Cette prolongation se fait selon les mêmes modalités que le premier FAC élevage (PSE1), volets B et C, notamment quelque soient le taux de spécialisation, le taux d'endettement et la perte d'EBE. Les exploitations ayant wdéjà bénéficié du volet B et/ou C au titre du PSE1 ne sont pas éligibles. Toutefois, cette mesure est ouverte aux exploitations ayant déjà bénéficié du volet A au titre du PSE1.

Les exploitants exploitants intéressés peuvent télécharger le formulaire de demande d'aide et la notice explicative sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr politiques publiques\agriculture\ mesures nationales et mesures exceptionnelles.

L'ouverture d'un Fac (volets B et C) aux céréaliers et producteurs de fruits et légumes les plus endettés

Ce nouveau FAC a pour objectif de favoriser la restructuration des dettes à moyen et long terme en faveur des céréaliers et producteurs de fruits et légumes en difficulté et fragilisés par la crise économique actuelle.

Pour être éligibles, les exploitations doivent présenter une baisse d'EBE supérieure à 20% (par rapport à la moyenne olympique des 5 dernières années).

Les dossiers seront classés en fonction des critères de priorité suivants :

-production de céréales dans les zones intermédiaires,
- production de fruits et légumes en situation de crise conjoncturelle (telle que définie par FAM),
- taux de spécialisation,
- niveau du taux d'endettement (annuités/EBE)

Les exploitants intéressés peuvent télécharger le formulaire de demande d'aide et la notice explicative sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr politiques publiques/agriculture/mesures nationales et mesures exceptionnelles.

Pour ces deux dispositifs :

- les Cuma sont éligibles,
- l'aide globale (toutes aides perçues au titre de ces plans de soutien) est plafonnée à 20 ou 30 % (JA, Récents Investissements), de l'annuité 2016,
- le montant de l'aide au titre du volet B est égal au maximum à 30 % du montant de la commission de garantie,
- le montant de l'aide au titre du volet C est égal au maximum à la moitié du surcoût lié à la restructuration, après effort de la banque,
- la demande ne donnera lieu à aucun paiement si l'aide éligible est inférieure à 500 €,
- ces aides dites «*de minimis*», entrent dans le calcul du plafond de 15 000 € par «*entreprise unique*» (ou par associé Gaec le cas échéant), sur une période de trois exercices fiscaux.

Le dossier devra comprendre les pièces suivantes :

- le **formulaire de demande d'aide complété et signé** par le demandeur et comportant les données comptables certifiées,
- le cas échéant, une notification du forfait fiscal accompagnée d'une déclaration sur l'honneur,
- **l'attestation de «*minimis*»** agricole (annexe 1 et/ou 1 bis de la notice explicative),
- le cas échéant, le **pouvoir** (annexe 2 de la notice explicative),
- un **RIB du demandeur,**
- l'**annexe 4** de la notice explicative, si vous sollicitez le volet b et/ou l'**annexe 5** de la notice explicative, si vous sollicitez le volet C. Ces deux annexes seront **certifiées par l'établissement bancaire** (nom, signature, qualité du signataire et cachet de l'établissement indispensables).

Ces demandes, accompagnées de toutes les pièces nécessaires, doivent être déposées en DDT au plus tard le 31 octobre 2016

DDT 89
Service Économie Agricole

Viticulture

«D'un coup, les vignes sont passées du vert au noir…»

L'orage cataclysmique qui a frappé le département vendredi, en fin d'après-midi, a ravagé les vignobles de l'Auxerrois et du Chablisien, semant également la désolation dans les vergers, ainsi que dans certaines parcelles de blé et colza.

Ils sont une vingtaine de viticulteurs réunis ce lundi matin à Chitry, à attendre le préfet Moraud et le député Caullet, venus constater sur le terrain l'ampleur de la catastrophe. Les visages sont graves, la pluie tombe sans discontinuer depuis plus de 48 heures.

L'orage de pluie et de grêle a frappé vendredi après-midi, aux alentours de 16h30, pendant plus de 20 minutes sans interruption. Le lendemain, on pouvait encore voir les congères de glace, formés par les grêlons, qui ont haché menu, feuilles et bourgeons. Du jamais vu, raconte Christian Morin, vigneron à Chitry : *«un épisode conne ça, d'une violence et d'une largeur pareilles, même les plus anciens n'avaient jamais connu une catastrophe de la sorte. Habituellement la grêle est localisée sur un secteur, mais là, tout le vignoble est détruit et on ne voit pas trop comment s'en sortir»*.

Un collègue confirme : *«d'un coup, j'ai vu les vignes passer du vert au noir et tout est devenu hivernal, il n'y a plus rien ! A des endroits, même les fils ont été cassés et certains rangs sont devenus de véritables cimetières à corbeaux !»*

La montée dans les vignes à travers les rues du village s'apparente à une procession funèbre. Partout les stigmates de l'orage sont encore présents : grilles d'égout arrachées, chaussée déformée, coulées de boue, tas de pierres descendues des coteaux… La demande de classement en catastrophe naturelle a été effectuée, annonce le préfet, qui se veut prudent toutefois sur l'impact que cela pourra avoir, compte tenu du nombre limité d'exploitations assurées.

En parallèle, le représentant de l'État a informé les viticulteurs qu'une enveloppe de 4 M€ au titre de la Dotation pour les Equipements des Territoires Ruraux allait être mise à contribution : *«nous allons traiter tous les dossier au cas par cas, comme on l'a fait ces derniers mois avec les éleveurs, dans le cadre de la cellule d'urgence, le principe est le même»*.

Hasard du calendrier, Jean-Yves Caullet devait rencontrer le ministre Le Foll ce mardi : *«je vais lui rappeler qu'il n'y a pas que la vigne de touchée, mais également les grandes cultures et l'arboriculture. Rappeler aussi qu'au-delà de Chablis, c'est bien l'ensemble des appellations de l'Yonne qui ont été touchées»*.

Situation similaire dans la commune voisine de Saint-Bris-le-Vineux. Rejoint par les représentants de la Chambre d'agriculture, ainsi que par le député Guillaume Larrivé et la maire de la commune, le préfet de l'Yonne a pu constater que les dégâts ne se limitaient pas à la viticulture. Pour preuve ces cerisiers martyrisés, dont les feuilles et les fruits en cours de maturité jonchent le sol, ou cette parcelle de blé, comme broyée par une main invisible.

Du jamais vu, pour le président de la Chambre d'agriculture, Etienne Henriot : *«Il n'y a plus rien à récupérer ! Un champ détruit à 100%, à tel point qu'on s'interroge en arrivant sur ce qui a pu pousser là»* Pour l'heure, les professionnels s'interrogent aussi sur le bilan social de l'après orage, avec des employés qu'il faudra mettre en chômage partiel. Au final, c'est toute l'économie viticole qui est touchée. Et pour combien de temps?

DOMINIQUE BERNERD



Constat des dégâts sur les hauteurs de Saint-Bris





▲ Même scénario à Chitry

◀ Les rues de Chitry sont encore jonchées des pierres transportées par le torrent d'eau et de boue



Une parcelle de blé détruite à 100 % par l'orage : *«à tel point qu'on se demande ce qui y a poussé…»*, selon le président de la Chambre d'agriculture, Etienne Henriot.

David Griffe



Dans ce verger, le sol est jonché de feuilles et cerises frappées par la grêle. Une année entière de perdue pour les arboriculteurs de l'Yonne



A certains endroits, les flots ont soulevé la chaussée.

Syndicat Betteravier Yonne

Une fin des quotas qui soulève des interrogations

Réunis en Assemblée générale, les betteraviers de l'Yonne s'interrogent sur l'après quota, après une récolte 2015 marquée par des rendements à la baisse et une diminution de la durée de campagne.



De gauche à droite : Emmanuel Pigeon, Directeur régional des Syndicats betteraviers Yonne, Aube, Nord-Est et Aisne, Eric Lainé, Président de la CGB, Didier Renoux, Président du Syndicat Betteravier de l'Yonne.


Plusieurs dizaines de planteurs avaient fait le déplacement jusqu'à Vallery pour cette Assemblée générale 2016


Alain Jeanroy, Directeur général de la CGB

La campagne betteravière 2015 s'est soldée dans le département par un rendement moyen à l'ha ne dépassant pas 62 tonnes, avec une richesse de 18,5 (soit un rendement à 16 de 74 t). Un résultat en diminution de 20 tonnes par rapport à l'année précédente et de 13,4 t sur la moyenne quinquennale, qu'accompagne une grande hétérogénéité, avec des écarts pouvant aller, selon les parcelles, de 45 t à 110 t/ha. Dans le même temps, on note une diminution de la durée de campagne, en retrait de 3 jours pour l'usine de Corbeilles et de 4 jours pour celle de Souppes. Un constat encore plus marqué dans les usines de Champagne, avec 26 jours de moins pour Connantre et 20 jours pour Arcis. Conséquence de la baisse des rendements, mais aussi d'une diminution de 5 % des emblavements.

La campagne avait pourtant démarré sous les meilleurs auspices, avec des semis réalisés précocement et dans de très bonnes conditions, mais après un printemps favorable, le mois de juin aura été marqué par un déficit d'ensoleillement, suivi d'un été particulièrement sec. Seule note positive : des conditions d'arrachage exceptionnelles, avec très peu de pluie, ce qui a eu pour effet de diminuer la tare déchet à 8,2%. Des conditions météorologiques exceptionnelles, qui ont également permis à la betterave de connaître une progression constante et une bonne stabilité de la richesse et dans une moindre mesure, un développement des racines. L'année 2015 aura également été la seconde année à voir généralisée le forfait collet dans les usines (à l'exception de Souppes et Nangis). Un système qui donne satisfaction dans son ensemble, ne laissant que peu de place aux réclamations, mais le Syndicat Betteravier de l'Yonne a néanmoins constaté que 20 à 25% des betteraves sont surscalpées de 20 à 25% au delà de l'objectif théorique recherché dans la forfaitisation. Une anomalie qui pourrait se résorber à l'avenir, en affinant certains réglages de machines, afin d'éviter une perte directe de rendement et de matière première non travaillée dans les usines.

De nouveaux débouchés mais une concurrence plus rude

L'actualité betteravière, dans l'Yonne comme ailleurs, est bien sur marquée par la fin annoncée des quotas et du prix minimum, comme l'a rappelé le président du syndicat, Didier Renoux : *«en reprenant les rapports des AG précédentes, je me suis aperçu qu'on avait souvent l'habitude de dire que l'année était exceptionnelle ! Alors cette année, je ne sais pas quel adjectif je pourrai utiliser pour décrire avec justesse ce que notre filière est en train de vivre»*. Un bouleversement qui, s'il offre certaines opportunités, comme l'ouverture sur plus de marchés, n'est pas sans lever nombre d'interrogations et d'incertitudes, notamment au regard de la concurrence entre opérateurs commerciaux : *«chaque maillon, des planteurs aux fabricants, en passant par le Syndicalisme Betteravier, va devoir évoluer, se réinventer»*. D'où l'importance, a rappelé Didier Renoux, de respecter et conserver certains fondamentaux : *«c'est bien l'organisation betteravière, avec au centre la CGB et l'interprofession, qui a permis la réussite de notre filière. Et dans le mot filière, j'intègre la partie betteravière, mais aussi la partie industrielle. Toutes deux ne réussiront rien sans cohésion, respect mutuel et intérêt général, avec le Syndicalisme betteravier comme cheville ouvrière. On ne construit rien sans respect de cet équilibre»*. Réclamant de fait des garanties durables, via des accords interprofessionnels débouchant sur des prix en lien direct avec la valorisation des produits finis sur les différents marchés et une plus grande transparence en matière de rémunération et de partage de la valeur ajoutée. La fin des quotas représente un tournant historique pour l'ensemble de l'économie sucrière, avec pour conséquence directe une augmentation de la production, mais aussi une diminution des débouchés au sein de la zone euro et une baisse des prix due au déséquilibre entre l'offre et la demande. D'autant que la concurrence sera rude entre tous les acteurs et le contexte difficile, du fait de cette volatilité plus forte des prix.

Un travail d'expertise à l'international

L'Assemblé générale 2016 avait pour thème cette année : *«le Syndicalisme Betteravier au service des planteurs, aujourd'hui et demain»*. Avec pour principaux leviers mis en œuvre : le coût de production de la betterave, la quantité livrée et le prix payé. Un travail a été mené depuis plusieurs années par la Confédération Générale des Planteurs de Betteraves, à l'échelle de tout le bassin betteravier, sur les charges constituant le coût de production : semences, intrants, mécanisation, fuel, main d'œuvre, frais de structure, mais aussi les charges MSA, trop souvent *«omises dans les analyses réalisées»* rappelle son président, Eric lainé, pour qui le chiffre annoncé de 25,5 €/t de coût de production moyen doit rester une référence absolue : *«ce montant est un phare au milieu de l'économie betteravière et plus personne n'ose parler de prix en dessous de 25 €, un prix qui se raisonne bien sur à nos yeux, hors pulpe»*. Plusieurs postes à optimiser pour améliorer la compétitivité des planteurs : le choix des variétés, la densité des semis, la gestion de l'azote et des engrais, ou encore, la charge des mécanisations. Alain Jeanroy, directeur de la CGB insiste sur ce point : *«il faut se poser les bonnes questions car pour certains, 10 % du coût de production sont en jeu. En France, le travail en commun n'est pas assez généralisé, contrairement à ce qui se passe dans les autres pays européens»*. Autre élément important pour garantir au planteur un revenu : le tonnage de betteraves livré, avec cette spécificité propre à la filière, qui est le contrôle des réceptions. Une étape reposant sur un référentiel interprofessionnel comprenant 75 points de vérification, dans laquelle la CGB est là aussi partie prenante. Garantissant une *«vraie assurance volume»* et la *«garantie d'un travail bien fait dans les achats»*.

Troisième élément de l'équation : les prix. Avec notamment l'analyse et le suivi effectués chaque semaine par la CGB sur les 4 marchés impactant directement le planteur : le sucre sur le marché européen, le marché mondial, l'éthanol et la pulpe. Au-delà de ces études de suivi de marché, est mené un travail d'expertise à l'international, au travers de l'engagement de la CGB au sein de l'Association mondiale des planteurs de betteraves et de canne à sucre. Un organisme regroupant 33 associations de 30 pays, dont elle assure aussi le secrétariat, qui favorise les rapprochements, permettant ainsi de mieux connaître la concurrence mondiale tout en collectant au passage des idées fonctionnant ailleurs.

DOMINIQUE BERNERD

Chiffres clés de la récolte 2015

90 planteurs
1 500 ha de surfaces betteravières
Rendement/ha : 62 t de racines à 18,3 de richesse, soit 73 t à 16°
109 000 tonnes de betteraves produites
11,3 tonnes de sucre blanc/ha



Assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne

Coup d'œil dans le rétro

Ils ont chacun marqué de leur empreinte, leur passage à la présidence de la FDSEA de l'Yonne. Rencontre avec André Thomas et Marcel Huré.



André Thomas, président de 1983 à 1993, était présent, rue de Chine à Paris, pour le 20e anniversaire du Marché des « Terres de France ». (A gauche sur la photo)



Marcel Huré, président de la FDSEA de l'Yonne, de 1993 à 2000, aujourd'hui président de la section des Anciens Exploitants

André Thomas et Marcel Huré, aujourd'hui retraités de l'agriculture, ont tous les deux été élus à la présidence de la FDSEA de l'Yonne. Au premier, qui occupa la fonction de 1983 à 1993, a succédé le second, de 1993 à 2000. Deux natures généreuses et passionnées, qui se sont chacun à leur manière, consacrées pleinement à leur mandat.

Comment en arrive t-on à être élu président ?

André Thomas : *«Porté par l'amour du métier, avec un souhait, une volonté, d'être acteur plutôt qu'observateur, avec bien sur, avant, une petite formation de militant»*

Marcel Huré : *«Je baigne dans le syndicalisme depuis toujours et c'est en fait un peu ma raison d'être, mais je n'avais pour autant jamais envisagé de devenir président. C'est André, qui m'a appelé un jour avec deux autres collègues. Eux avaient de bonnes raisons de dire non, moi je n'en avais pas ! (Rires) J'étais entré au bureau un an avant, en 1992 et André avait déjà insisté pour que je devienne 3e Vice-président, mais je n'avais rien vu venir. J'étais naïf et le suis resté d'ailleurs !»*

Quel était le contexte de l'époque ?

AT : *«l'agriculture a subi pendant cette période, deux chocs assez violents, à savoir : les quotas laitiers en 1984 et la mise en place de la nouvelle Pac en 1992. La première fois que l'on demandait aux paysans, habitués à produire toujours plus pour améliorer leurs revenus, de régler et maitriser leurs productions, avec des aides pour compenser la baisse de revenus. D'un seul coup, on leur disait : stop ! Mettez 15 % de vos terres en jachère et je peux vous dire que ça a plutôt remué dans les campagnes»*

MH : *«Une époque marquée par l'arrivée de la Pac et les accords du Gatt. Des accords sur les tarifs douaniers et le commerce que nous dénoncions. Ce fut d'ailleurs ma première manif en tant que président, le 15 décembre 1993. On était tous un peu chaud et les grilles de la préfecture s'en sont souvenues ! Sur un plan plus départemental, l'Yonne s'est caractérisée par sa position sur les zones intermédiaires, qui nous a conduit à ne pas voter le rapport d'orientation du Congres national en 1997 et voté contre à celui de Clermont-Ferrand l'année suivante. Des moments particuliers dans l'histoire d'une fédération départementale»*

Si vous deviez garder un seul souvenir de cette époque passée à la tête de la FDSEA de l'Yonne ?

AT : *«La Pac 92 assurément, avec toute la contestation, toutes les manifestations pour essayer de faire fléchir différemment les responsables européens. Je me souviens notamment de cette manif spectaculaire, déjà évoquée dans une édition précédente de votre journal, où, après que des collègues de Saône et Loire aient intercepté un camion de bovins étrangers, ils m'ont appelé pour me demander si on était partants pour aller les déposer chez le ministre de l'époque, Nallet, à Tonnerre. Un réveil brutal, d'autant qu'il n'était pas prévenu !»*

MH : *«Pour moi, c'est sans nul doute le «Dimanche des terres de France», à Paris, qui m'a le plus marqué pendant mon mandat. Plus de 400 000 paysans dans les rues de la capitale. Je n'avais jamais senti autant de lien et de proximité entre les personnes, entre le monde citadin et le monde paysan. Et pourtant, je m'en souviens, tout était bloqué partout !»*

Avez-vous au fil des années, vu le syndicalisme changer, que ce soit dans la forme ou dans le fond ?

AT : *«Sur le fond, pas trop, à condition d'avoir des responsables qui se forment car il est important de toujours avoir une vision globale de l'agriculture. Sur la forme, ça évolue beaucoup, bien sûr, car notre outil principal, à l'époque, c'était la manifestation. Et puis politiquement, on pesait beaucoup plus lourd»*

MH : *«Dans la forme, les choses ont forcément changé, ne serait-ce qu'avec l'arrivée du numérique et les nouveaux moyens de communiquer, mais c'est tout. Les fondamentaux sont restés les mêmes : on défend les paysans, et on a toujours les mêmes valeurs de solidarité, avec l'Homme que l'on met au milieu et qu'on essaie de garder debout»*

Le syndicalisme a parfois du mal à mobiliser aujourd'hui, par rapport à hier, comment l'expliquez-vous ?

AT : *«On était déjà plus nombreux à l'époque et peut-être plus motivés, plus solidaires, ça commençait déjà, mais depuis, l'individualisme s'est fortement développé, ainsi que la spécialisation de l'agriculture. Mobiliser pour la viande bovine, l'ensemble des agriculteurs de l'Yonne, ce n'est pas évident. Mon souci permanent, quand j'étais président de la FDSEA et entouré de responsables qui connaissaient bien leurs dossiers, c'était justement d'essayer de bien faire coordonner les différentes sections, de manière à ne parler que d'une seul voix, face à nos administrations».*

MH : *«Une raison simple déjà, c'est que par rapport aux années 60 ou 70, nous sommes deux fois moins nombreux, même si ça n'explique pas tout. Il faut dire aussi qu'à l'époque, à chaque mobilisation, on obtenait quelque chose de concret, sonnant et trébuchant, que ce soit sous forme de rallonge sur les prix ou les aides. Maintenant, on se rend bien compte que ce n'est plus tout à fait le cas».*

Ce dont vous êtes le plus fier

AT : *«D'avoir été acteur bien sur, avec le souci et je crois qu'on a réussi plus ou moins, d'assurer la formation et l'épanouissement des personnes, tout ça passant bien sûr, par le revenu, mais pas seulement le revenu. Il faut aussi que ça passe par la responsabilité personnelle. Le monde paysan a fait des efforts remarquables d'adaptation à toutes les évolutions qu'on a connues et demeure malgré tout une composante de la société, mais il a besoin de reconnaissance».*

MH : *«Que la fédé continue d'exister, avec ses valeurs de solidarité. On ne peut rien faire tout seul et on a toujours besoin d'un groupe pour construire de grandes choses. Sans lui, on n'est rien, c'est comme au rugby !»*

Si vous aviez un message à adresser aux jeunes générations

AT : *«Par rapport à l'époque que j'ai connue, les jeunes savent que cela va être difficile de s'installer, mais je crois toujours à l'avenir. Je leur fais confiance et à mon avis, il y a des défis intéressants à relever, pour qui veut être entreprenant».*

MH : *«Par rapport au métier d'agriculteur : n'ayez pas peur ! Osez, ayez confiance et allez y ! Par rapport au syndicalisme, considérez que tout seul, on est tout petit mais qu'à plusieurs, on est bien plus fort !»*

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BERNERD

▸Agenda

Du 06 au 12/06 Vente GéniSim 2016

Suite au succès des quatre dernières ventes, le Groupement de producteurs Simmental renouvelle la vente GéniSim. Pour cette nouvelle édition, la vente se déroulera intégralement sur catalogue. Les éleveurs sélectionneurs, tous adhérents à Simmental France, proposeront à la vente des animaux parmi les meilleurs de leur troupeau. Des génisses issues de troupeaux de toute la France seront sélectionnées pour l'occasion. Le principe de la vente sera le suivant :
- ouverture des ventes aux enchères du lundi 6 juin à 8 heures au dimanche 12 juin à minuit
- proposition des acheteurs par courrier, mail, téléphone ou fax avec numéro d'élevage et coordonnées complètes adressées au Groupement de producteurs
- clôture de la vente ferme le vendredi 17 juin
- les acheteurs désireux de voir les animaux physiquement auront toute la semaine pour se rendre dans les élevages qui les intéressent.

Le lundi 13 juin, toutes les offres seront dépouillées, l'acheteur ayant fait la meilleure offre sur un animal remportera la vente de celui-ci. La seconde semaine est destinée aux achats fermes et définitifs. Le catalogue regroupant toutes les génisses proposées à la vente sera disponible sur Internet dès la fin du mois de mai à l'adresse : www.simmentalfrance.fr. Si vous souhaitez un complément d'informations ou des photos en format informatique, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : m.schouller@simmentalfrance.fr ou Hyperlink "mailto:jb.geoffray@simmentalfrance.fr"jb.geoffray@simmentalfrance.fr.

18/06 Bus pour la confrontation européenne Prim'Hostein

Le syndicat des éleveurs de Prim'Hostein organise un bus pour se rendre à Colmar samedi 18 juin et assister à la grande confrontation européenne de la Prim'Holstein. Il reste encore des place pour les personnes intéressées. Tarifs de 15€ pour les éleveurs et de 25€ pour les accompagnateurs.

Tech&Bio

Mutualiser pour gérer les

Tech&Bio Grandes Cultures Bourgogne-Franche-Comté s'est déroulé vendredi dernier à Aiserey. Retour sur l'une des thématiques abordées lors de cette journée technique.



La principale difficulté rencontrée par les céréaliers bios est le contrôle des adventices. C'est ce qu'expérimentent les chercheurs, et c'est aussi ce dont ont témoigné des agriculteurs récemment convertis à la bio, et qui ont décidé de mutualiser leur matériel pour faire face aux charges de mécanisation. Pour les bios comme pour les conventionnels qui décident de baisser leur IFT, l'impasse sur la solution *«désherbage chimique»* est l'un des plus gros défis techniques en grandes cultures. Lors de l'édition 2016 de Tech&Bio *«grandes cultures»* à Aiserey le 27 mai, un pôle spécial était consacré à cette problématique. Du côté des agriculteurs, ce sont trois exploitants de la Cuma du Chatillon (89) qui ont partagé leur expérience. Déjà adeptes du sans-labour depuis plusieurs années, ils sont passés à l'agriculture biologique entre 2008 et 2010.

Allonger d'abord la rotation

Mieux vaut prévenir que guérir. Dans un premier temps, il a fallu allonger la rotation (voir encadré) pour diminuer les populations adventices. *«Nous avons installé deux années de luzerne en tête de rotation, notamment depuis l'arrêt en 2010 de la production de betterave sucrière»*, témoigne le président de la Cuma Benoît Maury. L'alternance des cultures d'hiver et de printemps a ensuite permis de *«démarrer sur un sol propre»*. Restait à s'équiper en *«moyens curatifs»* : la Cuma s'est progressivement dotée de deux herses étrille Hatzenbichler, de 2 bineuses Gardford à différents écartements (40 rangs à 15 cm, 12 rangs à 50 cm), d'une écimeuse Richard Breton, d'un semoir à disque Lemken, d'un semoir monograine Kuhn, en plus des nombreux outils de travail du sol (décompacteur, chisel, déchaumeurs...) La vente du pulvérisateur a également permis d'investir dans une interface de guidage avec caméra Gardford couplé à un système de guidage centimétrique RTK. Pour le tri des méteils, la Cuma possède aussi un séparateur. *«Tout seuls, nous n'aurions jamais pu avoir accès à une telle diversité de matériel»*, témoigne Jean Conseil, associé dans la Cuma.

Intervenir en commun dans les fenêtres praticables

En plus de limiter l'investissement personnel dans le matériel, cette mise en commun a permis d'optimiser le confort de travail et de rentabiliser les fenêtres praticables : en effet, l'intervention mécanique dans les parcelles est limitée par les conditions météorologiques. *«Quand je*

Les coulisses de l'évènement

Le bio fait réfléchir

Pierre Carmantrand, ici à gauche aux côtés de Michel Ladérach (ancien responsable du bio à Dijon Céréales), participe à toutes les éditions de Tech&Bio depuis sa création.

Cet agriculteur bio exerçant à Lons-le-Saunier dans le département du Jura livre ses impressions sur l'évènement : *«Je constate qu'un certain nombre d'agriculteurs conventionnels ont fait le déplacement : le bio fait visiblement réfléchir. Quand le blé était à 200€/tonne, le bio faisait presque rire certains, ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui, à l'heure où il est difficile de financer sa campagne. Oui, il y a peut-être quelque chose à faire en bio...*

J'aime bien ce rendez-vous Tech&Bio dans lequel il y a toujours des choses à apprendre. Je suis en agriculture biologique depuis quinze ans et il est important de s'intéresser aux nouvelles techniques, aux nouvelles tendances ainsi qu'au matériel. Ce que je retiendrai le plus cette année ? Sans doute les essais culturaux, particulièrement jolis et bien réussis, plusieurs variétés me paraissent intéressantes».



S'attaquer aux IFT



Damien Baumont, agriculteur à Barges au sud de Dijon, s'est déplacé vendredi dernier à Aiserey avec l'intention de se renseigner sur les nouvelles techniques alternatives, notamment sur les thématiques du semis et du désherbage: *«Les nouvelles Maec qui se mettent en place impliquent une diminution de l'IFT désherbant. Je suis venu voir ce qu'il est possible de faire avec ma Cuma. L'objectif premier serait de passer en semis de précision, avec des inter-rangs assez larges pour pouvoir biner, notamment dans les cultures de colza et surtout en moutarde dans laquelle nous commençons d'avoir de sérieuses difficultés de désherbage. Un matériel adéquat est nécessaire et je profite de cette exposition pour aller à pêche aux idées... La bineuse de six mètres, 15 rangs avec espacement de 40cm a l'air intéressante».* Une herse étrille a également attiré l'attention de Damien Baumont: *«la Chambre d'agriculture nous en avait mis une à disposition pour réaliser des tests en désherbage. Nous souhaiterons désormais en essayer une dans le cadre des faux semis».*

adventices

suis absente mais qu'une fenêtre météo se profile pour un passage de herse étrille», témoigne Mathilde Maury, récemment installée avec son père, *«le voisin peut prendre le matériel et passer dans toutes nos parcelles. Et on trouve rapidement le moyen de lui rendre la pareille !»*. Car il s'agit surtout de ne rater aucune chance de faire du préventif : *«L'idée n'est pas de compter sur sa bineuse et de remettre tout l'espoir au printemps : Idéalement il faut semer sur un sol propre !»*. Déchaumages et faux-semis se succèdent pour optimiser les chances de contrer l'enherbement, quand c'est possible. La Cuma, c'est donc dans ce cas plus qu'un partage de matériel : c'est une mise en commun des ressources humaines. *«A ce stade, les fenêtres d'intervention étant de plus en plus tendance, il est intéressant de les connaître. Le bio a t-il de l'avenir ? Oui, certainement, même si à mon avis, il ne faut pas faire uniquement du bio»*. Axel Vieille-Mecet, lui, retiendra les témoignages d'agriculteurs : *«Les conférences que nous avons suivies donnent du crédit à tout ce que nous avons pu voir. Tech&Bio est très instructif»*. Victor Boisson aura pour sa part appris plusieurs techniques qui permettront de *«mûrir certaines réflexions»* pour sa future exploitation.

LD

Introduire des cultures de printemps

Le réseau Artemis a mis en place une expérience pluri-annuelle sur le contrôle des adventices. A Evry et à Nitry dans l'Yonne, les expérimentateurs ont essayé de contrôler les adventices en tout chimique, en tout mécanique, et en mixte. Ces trois modes ont été répétés dans une rotation courte (colza, blé, orge) et dans une rotation longue (introduction de tournesol et d'orge de printemps). En cours de campagne, les infestations de vulpin et de vulpie ont été notées. Résultat : si le contrôle tout chimique est relativement efficace par rapport au tout mécanique dans la rotation courte (50 pieds/m² contre 100 environ en tout mécanique), c'est sans commune mesure avec les résultats obtenus dans la rotation longue : moins de 5 pieds/m² quelle que soit la méthode de lutte employée. L'introduction de cultures de printemps permet de casser l'utra-spécialisation de la flore adventice.

Journée découverte pour les jeunes

Quelques groupes scolaires étaient présents à Aiserey. Quatre jeunes de Haute-Saône faisaient part de leur enthousiasme devant le matériel en exposition. *«Nous sommes quatre futurs agriculteurs, ce rendez-vous Tech&Bio valait vraiment le déplacement. Nous découvrons du matériel dédié à l'agriculture biologique. Si plus tard nous décidons de nous lancer dans ce type d'agriculture, nous aurons déjà une idée du matériel à utiliser»* relève Tom Figard. Pour Jérémy Decard, les bineuses et autres herses étrilles présentées donnent une certaine ouverture d'esprit : *«Nos stages se déroulent en agriculture conventionnelle alors nous découvrons des choses nouvelles aujourd'hui. Travailler avec ce type de machines est*





Le premier rendez-vous Tech&Bio Grandes Cultures Bourgogne-Franche-Comté était suivi par de nombreux partenaires et notamment Dijon Céréales, avec ici Marine Baudot, Didier Quintard et Laurent Druot, sur le stand commun des coopératives Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Interval, elles-mêmes partenaires dans Artemis et dans le moulin Decollogne.



Élodie Rosselle, agent technico-économique à 110 Bourgogne, était présente sur le stand Seine Yonne qui a fait la part belle aux nouvelles filières chanvre et lin. La jeune Côte d'orienne a participé au tirage au sort proposé par Terres de Bourgogne et remporté le panier de produits du terroir mis en jeu à cette occasion.

Chronique ovine

De l'enrubannage de premier choix pour les brebis



L'enrubannage coute 40 % plus cher que le foin

L'enrubannage coute 40 % plus cher que le foin ramené à la tonne de matière sèche : 92 € contre 65 € (source : Herbe et fourrages en Limousin 2015). De plus, il doit être d'excellente qualité afin d'éviter les problèmes sanitaires. Le principal facteur de réussite reste le taux de matière sèche à la récolte, avec un optimum compris entre 50 et 60 %.

En effet, la fauche est en général réalisée début épiaison pour les graminées et bourgeonnement pour les légumineuses et le fourrage est récolté en brins longs. Il est ainsi moins riche en sucres et plus difficile à tasser. Le développement des bactéries butyriques est favorisé, entraînant de mauvaises qualités de conservation. En dessous de 40 % de matière sèche, le risque est plus élevé. De plus, la présence de terre (attention aux taupinières !) accentue les risques de listériose. Au-delà de 70 % de matière sèche, les bottes sont insuffisamment tassées et des moisissures apparaissent.

Identifier les bottes par parcelles

La valeur alimentaire de l'enrubannage reste exclusivement liée à celle du fourrage fauché. La bâche est à l'herbe ce qu'est le bocal aux haricots verts : un mode de conservation ! Par exemple, pour une fauche au 20 mai de prairies à base de graminées, la valeur alimentaire à la distribution est de l'ordre de 0,8 UFL et 70 g de PDI par kg de matière sèche. L'identification des bottes par le nom de la parcelle facilite la répartition en fonction du type d'animaux au cours de l'hiver. Les marques à l'aide de bombes de peinture (rouge, bleu, vert) pour animaux résistent aux intempéries toute une campagne.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT, INSTITUT DE L'ELEVAGE/CIIRPO

DETECVEL
LE SPÉCIALISTE DE LA VIDÉO DE SURVEILLANCE D'ÉLEVAGE
Déplacement 360° 100°
NUMÉRIQUE
VISUALISATION
• Tablette tactile
• Smartphone
• PC
• Téléviseur
TRANSMISSION
• Numérique
• Fibre optique
• Hertzien homologué
• Câblé
MORTE SAISON
• Vente Installation Maintenance
• SAV efficace et rapide • Image de qualité
CENTRE DETECVEL BOURGOGNE
71320 La Boulaye - Tél. 03 85 79 62 60 - www.michelviard.com

ASSURANCES AGRICOLES ET VITICOLES DEPUIS 15 ANS
Nos clients sont notre meilleure publicité
AUBE - COTE D'OR - YONNE
« En 2013, deux tempêtes ont endommagé la toiture de mon corps de ferme. M. BEAUVOIR s'est tout de suite rendu disponible et s'est déplacé pour voir les dégâts. Il m'a ensuite aidé dans les démarches. Mes dommages ont été indemnisés en valeur à neuf à l'identique, je recommande l'agence Gan assurance de Bar-sur-Seine (10) à tous mes confrères. » M. GUYARD YOHAN Agriculteur en Côte d'or (21)
Anthony BEAUVOIR
Agent général
2 rue des maquisards
BP 3
10110 BAR-SUR-SEINE
03 25 29 82 17
bar-sur-seine-poste@gan.fr
gan ASSURANCES
Document publicitaire à jour au 9/01/2016
*Interview 17/11/2015
Gan assurances - Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 109817739 euros (entièrement versé) - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg—75383 PARIS CEDEX 08
n° orias : 07015159

▶ En bref

Grains La récolte mondiale 2016-17 serait la deuxième plus forte de l'histoire

Le Conseil international de céréales (CIC) a corrigé en hausse le 26 mai la prochaine récolte mondiale de grains, la portant au deuxième rang de l'histoire. *«La production mondiale de grains en 2016-17 est prévue 10 Mt plus haut par rapport au mois dernier, à 2 015 Mt, soit une augmentation de 1% sur un an et le deuxième plus haut niveau jamais atteint»*, selon un rapport. De meilleures prévisions sont annoncées en blé dans l'UE, aux États-Unis et en Russie, en maïs aux États-Unis et en Argentine. La consommation mondiale de grains est aussi revue en hausse de 10 Mt par rapport au mois dernier, à 2 009 Mt (+1% en comparaison de 2015-16), correspondant au record de 2014-15.

Interdiction de phytos Orama dénonce des *«marchandages politiciens»*

Orama (producteurs de grandes cultures) a reproché le 26 mai au gouvernement sa volonté d'interdire les néonicotinoïdes en 2020 et de ne pas ré-autoriser le glyphosate, y voyant des *«marchandages politiciens»*. L'utilisation des phytos est *«devenue la monnaie d'échange de marchandages politiciens»*, selon un communiqué. *«Laisser croire que l'on peut s'en passer est inconséquent»*, juge l'organisation pour qui les produits sont *«parfaitement évalués»*. Orama dénonce l'*«attitude totalement arbitraire»* du gouvernement, à l'encontre des avis scientifiques des agences sanitaires françaises et européennes pour les néonicotinoïdes et même de l'OMS pour le glyphosate. *«Refuser de considérer les expertises scientifiques, préférer surfer sur les peurs entretenues par certains plutôt que d'en appeler à la raison et d'éclairer les débats, c'est prendre de fait le parti de ceux qui détruisent contre ceux qui produisent»*, déclare le président Philippe Pinta, cité dans le communiqué.

Colza

Une rencontre nécessaire

Une visite plein champ organisée par la FRSEA en partenariat avec Terres Inovia, les Organismes Stockeurs et la Chambre d'agriculture, a réuni le 11 mai dernier, représentants de l'administration et agriculteurs concernés.



De nombreux agriculteurs concernés par le problème, étaient présents.

Le colza, tête d'assolement dans les rotations, est une culture incontournable de la Bourgogne et plus particulièrement de l'Yonne. En 2016, le département se classe au 3ème rang avec 63 000 ha malgré un recul sensible des surfaces dans un contexte de stabilité nationale. Depuis 3 ans, la problématique *«ravageurs d'automne»*, grosse altise et charançon du bourgeon terminal en est une des causes. Les plateaux du Tonnerrois restent le secteur le plus touché mais l'hiver doux 2015/2016 a permis au phénomène de s'étendre à d'autres régions du département et même au-delà de ses frontières même si cela est moins probant.

Après plusieurs tests et observations, il a été mis en évidence une résistance de type super kdr, le degré le plus élevé de résistance aux insecticides de la famille des pyréthrinoïdes. A ce jour, l'Yonne parait être le seul département concerné par cette résistance super KDR en France voir en Europe. L'inefficacité des alternatives de luttes chimiques disponibles, fait que seuls peuvent être activés des leviers agronomiques comme ceux agissant sur le dynamique de croissance durant l'automne et l'hiver. Cependant ces solutions peuvent se heurter à des limites réglementaires imposées par la directive nitrates.

Plusieurs parcelles visitées

Terres Inovia, en collaboration avec les organismes stockeurs du département et la Chambre d'agriculture avait déjà mis en évidence et alerté l'administration sur la situation des colzas le 22 mars dernier. Le 11 mai, en complément, la FRSEA, en partenariat avec Terres Inovia, les organismes stockeurs et la Chambre d'agriculture, a organisé une visite en plein champ chez plusieurs agriculteurs sur le secteur Nitry, où étaient présentes la Dreal Bourgogne, la Draaf et la DDT de l'Yonne. Plusieurs parcelles ont été visitées. La première, avec un itinéraire technique classique, a permis de prendre conscience de la réalité des dégâts et de l'inefficacité des leviers chimiques. Même si la parcelle en bordure de route semblait belle, la réalité en est autrement. Les colzas n'ayant pas atteint un niveau de biomasse suffisante car en carence d'azote, ils ont été affaiblis par les attaques des insectes et ont laissé la place aux adventices. Sur la deuxième visite, deux parcelles ont été mises en opposition. L'une, couverte par des colzas associés avec des féveroles, également en précédent et avec un semis précoce, avait des colzas corrects. L'autre, avec des semis plus tardifs et sans cultures associées, était retournée. Ces champs appartiennent au même exploitant engagé dans une démarche avec d'autres exploitants dans un GIEE travaillant sur la conservation des sols. La différence de conduite des deux parcelles s'est expliquée par des contraintes techniques mais a surtout permis de mettre en évidence l'importance de maintenir les colzas en condition *«poussante»* tout au long de l'automne par l'apport d'azote réalisé par la culture associées. Cependant, cette technique particulière n'est pas accessible et applicable par l'ensemble des agriculteurs et la possibilité d'apporter de l'azote à l'automne en petite quantité et de pouvoir déroger à la directive nitrates a été mise en avant.

Une nouvelle rencontre prévue en juin

Sur la dernière parcelle, afin d'appuyer la démonstration de l'importance de maintenir un apport azoté suffisant pendant l'automne, les parcelles visitées avaient reçu des apports organiques sous forme de fientes avant la fin août. Sur ces parcelles, les colzas étaient corrects malgré une présence avérée de nombreux insectes.

Ces rencontres ont mis en évidence l'importance d'obtenir des colzas suffisamment *«beaux»* à l'entrée de l'hiver et surtout de les maintenir dans une dynamique de croissance positive. Même si les leviers agronomiques sont essentiels, les professionnels présents ont demandé que soit étudiée la possibilité de déroger à la directive nitrates. Ceci afin que les agriculteurs puissent, si cela le nécessite, apporter de l'azote en dehors des périodes d'interdiction et plus particulièrement en septembre. Une nouvelle rencontre courant juin est envisagée avec l'administration afin de préciser les demandes de la profession et les possibilités de dérogation sur les secteurs concernés.

SANDRINE VATINELLE
ANIMATRICE RÉGIONALE GRANDES CULTURES FRSEA



LJung - Terres inovia

Photo de larve d'altise.

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET

Bâtiments Agricoles et Industriels
Bardage bois/Bardage métallique
Panneaux préfabriqués
Aménagement intérieur
58000 Saint Eloi - Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48
philippe.simonnet6@wanadoo.fr - metalconstruction.fr

Sarl Manière

Première présentation des pulvés Horsch

La Sarl Manière a accueilli le 12 mai dernier une étape du Démo Tour Leeb LT, une grande tournée d'un mois et demi qui sillonne le territoire du 1er mai au 15 juin, réalisée en partenariat avec la société Drone Agricole. Le temps désastreux n'a malheureusement pas permis une démonstration au champ. Néanmoins, les agriculteurs ont pu découvrir cette nouvelle offre dans le domaine de la pulvérisation. Les pulvérisateurs LT sont dotés d'une cuve polyéthylène de 4000 et 5000 l et adoptent la stabilité de rampe BoomControl, qui permet de pulvériser jusqu'à 30 cm de la végétation à plus de 20 km/h, l'objectif étant de limiter la dérive. La rampe acier à trois bras de 18 à 42 m est autonome par rapport au châssis. Un gyroscope positionne le cadre par rapport au châssis de la machine et des capteurs à ultrasons donnent la hauteur par rapport à la végétation. Le Boom-



Control est proposé en deux versions : Eco à deux capteurs aux extrémités pour la hauteur et le dévers et Pro à 4 capteurs pour la hauteur, le dévers et la géométrie variable. La limitation de la dérive est également permise grâce à des buses 90° distantes de 25 cm sur la rampe. Le système Multi Select propose le changement de buses automatique. Les quatre buses installées par porte-buse sont pilotées depuis la cabine et s'adaptent en fonction de la vitesse d'avancement pour assurer une taille de gouttelettes optimale à pression constante. Les LT adoptent aussi le système de rinçage automatique CCS, un bac d'incorporation surdimensionné et un système de freinage pneumatique.

▶ Des professionnels à votre service

Entrepreneur agricole
RECHERCHE TRAVAUX MOISSONS
sur région bourgogne
Coupes spéciales colza, maïs, tournesol.
FLORENT PROMMER 21 Fontangy - 06 81 32 69 56
eta.prommer@gmail.com


DRAINAGE
AGRI TRAVAUX Patrice Caillot
21 Tart-le-Bas - 06 80 72 24 03
agritravaux@gmail.com
Curage de fossés,
Terrassement,
Lavage de drain,
Travaux publics...



SAS La vallée Channy
58150 Garchy
Épandage:
Composte, fumier
Calcaire, scories...
Jean-Baptiste Mourlon
07 88 58 29 82

CAMÉRAIL
Sur le terrain. Avec vous !
www.camerail.com
VIDEO SURVEILLANCE DES VELAGES
CONDITIONS DE MORTE SAISON
Nièvre & Yonne :
Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or :
Alain GIMET 06 07 43 69 12

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Portes ouvertes chez Europagri

Avant Tonnerre,….St Clément !



Europagri a organisé sa désormais traditionnelle journée portes ouvertes le 18 mai dernier à St Clément. 350 agriculteurs ont fait le déplacement pour cette journée voulue simple et conviviale par Denis Massé et Etienne Pinon. Dans une conjoncture compliquée, une telle affluence est malgré tout signe d'un lien fort entre les équipes de la concession New Holland et les clients. De nombreux pôles par fournisseurs (matériels et magasin libre-service) font de cette journée un lieu de rencontre avec les représentants des constructeurs.
La gamme New Holland était évidemment largement présentée avec notamment les derniers T7 HD, 2 modèles qui viennent compléter la gamme par le haut avec 277 et 300 cv. Ces 2 T7 viennent s'intercaler entre le T7 270 de 228 cv (270 maxi) et le T8.320 de 284 cv (320 cv maxi) et sont proposés avec la transmission à variation continue AutoCommand.

Photographiée, *«escaladée»*, examinée sous toutes les coutures, la CR 10.90 a suscité beaucoup de curiosité. La plus grosse moissonneuse-batteuse du marché était exposée à St Clément, avant de réaliser sa première moisson du côté de Brienon. Cette machine non conventionnelle à doubles rotors longitudinaux (Twin Pitch) de 559 mm de diamètre), est équipée d'un moteur FTP Cursor 16 qui développe une puissance de 652 cv et bénéficie de la technologie Common Rail. Le modèle exposé est équipé d'une coupe Mac Don de 12 m de large, composée de 3 tapis ameneurs (2 transversaux + 1 central) à la place de la vis d'alimentation et un rabatteur de grand diamètre. Cette coupe est dotée d'un lamier à double lames et de roues stabilisatrices. Le fabricant annonce un rendement horaire accru de 20 à 25%.
Pour Europagri, cette journée était en quelque sorte un tour de chauffe avant l'inauguration la semaine prochaine de la nouvelle base de Tonnerre. A vos agendas !

Tombola Terres de Bourgogne : Votre journal était présent lors de cette journée et organisait une tombola. Mr Bernard Delagneau, agriculteur à Champlost remporte un panier de produits du terroir.

DAFP

Le premier Optum livré à Guerchy



La DAFP vient de livrer le premier Case Optum vendu dans l'Yonne. Jérôme Lannier de la SCEA du Ravillon à Guerchy, s'est vu remettre les clés de son Optum CVX 300 par Stéphane Bonfillou en présence de David Lugues, Jean-Christophe Rault et Joël Bocquet, inspecteur commercial tracteurs chez Case IH. Avec ce nouveau tracteur, Jérôme Lannier, céréalier sur 300 ha, se rapproche du 100% client de la DAFP. «*Mon grand-père et mon père ont toujours eu des Case IH. Lorsque je me suis installé en 1998, j'ai fait un autre choix, tout en restant fidèle à Dafp pour les autres matériels. Aujourd'hui, je reviens aux sources en quelque sorte.*» Adepte du semis simplifié, mais tout en continuant à pratiquer un labour «*tournant*», Jérôme Lannier recherchait un tracteur puissant et compact, mais pas trop lourd, bref, un bon compromis pour les gros travaux mais également le travail du sol superficiel. L'Optum l'a séduit, et l'opération Thermomix (1 tracteur acheté, 1 Thermomix offert) organisée par la concession fin 2015, a sans doute influencé sa décision.
Cependant, l'agriculteur devait répondre à une contrainte : rester dans le gabarit du pont-bascule de son organisme stockeur ! Le choix a été fait d'équiper le tracteur en pneus Michelin 710/85 R38, avec une hauteur de flanc assez importante et une largeur modérée. Adepte de la basse pression, Jérôme Lannier a pris l'habitude depuis quelques années d'adapter la pression des pneus en fonction des travaux.
Rappelons que la gamme Optum est composée de deux modèles (270 et 300 cv) qui s'intercalent entre le Puma et le Magnum. Ils sont motorisés par le 6 cylindres FPT 6,7 l équipé d'un turbo à géométrie variable et d'une combinaison DOC + SCR pour répondre aux normes Tier 4f. Ils profitent de la transmission à variation continue CVX du groupe CNH à quatre gammes, accouplée à un pont arrière spécifique autorisant des pneus de 2,15 m de diamètre.
Disposant d'une benne 3 essieux d'un gros tonnage, Jérôme Lannier a opté pour le freinage pneumatique. Dans quelques semaines, ce tracteur fera ses premières heures au transport puis au déchaumage avec un Terrano 5m.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 25/05/2016	Bourg-en-Bresse 31/05/2016	St Christophe-en B. 25/05/2016	National 25/05 au 31/05/16
Vaches viande (V)	U	-	-	3,95 €	3,83 €
	R	3,40 €	3,40 €	3,58 €	3,40 €
	O	-	3,10 €	-	3,05 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	2,95 €
	O	2,97 €	2,90 €	-	2,99 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,66 €
	P	2,57 €	2,55 €	-	2,46 €
Génisses VML	U	3,80 €	4,25 €	4,65 €	4,14 €
	R	3,60 €	3,60 €	3,85 €	3,53 €
	O	-	3,05 €	-	2,99 €
Taureaux VML	URO	-	2,45€	2,65 €	2,50 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 31/05/2016

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	-	-	
300-350 kg	-	2,84	-	
350-400 kg	-	2,73	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	-	-	
300-350 kg	-	2,61	-	
350-400 kg	-	-	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,76	2,57	
400-450 kg	-	2,64	2,52	
450-500 kg	-	2,56	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	2,58	2,42	
350-400 kg	-	2,48	2,23	
400-450 kg	-	2,42	2,26	
450 kg et +	-	2,28	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	-	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,63	1,97	1,76	-
5 -10 ans	-	1,87	1,70	-
+10 ans	-	1,76	1,62	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,10	1,86	

Bovins : 1034

BROUTARDS TAURILLONS : L'ambiance commerciale est un peu plus lourde, même si les bons lots herbés continuent de se négocier correctement.

LAITONNES GÉNISSES : Bonne demande en génisses typées "italiennes" vaccinées FCO depuis plus de 10 jours. en femelles plus médiocres typées "espagnoles", l'écart de prix se creuse notamment avec les sujets non vaccinés ou vaccinés depuis moins de 60 jours.

VACHES - GÉNISSES DE 3 ANS : Nouveau recul des tarifs en sujets médiocres ou trop âgés. Les cours des vaches de bonne qualité résistent mieux, notamment dans les sujets vaccinés.

TAUREAUX : Pas de changement.

NB : L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn) et pour des animaux valablement vaccinés FCO.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 30/05/2016

Bovins (214)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
295 à 395 kg	770 - 1080	2,50 - 2,73
440 à 540 kg	1120 - 1270	2,36 - 2,54
Taurillons d'herbe		
330 à 490 kg	-	-
400 à 530 kg	1080 - 1290	2,44 - 2,73
Laitonnes		
240 à 360 kg	550 - 870	2,27 - 2,57
355 à 420 kg	-	-
Génisses		
365 à 450 kg (16-24mois)	910 -960	2,12 - 2,54
430 à 490 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
1160 à 1175 kg	1690 - 1800	1,44 - 1,55
Vaches		
Vaches légères	850 - 1070	
Vaches entre deux	1080 -1290	
Vaches lourdes	1310 -1830	

En mâles valablement vaccinés le placement est régulier à des tarifs fermes en sujets supérieurs et herbés. Vente plus difficile pour les animaux non vaccinés ou de qualité moyenne avec quelques invendus. Commerce plus rapide en laitonnes et génisses et plus particulièrement en femelles bien herbées. Vente quasi-totale. Présentation de meilleure qualité en vaches avec des animaux plus lourds entraînant une venteplus fluide avec peu d'invendus. Cours facilement reconduits mais qui restent trop bas.

Prochain marché le lundi 6juin aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 01/06/2016

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	nc	nc
350 à 400 kg	2,75	nc
400 à 450 kg	nc	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,53	2,32
350 à 400 kg	nc	2,32
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,85
Vaches		
- 5 ans	1,80	1,65
de 5 à 10 ans	1,72	1,57
+ 10 ans	-	1,50

Broutards Laitonnes : Marché calme, seule la bonne marchandise se valorise

Vaches-Génisses : Cours reconduits

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 21/05/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,70 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,60 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,75 €	2,60 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,20 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,20 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,75 €	2,45 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,70 €	2,30 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,70 €	2,30 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,40 €	2,05 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,30 €	2,05 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,00 €	-

Tendance : Marchandises de qualité demandées.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 23/05/16 au 29/05/16*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,74 €	-
350 kg	-	2,65 €	-
400 kg	-	2,54 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,42 €	-
500 kg	-	2,28 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,37 €	2,29 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,19 €	-

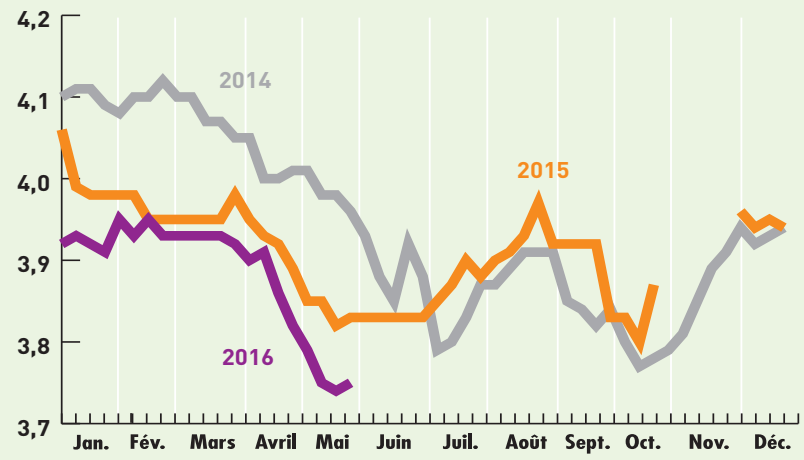
Tendance : l'offre limitée soutient les cours.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 23/05/16 au 29/05/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,75 €	3,54 €	-			
Races mixte		-	3,29 €	3,29 €	3,26 €		
Races lait					-	3,07 €	3,01 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,92 €	3,75 €	3,67 €	3,43 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,89 €	3,71 €	3,66 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,13 €	-				
Races mixte				3,27 €	3,22 €	-	
Races lait					-	2,80 €	2,77 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,55 €	4,28 €	3,99 €	3,82 €			

Tendance : cours plus ferme malgré un stock important en race à viande.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 23/05/16 au 29/05/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,81 €	3,78 €	3,74 €	-				
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,46 €	4,00 €	3,82 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,75 €	3,68 €				
Races mixte					3,27 €	3,19 €		
Races lait						-	2,79 €	2,75 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,65 €	4,39 €	4,07 €	3,88 €				

Tendances SEM. 22 / 2016

Bovins de boucherie

Le climat reste pesant dans les campagnes avec des tarifs trop bas pour assurer la pérennité de nombreuses exploitations. Les éleveurs défendent pourtant la qualité de leur produit dans une filière très sécurisée quoi qu'en dise les détracteurs en pointant sur les dysfonctionnements marginaux à grand coup d'affichage médiatique. Le « viande bashing » ça suffit !
Les échanges restent calmes dans les femelles haut de gamme ou de qualité bouchère, avec des besoins limités et ciblés pour des tarifs qui ne bougent pas. Les premières sorties d'herbage font leur apparition dans les bonnes vaches viandées ; ces animaux ont la préférence des abatteurs pour leur qualité d'engraissement. Les tarifs se maintiennent dans les génisses et les jeunes vaches viandées. Dans les réformes allaitantes de choix secondaire, la pression se détend légèrement. En laitières, le climat social et une météo peu favorable perturbent les ventes dans les magasins. Les volumes se montrent suffisants pour que les abatteurs stabilisent les prix des vaches holsteins ou montbéliardes. En jeunes bovins, les stocks se résorbent, mais les acheteurs ne montrent aucun dynamisme à l'achat faute de débouchés suffisants que ce soit sur l'Italie ou la France. ■

Broutards

L'activité commerciale reste régulière dans les bons mâles charolais avec des éleveurs qui se mettent en position d'attente et préfèrent faire prendre des kilos à leurs animaux pour des tarifs qui restent assez confortables dans les lourds herbés. Le placement se montre en revanche plus difficile dans la marchandise plus commune ou non-vaccinée avec des écarts de prix qui peuvent être importants. Dans les femelles, la vente est normale avec des cours sans changement dans les bonnes laitonnes charolaises ou limousines herbées vaccinées et exportables sur l'Italie. Les échanges restent tendus dans les femelles communes destinées au marché espagnol. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les disponibilités saisonnières sont mesurées, mais elles se montrent suffisantes pour les besoins exprimés. Les intégrateurs ont stabilisé les prix des veaux frisons. Après la forte progression des prix de ces dernières semaines, la vente se montre moins active dans les montbéliards. La vente est régulière avec des tarifs qui se tiennent dans les Charolais ou les bons croisés frais et viandés. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 23 mai) :
«L'équilibre du marché se confirme, ce qui devrait permettre dans un premier temps, une reconduction des cours».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 23 mai) :
«Reconduction des cours dans un marché à offre limitée».

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 11/04/2016*

Agneaux (216)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	3,32 - 3,53	3,31 - 3,43
Gras (38-44 kg)	-	3,22 -3,46	-
Gras (44-50 kg)	-	-	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (32-38 kg)	-	3,46 - 3,84	3,33 - 3,45
Laitons (38-44 kg)	-	3,42 -3,66	-
Laitons (+44 kg)	-	2,91 - 3,65	-
Brebis (108)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	1,23 - 1,39	1,11 - 1,26	-
Divers			
Béliers (10) : 106 à 135 €	1,01 - 1,35	-	
Agneaux maigres : 63 à 82 €	-	2,35 - 3,09	-
Caprins : 10 à 38 €		-	0,28 -0,62
Boucs :			
Divers : 2			

Ovins : 349
99% de vendus.
Agneaux: L'offre n'est pas importante, mais les besoins sont en net retrait, faute de consommation. Les tarifs reculent mais sont toutefois encore corrects.
Brebis: Belle vente même si les tarifs se replient légèrement
Béliers - Caprins : Demande suivie et cours sans changement.

Effectifs :
Agneaux: 274- Brebis : 61
Béliers : 7 - Caprins : 6 - Divers : 1

Prochain marché le lundi 25 avril (pesée à 7h, vente à 9h).

L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 30/05/2016*

Ovins : 63	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	110 - 133	2,00 - 2,84
Brebis	50 - 95	0,79 - 1,14
Béliers	-	-

Cours stables en brebis et agneaux gras avec peu d'invendus.

En raison du lundi de Pentecôte le marché ovins aura lieu le Lundi 13 juin aux horaires habituels

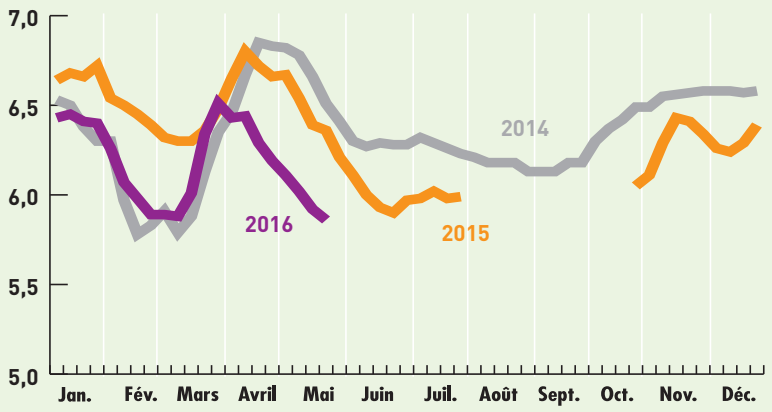
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 23/05/16 au 29/05/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,19 €	5,48 €
Couvert	16-19 kg	6,47 €	6,03 €	5,49 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,12 €	4,78 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 23/05/16 au 29/05/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,82 €	6,58 €	2,26 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 23/05/2016 au 29/05/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,52 -0,08	6,52 -0,10	5,98 0,13	-	-	-	-
	R Var.	6,10 -0,16	6,12 -0,11	6,07 -0,11	-	6,28 -0,05	6,35 -0,05	6,27 -0,12	-
	O Var.	5,35 -0,20	5,46 -0,07	5,48	-	5,65 -0,11	5,61 -0,12	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,36 -0,07	6,31 -0,11	5,61 -0,07	-	6,47 0,08	6,12 -0,03	5,55 0,07
	R Var.	5,98 -0,09	6,03 -0,08	6,02 -0,06	5,34 -0,09	6,19 0,07	6,03 -0,03	5,75 -0,07	5,35 -0,01
	O Var.	5,48 -0,23	5,61 -0,10	5,70 -0,05	5,09 -0,10	5,48 -0,10	5,49 -0,06	5,24 -0,12	4,80 -0,13
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	4,51	-	-	5,12 -0,10	4,94 -0,08	-
	O Var.	-	-	-	-	-	4,78 -0,16	4,65 0,02-	-

Zone nord : Agneaux : Les cours continuent de se dégrader. Brebis : Marché équilibré. **Zone sud :** Application du réseau.

Volailles

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)

Récolte 2016 - 22/01/2016

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
2e coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
3e coupe	210 à 230 €	180 à 200 €



Porcins

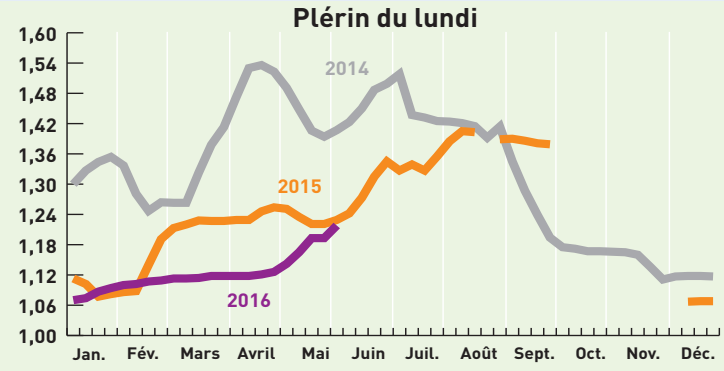
Porcs charcutiers cadran de Plérin (7 255 porcs présentés) — *Cotations du lundi 30 mai 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,251 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 20/05/16 au 26/05/16*

1,45 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

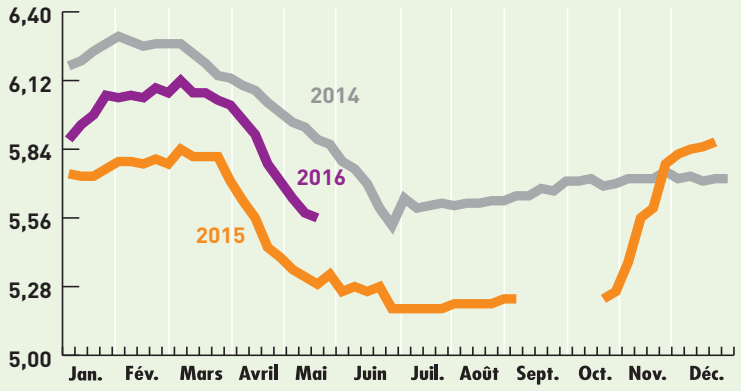
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 23/05/16 au 29/05/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,53 €	-	-
U	9,75 €	7,26 €	5,68 €	4,87 €
O	-	5,49 €	4,45 €	3,50 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 30/05/16 au 3/06/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	91	610 - 660 €	440 - 510 €	230 - 320 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		250 - 320 €	150 - 200 €	150 - 200 €	95 - 130 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		390 - 500 €	250 - 330 €	240 - 270 €	150 - 180 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		520 - 600 €	360 - 420 €	280 - 320 €	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	693	260 - 380 €	200 - 260 €	160 - 230 €	90 - 145 €

Veaux rose clair 0 - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 23/05/16 au 29/05/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,62 €	2,35 €	-	-
Bons	2,30 €	2,00 €	1,62 €	-

Céréales

Marché du 26 mai 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	220/11 meunier	juin	133	N	C
	fourrager	juin	133	N	C
Nord Côte-d'Or	220/11		inc.		C
Aube/Yonne	BPMF	mai-juin	133 à 134	N	C
	fourrager	mai-juin	126	N	C
	amidonnier	mai-juin	130	N	C

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	220/11 meunier	sept.-juin	155	V	C
Aube/Yonne	meunier	août-déc.	154	N	C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**chéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	mai-juin	122	N	C
Sud Côte-d'Or	selon qualité		inc.		C
Nord Côte-d'Or	selon qualité		inc.		C

TRITICALE	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Yonne			inc.	C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Hte Saone	Selon PS		inc.		C
Aube/Yonne	52-53 kg/hl		inc.		C

MAÏS	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne		mai-juin	157	N	C
		juil.-sept.	160	N	C
Sud Côte-d'Or			inc.		C
Saône et Loire			inc.		C

Féveroles	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	Alim.animale		inc.	C

Matériel

Tracteur

07 - Vd Deutz Agrotron 105 de 2004, 4500 h, avec épareuse SMA de 2006, relevage avant, clim, 30 000 euros.
✆ 06 83 46 25 37

25 - Vds tracteur International 1056, cabine XL, 4x4, 1984, 10.000 h, TBE 8500 € à débattre.
✆ 06 37 55 49 84

26 - Cause retraite, tracteur Renault 851 4 remorque benne 8 T déchaumeur 3m charrue trisocs pulvé 1000l 15m semoir céréale 3m cage de contention et divers matériels.
✆ 06 98 99 12 16

38 - Vends tracteur Someca 800 pour pièces + charrue reversible 5 socs «naud» pour pièces.
✆ 06 85 66 60 53

38 - Vds tracteur Renault 106-54 , 1995, 12000 € + faucheuse GND 600 TBE 4500 € + faneuse GF 502 Kuhn neuve 4000 €
✆ 04 76 55 71 58

39 - Case McCormick CX 90, 90 cv, 2003, 6 500 h, relevage et P. de F. avant, pneus 30%, 40 km/h, t.b.é. exo TVA 180 000
✆ 06 37 07 36 72

58 - VENDS bétaillère tractée Hauswist L. 4.50 m., L. 2 m., très bon état, - tracteur Renault 610 RZ avec fourche faucheux 100 cv, 6 cylindres, 11/98, 9 000 h., TBE. Ternant (réf. 210B)
✆ 06 81 67 26 54

58 - Recherche Enjambeur Bobard K45 Moteur Indénor XDP 4.90 Même état moyen ou HS. (2203)
✆ 03 86 39 11 35

71 - Vds tracteur Renault 651, cabine, direction assistée, 2 RM, moteur MWM TBE.
✆ 06 13 25 76 68

74 - Vds cause retraite tracteur Case MXU 100 2004, 5200 heures, 18000 euros tb état.
✆ 04 50 32 23 00 HR

Travail sol

42 - Vds charrue Huard bi soc réversible retournement hydraulique attelage automatique révisée bon état
✆ 06 12 26 56 62

84 - Vds - Intercep Ferrand HDI 1450 avec centrale hydrolique année 2011 : 6500 euros HT – Charrue KT : 800 euros HT.
✆ 06 70 38 38 52

89 - VD Aplatisseur de céréales double entraînement + Trainie + mélangeur TBE. (22VB2)
✆ 06 70 16 17 22

Récolte

01 - Vds charrue trisoc Huard TRG5T bon état
✆ 04.74.52.94.33

01 - Vds RB 125x100 Gallignani à ficelle faucheuses à tambours Agram 170
✆ 06 78 75 20 92

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (réf. 200B)
✆ 06 29 81 80 05

21 - VD faneuse KUHN GH 8501 MH, 2007, largeur 8M50, bon état (21VB1)
✆ 06 80 06 38 23

21 - VDS Cause retraite Combiné herse rotative Kuhn 4 M - Semoir Accord Faucheuse Kuhn GMD 4410 Andaineur Kuhn 4521 Tand FM. (22VB3)
✆ 03 80 64 62 92 H Repas

26 - Vds 2000 pet bal paill 90 eurosT, lève sac 550 euros, autocharg Fella 2500 euros, broy ball ronde Jet 6500 euros.
✆ 04 75 53 37 80

38 - Vends faneuse andaineuse Pöttinger 3m 400 euros à débattre.
✆ 04 74 83 82 66
ou 07 60 84 95 32 HR

38 - Vends faucheuse Kuhn GMD500 bon état, vidange et couteaux neuf. Prix : 1250 €.
✆ 06 71 34 95 56

39 - Vds NH TX66 an. 2001 4x4 CP 6,10 m CA broyeur pneus 90% usure 42 000 euros
✆ 06 82 25 31 30

57 - Cause restructuration vends 1 rallonge de coupe à colza 4,80 m pour Deutz Fahr jou autres marques.
✆ 06 83 28 38 00

70 - A vendre Presse JD 568 largeur pick-up 2m, graissage auto et ameneur rotatif. TBE.
✆ 06 83 10 65 16

71 - Recherche presse balles rondes 120 x 120 ou volume variable PU large, filet - tract. 60 à 120 CV.
✆ 06 23 19 33 18

71 - Vends faneuse Fella 540 hydrau. 540.
✆ 06 14 23 83 37

76 - Urgent, recherche une moissonneuse-batteuse New Holland 80-70.
✆ 06 21 49 50 89

Traitement

21 - Pulvé Hardi Méga 1300 L 20 M TBE Contrôle OK 2900 € Livraison possible. (2202)
✆ 06 75 73 23 51

Irrigation

26 - Vds cause retraite enrouleur Irrifrance pneuride 82 300 tuyaux 100 90 76 70 diam. + coude TE.
✆ 06 98 99 12 16

26 - Vds couverture intégrale de tuyaux 9 m + canne 2 m marque Irrifrance 3 ha
✆ 06 29 10 03 79

26 - Vds tuyaux arrosage diam 70/76 en 6 m + T + coudes - donne remorque si achat lot complet
✆ 06 99 37 46 90

Trav. publics

38 - Vds mini pelle Volvo EC 45, 4T500, an 2005, très bon état, 6300h, 15 500 euros, 3 godets.
✆ 04 74 58 68 13
ou 06 15 51 09 87

Agri. divers

07 - Vds divers matériels agri. andaineur, vibroculteur, etc...cause cessation
✆ 04 75 52 98 84 HR

10 - Agriculteur RECHERCHE épave MB IH 531 - 541, TA 1246 - 1046 - 1255 AV moteur DT 358, D 358 Sain (réf. 200A)
✆ 03 25 70 01 68
après 21 h

10 - VENDS silos acier boulonnés pour stock céréales, diam. 9 m., H. 3 m., contenance environ 1 500 qx superposables. (réf. 220C)
✆ 03 25 70 01 68
après 21 h

18 - Vends tracteur Landini Légend 145, 4.000 h, embrayage et pompe hydraulique neufs - andaineur Stoll 465 DS.
✆ 06 45 34 84 31

18 - Vends charrue Demblon TB 170, socs carbure 4 corps, etat propre, 2.700 euros. Télescopique Merlot, 4 t, 7 m, 4.000 h, révisé, 26.000 euros.
✆ 06 59 35 97 64

18 - Vds autochargeuse New Holland 1006, très propre, belle occasion, prix 250 euros.
✆ 06 40 22 33 84

21 - ACHETE presses moyenne densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - moissonneuses batteuses Bourgoin, Dominator, - télescopiques (réf. 210A)
✆ 07 86 22 52 61

21 - VDS Cuve à fuel 10 000 L - TBE - VDS - Andaineurs New Holland 254 Prix à débat. (2201)
✆ 06 07 77 00 13

21 - VENDS cuve neuve Azote N 39, 25 m3, vanne inox Duraplas, 5 500 euros HT, garantie 10 ans. (réf. 2204)
✆ 06 34 69 33 29

25 - Vds bineuse à maïs avec poss. 6 rangs ou 4 rangs 2000 € + cherche faucheuse Kuhn GMD 7002 + faucheuse avant + chargeur Mailleux 4085 avec adapt. sur tracteur Renault.
✆ 06 30 88 23 26

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, cover-crops 28- 32- 36- 40- 44 dis, bennes 8- 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m. www.desmier-agri.com
✆ 04 66 24 26 11

38 - Vds épandeur fumier Sab 5T / TBE 2000€ + 2 cuves à gasoil 1000L 200€ l'une + essieu 10T carré de 100 diam. avec roues 500€ + ovins pour mise à l'herbe.
✆ 04 74 97 23 88
ou 06 38 35 53 31 HR

38 - Vds faucheuse condit krone 2.40 m 5 camp + char 4 roues Favier 5m x 2,50m révisée très bon état
✆ 06 84 51 78 69 HR

38 - Vds presse Claas quadrant 1200 pick up 2 mètres, bon état.
✆ 04 74 87 31 09 HR

38 - Vds collier + licol + bride + museaux pour veaux + panier fer pour vaches + harnais de vêlage pour vache + 2 tombereaux + 1charrue bois + 1 poulie de battage
✆ 04 76 59 25 39 après 19h

38 - Vds MB 8080 an 81 , coupe 4,57 équipé maïs tournesol + vibrosem Pichon 3 mètres Packer
✆ 06 81 65 95 09

42 - Vds cuve fab. fro. 300 l ch. froide 25m3 2 frigos pot yaourt
✆ 04 77 76 87 85
ou 06 81 68 34 43

42 - Vds rotative Kuhn GMD 44 bétaillère 1 bête + cuve fuel double paroi neuve 1500 L
✆ 04 77 65 42 89

55 - Vends cause regroupement TX36 2.956 h 5.10 m, pulvé 28 m Gps ttes options 2011 contrôle technique ok état impeccable, combiné packer semoir 4 m, benne 10 t, Zétor 14145 10.800 h , 4 roues étroites: 2 270/95r46 et 2 13.6r28, jumelage somac 18.4.r38.
✆ 06 20 70 13 52

69 - Vds vis à grain + aplat Rensoon 130 + meules, Cultipaker semoirs Nodet + Quivogne, monte botte + Vx Mat fanneuse rotofanneuse.
✆ 06 10 90 25 85

69 - Vends faucheuse conditionneuse New Holland 447 - Départ hydraulique, 3 lames dont 1 neuve : 500 euros à débattre - Et 1 semoir à grains 2,5 m. à disques le tout en T.B. Etat : 300 euros.
✆ 06 50 08 25 89

69 - Remorque Le Boulch PTC 12540 année 1992 BE - Prix 5 500 euros à déb - 2 jantes AR pour pneus 16.9/38 pour tracteur Renault ou MF.
✆ 06 16 44 72 40
ou 06 16 44 78 10

70 - Recherche Presse BR 120x120, Claas 44-46, Welger RP 12-200-202, Carraro, Kröne, Deutz, Vicon. Presse MD JD 336-342-349-359, Claas Markante. Tracteur Fiat série 90, MF 690-188-168-165, Ford 4000-5000.
✆ 06 83 59 05 70

71 - Vds cause retraite rotative Claas 6 disques, pirouette 5.40, relevage hydraulique TBE.
✆ 06 88 59 25 67

71 - Achète presse balles rondes et MD, et tracteur 4 x 4.
✆ 06 61 30 27 94

Elevage

03 - vends tank à lait 3200L autolaveur cylindrique - prix à débattre -
✆ 06 86 98 91 85

25 - Vds benne Brimont 10 T freinée 1 essieu, levage par prise de force avec réhausse, b.é. 4000 €.
✆ 06 37 55 49 84

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

LA BOUTIQUE REUSSIR
à plus d'un titre
DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE REUSSIR


et ABONNEZ-VOUS EN LIGNE
http://boutique.reussir.fr

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


Remorque Lambert

ALLIANCE
Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
20 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

PRELEVEZ VOS ECHANTILLONS SANS SORTIR VOTRE MOISSONNEUSE BATTEUSE
Simplicité – Rapidité-Performances
minibatt +
GODÉ
03 23 66 20 05
www.gode.fr


Elan
✆ 01 49 84 94 28
LE MASQUE PROTECTEUR AIR▸ACE
SPÉCIAL POUSSIÈRES ET ODEURS
64€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 176001

Le masque AIR▸ACE, très ergonomique, apporte confort, sécurité et économie à tous ceux, éleveurs, techniciens, vétérinaires, qui sont confrontés quotidiennement aux problèmes de poussières et d'odeurs dans les élevages porcins, avicoles et cunicoles. (Ne convient pas pour les traitements de cultures).
• CONFORT, parce que très léger (250 g environ) malgré son ossature rigide, facile à ajuster, vite rangé dans son étui de transport, et conçu pour supprimer les problèmes de buée tellement désagréables notamment pour les porteurs de lunettes.
• SÉCURITÉ du filtre à poussière certifié CE EN 143 P2, conçu pour protéger contre les particules en suspension dans l'air et dans l'eau, auquel peuvent être adjoints si nécessaire un filtre anti-odeur au charbon actif et une visière de protection.
• ÉCONOMIE grâce à la très grande surface de travail du filtre et à l'absence d'humidification par l'haleine expirée, le filtre a une durée de vie généralement 8 à 10 fois supérieure aux masques jetables classiques.
• EFFICACITÉ ET SIMPLICITÉ D'UTILISATION
1- La grille amovible protège le filtre contre les chocs. Elle est facile à ouvrir pour changer les filtres.
2- Le filtre à poussière facilite le passage de l'air et la respiration grâce à une surface importante
3- L'ossature du masque maintient le filtre parfaitement en place et facilite la circulation de l'air.
4- La soupape supérieure (aspiration) répartit l'air extérieur uniformément sur toute la surface du filtre.
5- La soupape inférieure (expiration) rejette l'air humide d'expiration vers le bas sans contact avec le filtre d'expiration vers le bas sans contact avec le filtre.
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN 4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
176001		64,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
CB
EAG- Photos non contractuelles

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds beau camion benne Iveco 35C11, 3T5, 08-2001, 250 000 km, empâtement court, factures entretien, CT OK au 04/2016, véhicule ex paysagiste avec réhausses de ridelles, prix 9200 euros
✆ **06.87.05.63.94**

42 - Vds Berlingo 1.9 DS 2000 - 22500 km - prix à déb. + MF 168 MF 865 - cabine fourche pièce MF
✆ **06 66 60 52 27**

69 - Frigo Kangoo caisse 3 m3 route et secteur, étagères, 72000 kms, révisé, 7000 HT. Appeler Gauthier
✆ **06 07 74 89 24**

69 - Bétaillère Master 120 cv, caisse alu neuve, révisée, 15500 HT, dispo fin juin. Tél Gauthier
✆ **06 07 74 89 24**

Tourisme

69 - Vends camping car bon état - Année 1992 - 128 000 kms - Contrôle technique OK - Type Fiat Ducato - Diesel.
✆ **06 88 85 19 25**
ou 04 78 73 36 35 HR

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin année 2014, 300 BMD 20 kg la botte prix 160 euros la tonne
✆ **06.43.88.62.05**

01 - Vds environ 100 rouleaux de foin 100 euros la tonne non livrée
✆ **06 72 73 34 61**

69 - Vds andaineur Stol 415 bon état 1500 euros HT. Lame Dewa 1,80 mètre - Retournement manuel 600 euros HT.
✆ **06 06 59 79 57**

Fourrage

03 - vend foin 2016 botte ronde 120 x 130 -
✆ **06 86 48 40 12**

18 - Agriculteur, vend enrubannage et foin, récolte 2016, possibilité de transport.
✆ **02 48 74 55 94**
ou 06 38 88 12 13

38 - Exploitant Agricole au coeur du Trièves disposera sur récolte 2016 d'environ 70 T. de fourrage BR120 de PP et PN. Prix réduit si enlèvement sur champ accès facile ou à la ferme.
✆ **06 23 37 83 69 HR**

38 - Eleveur laitier cherche ensilage maïs. Faire offre.
✆ **06 19 79 43 78**

Propriété

38 - Sur 2ha secteur calme bâtiment agricole de 800M2 avec PC pour réhabilitation habit de 163M2. Possib surf sup
✆ **06 07 10 71 79**

Terrain

07 - Urgent JA recherche pâturage pour vaches allaitantes saison 2016. Conditions sanitaires exigées.
✆ **06 85 12 73 24**

38 - Agriculteur recherche à louer parc avec eau ou exploitation à reprendre en totalité, limitrophe 38 nord isère, 01-73. Pas sérieux ou curieux s'abstenir.
✆ **06 73 18 40 85**

71 - Secteur Rhône Isère Ain, j'achète terrains toutes surfaces pour réalisation de maisons et/ou création de lotissements. Appelez au
✆ **07 50 21 22 85**

Divers

38 - Vends fendeuse horizontale, scie circulaire, fenêtre et porte PVC blanc, grume noyer châtaignier
✆ **06 88 34 30 61**

Professeur CURTUS
Voyant - Guérisseur
résoud tous vos problèmes : amour, travail, famille, maladie, avenir, désenvoutement...
Tél. 06 33 81 94 11

58 - VDS DPB sans Terre avant 16/06/16 valeur nationale 192 euros active 2015. (210D)
✆ **06 64 73 86 03**

58 - VDS Chaud. Morvan AFX7 MXT Fonte TBE VD AV ACC Foyer 54 CM puis 19,4 KW à prend. 2 000€. (22VB1)
✆ **03 86 30 14 04**

Location

Autre

88 - A 9 km de Vittel et Contrexéville, beau gîte 5 pers au bord d'un étang 230 E/S.
✆ **06 87 59 12 94**
ou 09 67 52 17 09

Offre

Emploi

01 - Bresse expl. polyculture élevage recherche salarié CDI tps plein au 01-07
✆ **06.70.37.07.57**

21 - Exp. polyculture élevage RECHERCHE saisonnier pour travaux récolte, à partir de début juillet (réf. 22VB4)
✆ **06 24 83 40 73**

42 - Explt. viti. cherche salarié - cdi - expér. + autonome - base mécan. + maitrise tractoriste demandée - écrire EARL Vignobles Montez 6 Monteillet 42410 Chavanay - stephanemontez@aol.com
✆ **04 74 87 24 57**

58 - Cherche Salarié Agri Autonome Exp. souhaitée ou JA en attente installation ou ne voulant pas rester exploitant. CDI SCEA de Treigny 58420. (220A)
✆ **03 86 29 62 52**

69 - Rech. salarié pour travaux espaces verts (tonte, gyrobroyage, débroussaillage. CDD de 6 mois, puis CDI, permis B obligatoire.
✆ **06 33 15 18 86**

69 - Domaine crus du beaujolais recrute ouvrier(ère) viticole tractoriste temps plein - CDI.
✆ **06 89 72 77 49**

71 - Cherche chef de culture viticole polyvalent avec conduite d'engins, expérience souhaitée.
✆ **domaineperraud@gmail.com**

Recherche GARDIEN/AGENT D'ENTRETIEN (H/F) pour exploitation basé à Salbris (41).Gardiennage, travaux d'entretien et des champs. Logement sur place (maison 3 chambres). Poste qui conviendrait à un retraité agricole.

03.80.68.67.68

Service

18 - Cherche tous travaux agricoles : moissons, ensilage, pressage, enrubannage, aplatissage, épandage fumier, broyage de haies particulier/collectivité, etc... Tarifs en rapport avec l'agriculture d'aujourd'hui.
✆ **06 35 04 08 43**

84 - E. T. A. à votre service pour l'éclaircissage et la cueillette. Travail garanti. Siren 451147177.
✆ **06 27 51 46 61**

Demande

Emploi

01 - Jeune homme de 17 ans motivé recherche maitre d'apprentissage pour bac pro CGEA sur 2 ans, secteur bovin et cultures
✆ **07 83 37 41 15**

71 - Jeune fille recherche employeur pour Licence pro commerce de vin et oenotourisme en alternance, pour une mission d'un an.
✆ **06 29 42 06 68**

Animaux

Bovin

01 - Blonde d'Aquitaine vend 1 taureau adulte + jeunes mâles10 à 24 mois TBO type mixte IBRA livraison possible
✆ **06 77 19 11 44**

SURVEILLANCE DES ÉLEVAGES


SÉCURITÉ DES EXPLOITATIONS


PLUS D'INFOS :
Romain Chabert 06 80 41 11 04
VISIONAUTE
www.agri-video-system.com

01 - Vds taureau Limousin bio 5 ans 1/2 père On dit, bon format, qualité
✆ **06.81.84.61.56**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND génisses pleines HBL LIMOUSINES, vêlage septembre à Décembre écographiées et réservation des nvx reproducteurs de l'année fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RJ), Génial (RCV) (210E)
✆ **06 28 02 04 05**

07 - Vends taureau Aubrac 6 ans issu de la station Aubrac Pointe 80 Ibra docile TB origines
✆ **04 75 06 28 27**

07 - Vends génisses race Aubrac IND. IBR et VACC. FCO, à partir de 500 euros
✆ **06 07 31 24 15**

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ **06 33 90 12 17**

18 - Elevage HBC, vd tb choix de reproducteurs 12 – 14 mois, qltés maternelles, races viandes. EARL Breton, 18 Germigny.
✆ **06 82 25 17 13.**

18 - Elevage HBC vds repro., de 14 à 28 mois, TGS, livraison assurée. Elevage Trameson, 18350 Charly.
✆ **06 10 91 41 94.**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 14 à 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie (pour vaches et pour génisses), avec toutes garanties sanitaires, livraison assurée, prix très raisonnables. SCEA J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet. Elevage naisseur de "Lauréate", prix de l'AJEC Moulins 2015.
✆ **02 48 56 21 49**
ou 06 81 38 47 12
ou 06 07 91 98 08.

SIMMENTAL FRANCE
VENTE
DE GÉNISSES SIMMENTAL
80 animaux
de haute valeur génétique
Catalogue en ligne à partir
du 30 mai 2016
Sur Simmentalfrance.fr
06 75 23 25 93

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends reproducteurs HBC 15 mois, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 0701)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - Elevage charolais inscrit, Vd gros veaux reproducteurs 16 mois TGS Prime CD21 GAEC Lechenault frères (2103)
✆ **06 24 24 69 93**

38 - Vds taureau reproducteur Blond d'Aquitaine 4 ans.
✆ **06 70 24 56 64**

38 - Vends mâles 18 mois Limousins HBL toutes garanties élevage Michel.
✆ **06 12 05 40 97**

39 - Vends 6 jeunes vaches avec veaux femelles charolais, TGS. Jonnier Nicole.
✆ **03 84 81 23 59**

39 - Vds cse cess. laitière vaches prêtes et fraîches vêlées, race 46, IA, CL, écho., indemnes IBR, BVD, ins. BBB, Lim. ou CHR
✆ **06 79 59 91 05**

42 - Vds 8 génisses Holstein et Montbéliarde terme 15/06à 15/07 IA sexe ref cl vaccin bvd
✆ **06 84 27 60 46**

42 - vds 1 taureau Charolais 4 ans 3 mois bien formé et très calme cse surnombre
✆ **06 84 37 16 85**

42 - Vds taureaux Charol. 17/18 mois HBC vel. fac. livr.assur. - Cuisset JM - St Germain Lespin.
✆ **06 30 92 60 12**

42 - vds vaches ou génisses prêtes ou au lait terme juillet à Aout Ph logettes pâture bvd - Ibr - Fco ok Marcenod
✆ **04 77 20 70 51**
ou 06 19 58 32 86

58 - VENDS gros veaux reproducteurs 17 mois, HBC, origine IA, ind. IBR. Gresle - Challement (réf. 1905)
✆ **03 86 29 62 74**
07 87 95 74 94

58 - El. CHAROLAIS H.B.C. GAEC de Beaumont - Alligny en Morvan VEND taureaux 18 mois, IND. IBR. Livraison assurée, toutes distances (réf. 1907)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Eleveur limousinVD veaux reproducteurs HBL ou non aptes pour saillies toutes garanties sanitaires surtout paratuberculose (210J)
✆ **06 10 09 65 69**

63 - AV génisses Salers 2,5 ans cheptel trait.
✆ **06 74 24 56 42**

69 - Achète broutards femelles charolaise vaccinées FCO et vaches non vaccinées pour engraissement.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Vds reproducteurs limousins 18-20 mois TGS IBR A, livraison possible. Elevage Laby/Jama.
✆ **06 08 10 22 44**

69 - Vds génisses Prim Holstein de 4 à 18 mois bonnes origines.
✆ **06 86 78 26 01**

69 - AV cause cessation 3 génisses Montbéliardes à terme. Vache fraiche au lait.
✆ **06 66 74 42 86**

69 - Pension pour bovins à Vaugneray.
✆ **06 85 16 40 97**

71 - VENDS taureaux HBC au pré, bonnes origines. GAEC Goulliard. (réf. 030A)
✆ **03 85 79 40 98 ou 06 74 09 49 89**

71 - Elevage Perrin à Milly vend génisses pleines limousines, inscrites, terme 08-09 + mâles repro.
✆ **06 86 83 84 64**
ou 06 60 86 64 60

71 - Vends cause cessation cheptel charolais HBC, 70 vaches + 27 30 mois. EARL Moine Christian.
✆ **06 86 96 94 50**

71 - Vends vaches et génisses montbéliardes au lait.
✆ **07 88 38 66 28**

88 - Vends jeunes reproducteurs BLOND D'AQUITAINE très calme, vélage facile, garantie sanitaire , écorné , type viande à partir de 1700 € +un de 20 mois type élevage
✆ **06 12 85 67 49**
ou 03 29 30 81 40

89 - Elevage charolais HBC Vend taureaux 18 - 22 mois et 60 mâles de l'année, TGS, vêlage facile ou type élevage, - 15 génisses de 2 ans. Livraison. Accueil permanent. IBR A. GAEC Cadoux P. et Fils (réf. 110A)
✆ **06 89 18 05 87**

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

58 - VENDS chiots Briard nés le 27/02/2016, mère n° 250269801053219, dispo. de suite (réf. 220B)
✆ **06 12 37 42 98**

69 - Vds 3 chiots Berger Allemand pure race non Lof. Bon berger, bon gardien nés le 28/02/2016 - Mère 250268731568372 - Siren 390 880 888.
✆ **04 74 26 30 71**

Les offres d'emploi de l'APECITA

AQ0O4562 - COTE D'OR
TECHNICIEN MAINTENANCE ENGINS DE TP H/F
Ent. de matériels de TP. • Sous responsabilité du Resp. SAV : Assurer la maintenance préventive/curative des engins des clients et du parc de location sur chantiers/atelier. Conseils techniques aux clients. Assurer le suivi des interventions. • BTS min. Agroéquipement, Maintenance de matériels, engins de TP ou expérience. Connais. mécanique/hydraulique/électricité/électronique. • CDI.

AQ0O4528 - BAS RHIN
COORDINATEUR TRAVAUX AGRICOLES ET LOGISTIQUES H/F
Au sein de 2 structures qui proposent des prestations de services aux entreprises (activités paysage et bûcheronnage pour l'une, et logistique pour l'autre) • Directement rattaché au gérant : 1) En lien quotidien avec les chefs d'équipe et clients : organiser et suivre les travaux, coordonner moyens humains et techniques (gestion plannings), accompagner les chefs d'équipes ds le management des ouvriers en insertion ou en situation de handicap (70% tps) 2) Activités administratives : veiller à la rentabilité financière des chantiers, suivi des congés et plan formation du personnel... A terme, vous pourrez seconder le gérant dans la mission commerciale auprès des clients • BAC+2 mini. paysage/bâtiment ou en lien avec les activités de l'entreprise. Expérience exigée en encadrement de travaux. Personne de terrain soucieuse de manager par l'exemple. Sensibilité sociale et logique d'entreprise indispensable. A l'aise avec outil informatique • CDD 1 an, avec poss. CDI ds structure, à pourvoir dès que possible. Statut Cadre. 1600€ nets/mois + intéressement, PEE, voiture, ordi. portable et tél.

AQ0O4570 - YONNE
ANIMATEUR CUMA H/F
Fédération régionale. • Animation, conseil juridique et économique auprès des CUMA de l'Yonne. Emergence et accompagnement des projets des CUMA. Animation de l'antenne. Référent emploi en CUMA pour la Fédération. • BTS + licence ou CS, ou 2 BTS, ou ingénieur. Connaissance du milieu agricole nécessaire. Très bonnes aptitudes relationnelles en entretien individuel et en groupe, esprit d'équipe. Domaines de compétences en gestion, accompagnement de projets collectifs. Véhicule personnel. • CDI. Déplacements dans l'Yonne. Début de contrat dès que possible.

AQ0O4579 - ALSACE - LORRAINE
INSEMINATEURS H/F
Coopérative au service de l'éleveur. • Au sein d'un groupe, missions : - Insémination ; - Suivi de la reproduction ; - Conseil en génétique et accouplement. • Niveau BTSA (Productions Animales de préférence). Débutant accepté. Intérêt pour le secteur de l'élevage bovin. Volontaire. Grandes qualités pour les contacts humains. Capacité d'intégration dans une équipe. Permis VL. • Poste à pourvoir dès que possible. CDI. Formation assurée par la Coopérative.

AQ0O4583 - CÔTE D'OR
APPRENTI BAC PRO PRODUCTION HORTICOLE H/F
Serres expérimentales d'un institut de recherche. • Activités : *Conduire et entretenir des cultures sous serres. *Semer et repiquer des espèces, bouturer, greffer, hybrider. *Réaliser les solutions nutritives selon les besoins/selon le protocole de l'essai. *Réaliser des manipulations élémentaires selon un protocole d'expérimentation sur un support végétal. *Assurer l'entretien et la maintenance de 1er niveau des installations et du matériel. *Tenir un ficher d'identification, un cahier de laboratoire, un registre, en respectant une méthode donnée. *Eliminer les déchets végétaux, les solides et les effluents en respectant les règles d'hygiène et de sécurité prescrites. *Appliquer les réglementations liées aux activités de production végétale et/ou expérimentales. *Réaliser le suivi phytosanitaires des culture et appliquer les moyens de lutte requis. • BEPA / BEP ou CAPA et CAP. Intérêt pour les techniques de production. Rigueur, curiosité, capacité de dialogue et de travail en équipe. • Formation en alternance BAC Pro Productions Horticoles (2 ans) au CFA de Saint Marcel (ou autre).

AQ0O4596 - AUVERGNE - BOURGOGNE
PAREUR H/F
Coopérative d'élevage et d'Insémination Animale à dimension interrégionale. • Parage préventif et curatif des pattes avant et arrière de bovins, ovins, caprins. Conseils sur les aménagements des sols des stabulations : tapis d'étable, rainurage. Vente de produits gamme soins des onglons et produits pédiluves. Entretien de la cage de parage. • CAP/BEP minimum. Expérience souhaitée de 1 à 3 ans. Bon relationnel avec les éleveurs. Autonomie. Organisation de l'emploi du temps de manière hebdo. en fonction des appels transmis par le siège. • CDI. Poste à pourvoir immédiatement. Rémunération selon profil du candidat.

AQ0O4669 - NIEVRE
APPRENTI TECHNICIEN FORESTIER H/F
Opérateur spécialisé en aménagement rural • Vous serez en charge d'un aménagement parcellaire forestier par l'animation d'échanges forestiers à partir d'un stock de parcelles. Vous pourrez être amené à intervenir en appui sur des dossiers d'acquisitions de parcelles forestières. • Titulaire BTS Gestion forestière. Permis B et Véhicule • Contrat apprentissage 1 an en vue de prép. BTS Technico-Commercial option bois.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

SPB

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 8 rue du Docteur Julie
Apt A42, 21000 Dijon
818 883 845 RCS Dijon

Par délibération du 13/05/2016, les associés ont pris acte de la démission de Bruno MIMOUNI, demeurant 72 rue de la Veuglotte, 21800 Quetigny, de ses fonctions de gérant à compter du 31/03/2016 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. L'article 17 des statuts a été modifié et la mention de Bruno MIMOUNI a été supprimée.

Pour avis, la Gérance.

AL212216811

MODIFICATION DE CAPITAL

TRANSIMMOSAS

au capital de 10.000€
15 Place Grangier 21000 Dijon
537 440 513 RCS Dijon

Suivant décisions de l'associé unique du 16/05/16, il a été décidé :

- de réduire le capital social de 4.255,37 € pour le ramener de 10.000€ à 5.744,63 €
- d'augmenter le capital social de 4.255,37 € pour le porter de 5.744,63 € à 10.000 €.

AL212216821

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SELAS «Françoise BIDEGARAY-GRIVOT et Emeric LEHANNEUR», Notaires associés
7 rue Jacques de Molay - 21200 Beaune

AVIS D'AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emeric LEHANNEUR, notaire à Beaune, le 10/05/2016,

M. Nicolas, Jean CHARDIN-DESTOUCHES, Restaurateur, et Madame Corinne, Josiane, Germaine LEVEL, Conjoint collaborateur, son épouse, dmt à Vandenesse en Auxois (21320), 1 rue du Moulin. Nés M. à Meulan (78250), le 31/10/63, Mme à Mantes la Jolie (78200), le 25/11/64, mariés à Fontenay Saint Père (78440), le 25/09/99 sous la participation aux acquêts aux termes d'un contrat reçu par Me MERDRIGNAC notaire à Bonnieres sur Seine, le 21/09/99

Ont aménagé leur régime matrimonial notamment en :

- excluant du calcul de la créance de participation un bien immobilier sis à Vandenesse en Auxois acquis par Madame CHARDIN,
- supprimant la clause d'exclusion des biens professionnels lors de la dissolution

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les 3 mois de la date de parution du présent avis, par LRAR ou par exploit d'huissier, auprès de Me LEHANNEUR, notaire à Beaune.

Pour avis et mention.

Maître Emeric LEHANNEUR, notaire.

AL212216808

SCP Pascal Massip - Marc Prieur - David Belou
Véronique Varlet - Guillaume Lorisson Notaires
25 avenue de Sprendlingen
21110 Genlis

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Monsieur Olivier Christian MICHEA, électricien, et Madame Carole BRYK technicienne de laboratoire, son épouse, demeurant ensemble à Brazey-en-Plaine (21470) 14 rue du Tabourot.

Monsieur est né à Auxonne (21130) le 25 février 1973

Madame est née à Le Creusot (71200) le 20 août 1975

Mariés à la mairie de Saint-Firmin (71670) le 5 avril 2014 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont adapté leur régime matrimonial en apportant chacun des biens propres à leur communauté de biens aux termes d'un acte reçu le 8 avril 2016 par Maître Lorisson, notaire à Genlis.

Opposition à adresser, s'il y a lieu, dans les 3 mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec AR ou par exploit d'huissier de justice, auprès de Me Lorisson.

Pour avis et mention.

maître Guillaume Lorisson, notaire.

AL212216809

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

LA SCP ARGON-POLETTE
AVOCATS ASSOCIES
6 Boulevard Clemenceau
Résidence Saint Nicolas
21000 Dijon
Tel : 03.80.70.19.30
Fax : 03.80.73.63.38 - claude.polette@club-internet.fr
SELARL NEVEU CHARLES & ASSOCIES
Avocats au Barreau de Nice
5, bd Victor-Hugo, 06000 Nice
Tél. 04.93.87.05.40
Email : em@neveu-charles-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR REITERATION

UNE MAISON D'HABITATION en pierres d'une superficie de 421 m²

avec terrain attenant située sur la Commune de **BEAUMONT SUR VINGEANNE** (21310), **lieudit «Le Village» cadastré section A n°143 pour une contenance de 09a 81ca et A n°144 pour une contenance de 12a 70ca**

Adjudication Mercredi 6 Juillet 2016 à 10h30

Palais de Justice de Dijon, SALLE A, 13, boulevard Clemenceau, Dijon (21027)

Le ministère d'avocat est obligatoire pour enchérir

Occupation : le bien est inoccupé.

Mise à prix :Cinquante Mille € 50.000 €

«Il est précisé que lors de la dernière adjudication sur surenchère en date du 15 avril 2015, le bien a été adjugé pour le prix principal de 126.000 euros»

Pour tous renseignements, s'adresser au cabinet de la SELARL NEVEU CHARLES & ASSOCIES, ou au Cabinet de la SCP ARAGON-POLETTE.

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au greffe du JEX IMMOBILIER du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de Dijon où il a été déposé le 05 août 2013 sous le n°13/66, et peuvent être consultées audit Greffe, consultation uniquement le matin et au Cabinet de la SCP ARGON-POLETTE.

VISITES sur place, sous la conduite de la SCP SOULARD - DE FOURNOUX Huissiers de justice, 2 rue Amiral Roussin, BP 52604, 21027 Dijon Cedex: le 22 juin 2016 à 14h30

AL212216801

MODIFICATION DE STATUTS

CUMA DE L'ARMANÇON

à Mairie 21350 Saint-Thibault
N° d'agrément : 21/92/592
RCS Dijon : 387 659 428

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA de l'Armançon à 21350 Saint-Thibault du 29 mars 2016 a procédé aux modifications suivantes :

- La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 25 Mars 2009
- L'augmentation le montant du Capital Social à 23 760 € et de diminuer la valeur nominale de la Part Sociale à 15 €
- La prorogation de la durée de la CUMA de 99 ans à partir du 29 mars 2016

Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Le Président de la CUMA.

LEGUY Hervé.

AL212216812

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE LAROCHEMILLAY

Avis de mise à l'Enquête Publique

Une enquête publique sera ouverte à la mairie de Larochemillay pour l'aliénation de portion de chemin rural au hameau de «Buzon» entre les parcelles G 760, 759 et G761, 758, 756 .

A cet effet, Madame Colette VALLEE, a été désignée commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Larochemillay du lundi 13 juin 2016 au mardi 28 juin inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le :

- Lundi 13 juin 2016 de 9h à 11h
- Mardi 28 juin 2016 de 15h à 17h

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie et disponible aux jours et heures habituels. Elles peuvent également être adressées par écrit en mairie à l'attention du commissaire-enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie pendant 1 an.

AL582216814

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de Nevers
23 rue Gambetta 58002 Nevers
Tél.03.86.71.88.54 – Fax 03.86.57.65.31
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 05 JUILLET 2016
A 10 heures 30

Au Tribunal de Grande Instance de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais.

Commune de NEVERS (Nièvre) :

Dans un ensemble immobilier situé au lieudit « Champ des Gariattes », dénommé **«RESIDENCE LES HAUTS DE PLANTIN»** cadastré section CZ numéro 7 « Champ des Gariattes » pour une contenance de 66 ares 40 centiares :

Les biens et droits immobiliers ci-après :

LOT n° 7 :

Dans le bâtiment A au premier étage : un appartement de type T3 se composant d'une entrée avec placard, un séjour, une cuisine, deux chambres avec placard, une salle de bains et un WC. Chauffage électrique et individuel. Portant le n° 7 du plan avec balcon et les 192/10.000èmes des parties communes générales.

LOT n° 86 :

Sur le parking, un emplacement de stationnement aérien portant le n° 7 du plan et les 6/10.000èmes des parties communes générales.

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet **d'un état descriptif de division et règlement de copropriété** établi aux termes d'un acte reçu en l'Etude de Maître Philippe BALZAME, Notaire à GRENADE (Haute-Garonne), le 29 novembre 2006, dont une copie authentique a été publiée au bureau des Hypothèques de NEVERS le 02 janvier 2007, volume 2007 P numéro 5.

Bien occupé.

MISE A PRIX : TRENTE DEUX MILLE EUROS (32 000,00 €).

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 30 mai 2016

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser:

· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant, 23 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.54.

· au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET, huissier de justice à NEVERS (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00 le mercredi 22 juin 2016 à 14 H sur place.

AL582216822

MODIFICATION DE STATUTS

SARL DELTA SERVICE

Avis de modification

Avis est donné par acte sous seing privé en date du 30/07/2015, la modification de la Sarl DELTA SERVICE au capital de 1.500 euros

Siège social : 10 bis, rue de la fontaine, 58420 Guipy

Annexe et Atelier : Rue Saint Aubin, 58800 Germenay

Objet ajouté: Entretien et réparation de voiture Vente et montage de pneumatiques

Réparation et entretien motoculture.

Durée : 99 ans sous l'immatriculation au R.M.A. de Nevers: 792.358.939.

Gérant : M. Sébastien Doussetdemeurant 10, rue de la fontaine, 58420 Guipy, nommé pour une durée indéterminée

AL582216806

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Me Arnaud SARLAT
Siège Social :
Bourges - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon -
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

SCI LE CHATELET DAGUENEAU

SCI au capital de 1 524,49 euros
Siège social transféré à : Rue de la Tuilerie
58150 Saint Andelain
RCS Nevers 413 772 476

Selon l'AGE du 29/04/2016 les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit, à compter du même jour :

Ancienne mention :

Le Châtelet - 58350 Chateauneuf Val de Bargis

Nouvelle mention :

Rue de la tuilerie - 58150 Saint Andelain

Pour insertion.

La Gérante.

AL582216809

GALACTEA LOGISTIQUE

Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 euros
20 bis, rue de l'Eperon
58 000 Nevers
539 992 966 RCS Nevers

Aux termes d'une décision de l'Associé unique du 13 mai 2016, l'objet social a été complété du paragraphe suivant : «l'activité de transport de marchandises tout tonnage pour compte d'autrui et de commissionnaire de transport ».

Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis,

Le Président.

AL582216816

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL LE PETIT CELLOIS

au capital social de 10 000 Euros
Siège social : 29 rue de Paris
58440 La Celle sur Loire
SIREN 791 882 921 R.C.S. Nevers

Le 30 avril 2016, par acte SSP, l'AGO a nommé co-gérant, M Gaylord TOUTEE demeurant 8 route de l'Etang des Granges - Maison Rouge - 58200 Cosne Cours sur Loire en remplacement de Mr Franck JORAND démissionnaire.

Pour avis.

AL582216804

LANGIAUX PESAGE INDUSTRIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 85.000 €
Siège social :
24 rue Joseph Marie Jacquard
Zone Industrielle de Nevers-Nord Varennes
58640 Varennes-Vauzelles
420 624 652 R.C.S. Nevers

Aux termes du procès-verbal du 29 avril 2016, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de gérant, Monsieur Nicholas PARSONS demeurant Flat 3 Felcourt Manor, Felcourt Road East Grinstead, West Sussex RH19 2 JF ROYAUME-UNI, en remplacement de Monsieur Thierry GASTINEAU.

Mention au R.C.S. de Nevers.

AL582216824

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCEA DU DOMAINE DE COUZE

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 762,24 euros
Siège social : Régie de Vandenesse
58290 Vandenesse
RCS DE Nevers n° 412 335 333

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 2016, les associés de la SCEA DU DOMAINE DE COUZE ont décidé la dissolution anticipée de la société.

Pour avis et mention
Le gérant

AL212216793

AG COACHING ET FORMATION

Aux termes d'un acte SSP en date à dijon du 20/05/2016 a été constituée une SASU nommée :

AG COACHING ET FORMATION

Objet : Coaching individuel et groupe, formation, achat et vente de produit complémentaires à la médecine conventionnelle

Capital : 1.000 €

Siège social : 21 rue auguste comte, 21000 Dijon

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées – Vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Mme anne gentet, 21 rue auguste comte, 21000 Dijon

La société sera immatriculée au Re gistre du commerce et des sociétés de Dijon.

AL212216800

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privée date du 24 mai 2016, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : TELETECH INTERNATIONAL SAS

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Siège social : 64, quai Nicolas Rolin, 21 000 Dijon

Capital social : 100 000 euros

Objet social : la société a pour objet, en France et dans le monde entier :

L'organisation ou la vente par téléphone de services pouvant être fournis à l'occasion de voyages ou de séjours ;

Télémarketing, marketing direct et gestion de relations clients assistées par télécommunications ;

L'exploitation, la création, l'acquisition de toutes activités de courtage d'assurances, d'intermédiaire en matière d'assurance, agence d'assurance, services auxiliaires d'assurances, de conseil en matière d'assurances, par tous moyens et notamment par télémarketing, marketing direct et gestion de relations assistées par télécommunication ;

Immatriculation au RCS de Dijon ;

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: chaque associé est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Il a été nommé à compter du même jour :

-le cabinet GMBA, SARL au capital de 350 000 euros, RCS de Paris sous le numéro 785587676, dont le siège social est sis 53 avenue Hoche 75008 Paris, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire représenté par M. Alain BOUDOT ;

-et M. Pascal MAULARD dont le siège est sis 6 boulevard Dubreuil 91400 Orsay, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant.

- **Président** : M. Côme FRAPIER demeurant Manoir de la Porte à Les Authieux sur Calonne (Calvados)

Pour avis. Le président

AL212216803

SCP «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» à Dijon (21000), 6 rue de l'Ecole de Droit

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, notaire à Dijon, le 13/05/2016, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : CAP FERRAT DES BOIS DE VALMONT

Siège : Marsannay la Cote (21160), 2 bis, rue des Vignes

Durée : 99 ANS

Objet : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et

emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet

Capital social : CINQ CENT EUROS (500,00 €)

Apports en numéraire : 500 €

Gérant : Monsieur Jean-Charles BOUILLOT, demeurant à Marmagne (71), 15 place de la Fontaine

Clause d'agrément : existence de clauses d'agrément

Pour avis et mention Romain BRUCHON.

AL212216810

NIÈVRE

TRANSFERT DE SIÈGE

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

SCI BOBITI

Société Civile au capital de 1.000 €
Siège social : 54, rue des Chauvelles
58000 Nevers - 538 084 708 RCS Nevers

Il résulte d'un acte SSP en date du 12 mai 2016 que le siège social a été transféré de 54, rue des Chauvelles – 58000 Nevers au 23, rue de Franceville – 93220 Gagny.

En raison de son nouveau siège, la société sera immatriculée au RCS de Bobigny.

Pour avis, le gérant, G. THIBAUDAT.

AL582216811

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE CÔTE D'OR

SAFER de Bourgogne

Appel à candidatures du 03/06/2016

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

NUITS-SAINT-GEORGES : Parcelle AE 118 : Vigne AOP Nuits Saint Georges 1er Cru

Parcelle AM 43 : Vigne AOP Nuits Saint Georges

Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

31 a 52 ca - Aux saints jacques: AM-43 - Aux torey: AE-118[10]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 20/06/2016 à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 Saint Apollinaire , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212216820

safer Bourgogne Franche-Comté

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE NEVERS

Appel à Candidatures du

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, location, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de SAINTE-MARIE

Biens loués sur la totalité :

96 ha 01 a 29 ca - Giverdy: ZL-32[8](*)-34[23] ZM-51[18] - Le canton de giverdy: ZM-9(*) - Le colier: C-342-343 ZK-5 - Le millery: ZL-16-17(*) - Les comes: ZM-22(*) - Les grands champs: ZM-5

Et, par extension,

Cmne de BONA

Avec bâtiments habitation et exploitation:

38 ha 53 a 92 ca - Bois de poincy: B-881 - Le champ des chailloux: ZI-11-14-15 - Le gros siers: ZI-18-19

Cmne de SAXI-BOURDON:

2 ha 06 a 83 ca - Les grossiers: ZN-3

Cmne de CHOUGNY:

2 ha 11 a 95 ca - Usage de chougny: B-376[322]

Cmne de COSSAYE

Biens loués en totalité:

7 ha 93 a 90 ca - Les bouts coupes: ZI-4(*) - Les champs mates: ZH-71

Cmne de LORMES

Parcelles boisées:

7 ha 51 a 05 ca - Grandes chaumes: D-410[146] - Le molier de derriere: D-151-159

Et, par extension, Cmne de VAUCLAIX:

79 a 70 ca - Bois de pramin: A-32 - La mouille pramin: A-28

Cmne de LORMES

Biens occupés sur la totalité:

35 ha 32 a 63 ca - Domaine de fraifontaine: BC-17-18-113[20]-115[24] - L ouche tardy et bougnon: BC-28-29 - Le grand cloiseau: BC-97 - Le pas d ane: BC-91(J)-91(K)-92-93-94-95-96

Cmne de MAGNY-COURS:

1 ha 17 a 92 ca - Bel air: ZD-28

Cmne de MONTREUILLON:

10 ha 47 a 40 ca - L haut du mont: E-245-256-261 - Le fourneau: D-482-483 - Pre des mouilles: D-484 - Romont: D-505-506-507-508

Cmne de NEUVY-SUR-LOIRE

Biens loués en totalité:

1 ha 55 a 90 ca - La milette: ZC-37

Cmne de DECIZE

Avec bâtiments habitation et exploitation:

5 ha 77 a 95 ca - Domaine du petit saisy: AZ-36-37(*)-38-41-52[39]-53[39]-54[42]-55[42]

+ Location par bail SAFER liée à la vente des 5 ha 77 a 95 ca ci-dessus

Cmne de DECIZE(58)

94 ha 32 a 26 ca

-'Chevannes': BM- 14 - 'Ile de chevannes': AY- 6- 7- 8- 9- 10 - 'La grande ouche': AY- 37- 38 - 'La grande terre': BE- 23- 24- 25 - 'La petite ouche': AZ- 35 - 'Les deschaumes': AZ- 7(J)- 7(K)- 8- 9- 10- 11

-'Les pres berger': AZ- 17- 18- 19- 20 - 'Les samons': AZ- 21 - 'Pre bouffin': AY- 30- 31- 32- 33 - 'Pre des chartons': AY- 19- 20- 21- 22- 23

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 20/06/2016 à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL582216825

Monsieur François de LA ROCHE AYMON et Monsieur Olivier de LA ROCHE AYMON, demeurant 58290 Vandenesse sont nommés liquidateurs.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au domicile des liquidateurs.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, les liquidateurs.

AL582216815

BUREAU D'ETUDES FIEVET

L'AGO de la société BUREAU D'ETUDES FIEVET, SARL au capital de 38 112,25€, Le Bourg, 58800 Pazy, 321 072 878 RCS Nevers a approuvé, le 28.5.2016, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr FIEVET Pascal, 11 bis rue Colbert, 78000 Versailles pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 28.5.2016. Mention au RCS de Nevers

AL582216821

→ AVIS DE CONSTITUTION

Maître Marie CHERAMY, notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy, le 6 mai 2016, il a été constitué la société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : «ETANG DU GRAND CHAUSSELAGE 2016».

Forme : SOCIETE CIVILE.

Capital Social : MILLE EUROS (1.000,00 €).

Siège Social : ROUY (58110), Grand Champ.

Objet Social :

- l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports : En numéraire par Monsieur Bruce JOBLING : 500,00 €

En numéraire par Madame Lyudmyla POKRYSHEN : 500,00 €

Gérance : Monsieur Bruce JOBLING, et Madame Lyudmyla POKRYSHEN demeurant ensemble à Manor Garden Cottage Hinton in the Hedges - Brackley NN13 5NN (ROYAUME-UNI)

Immatriculation : RCS de Nevers.

Cession de parts sociales - Agrément :

Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour Avis, Maître Marie CHERAMY.

AL582216780

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 mai 2016, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PaPouille,

Objet social : l'acquisition, la création, la gestion de micro crèche et garde d'enfants,

Siège social : 161, Rue de la Raie 58 000 Nevers,

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés,

Capital social : 100 euros divisé en 100 actions de un euros,

Président : Mr Éric WILMO, demeurant 92, Rue des Montapins 58000, Nevers

Immatriculation : RCS de Nevers

Pour avis, Le Président.

AL582216803

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/05/2016 il a été constitué une société :

Dénomination sociale : LA SCALA

Siège social : 11 rue du champ de foire, 58000 Nevers

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 2000 €

Objet social : Propriété, gestion et exploitation par bail, location, d'un immeuble

Gérant : Monsieur Patrick Tuphé, 10 rue du moulin du Président, 89000 Auxerre

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL582216808

Legalys Conseils
Route d'Orléans - BP 89
18230 St Doulchard

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Germigny sur Loire du 13/05/16, il a été constitué, pour 99 ans, une EARL dénommée EARL DE MELODIE, dont le siège est à Germigny sur Loire (58320) 1 rue des Saules,

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code Rural et de la pêche maritime,

Capital : 141.000 euros (apports en nature).

Gérance : Mrs Guillaume POUPON et Jean-Marc POUPON dmt 1 rue des Saules - 58320 Germigny sur Loire nommés pour une durée illimitée.

Cession de parts : L'associé unique cède librement tout ou fraction de ses parts sociales. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément unanime des associés donné par décision collective extraordinaire.

Immatriculation au RCS de Nevers.

Pour avis, La gérance.

AL582216812

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Imphy du 21/05/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : AXETIS

Siège social : Le Petit Moulin - 58160 Imphy

Objet social :

- Toutes activités de marchand de biens immobiliers, à savoir l'achat en son nom de biens immobiliers, fonds de commerce ou terrains en vue de leur rénovation et leur revente ; ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au sens des articles 1831-1 et suivants du code civil, ainsi que toutes opérations de maitrise d'œuvre et de construction-vente, la location de biens immobiliers.

- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Laurent POMMIER, demeurant à Imphy (58160)- Le Petit Moulin

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis. La Gérance.

AL582216813

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte du 6/5/16, il a été constitué une société par actions simplifiée :

Dénomination : STEPHANE ROCHEL PARAPSY CONSEILS

Siège social : Asnois (58190), 1 ruelle de la petite Argentine

Objet : Voyance, magnétisme, arts divinatoires et parapsychologie

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 500 euros

Présidence : Stéphane SCHULZ demeurant à Asnois (58190), 1 ruelle de la petite Argentine

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Immatriculation au RCS de Nevers.

AL582216817

EURL STYL'MODE

Aux termes d'un acte SSP en date du 1er avril 2016, il a été constitué une société :

Dénomination : EURL STYL'MODE

Capital social : 100 euros

Siège social : 6 route de Cosne 58310 St Amand en Puisaye

Objet : commerce de prêt à porter homme/femme, maroquinerie, bijoux fantaisies, lingerie.

Gérante : Melle Guillot Angélique - La Petite Forge 58310 St Amand en Puisaye.

Durée : 99 ans

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Pour avis

AL582216819

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30 Mai 2016, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS KOVACS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 2 100 euros.

Siège social : 31 rue de Nièvre 58000 Nevers.

Objet social : Boulangerie, pâtisserie, traiteur.

Durée : 99 années.

Président : Sandrine KOVACS, demeurant 123 rue du Docteur Michel Gaulier 58000 Nevers.

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit d'assister aux assemblée générales et de participer aux délibérations quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont libres entre associés, dans tous les autres, cas l'agrément préalable de la collectivité des associés est requis.

Immatriculation au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL582216823

YONNE

→ NOMINATION

SOCIETE ICAUNAISE D'ELECTRICITE

SAS- Capital : 76 860 €
Siège social : Lieu-dit la Caillotte-Bouilly -89600 Vergigny
325 697 993 RCS Auxerre

Aux termes des décisions du président en date du 19/05/2016, il a décidé de nommer en qualité de directeur général: M. Tanguy de Parcevaux demeurant 156 bis, avenue de Suffren 75015 Paris Mention sera faite au RCS d'Auxerre

AL892217033

MOMENTUM

Société par Actions Simplifiée unipersonnelle
Au capital de 2.433.205 euros
Siège social : 2 rue de l'Industrie
Zone d'Activité de Joigny
89300 Joigny
RCS Sens 421 510 199

Aux termes du PV des Décisions de l'Associé unique du 2 mai 2016, il a été décidé de nommer Madame Julia CATTIN, demeurant 31 rue des Gravilliers 75003 Paris, en qualité de Président.

Aux termes d'une Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Paris du 23 mai 2016, il a été décidé de mettre fin à la mission de l'Administrateur provisoire, la SELARL AJ PARTENAIRES, à compter du 2 mai 2016.

Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL892217061

→ TRANSFERT DE SIÈGE

DOMIFAMILLE

Aux termes d'une décision en date du 2 mai 2016, l'associé unique de la société DomiFamille, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros ayant son siège social 105 Rue des Mignottes 89000 Auxerre immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°751550799 a décidé de le transférer au 55 Ter Avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre à compter du 2 mai 2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance.

AL892216903

RB PLOMBERIE CHAUFFAGE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 500.00 €
Siège social : ZA de la Chapelle
89470 Moneteau
534 385 513 RCS Auxerre

Suivant décisions de l'associé unique du 12 mai 2016 :

- L'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du 12/05/2016, celle suivante : RB RENOV.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

La dénomination de la société est : RB PLOMBERIE CHAUFFAGE.

Nouvelle mention :

La dénomination de la société est : RB RENOV.

- Le siège social a été transféré, à compter du 12/05/2016, de ZA de la Chapelle, Moneteau (Yonne), à La Moutonne(83), 3 rue de la roseraie.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Auxerre.

Pour avis, la gérance.

AL892217056

CUMA DE CHÂTEL-CENSOIR

RCS Auxerre 424 970 499

Par décision de son assemblée générale extraordinaire du 13 avril 2016, la CUMA de Châtel-Censoir a pris la dénomination de CUMA de Pissevin et a transféré son siège social de chez Joël Defert, 37 rue du Pont 89450 Saint-Père à la mairie de Saint-Père (89450).

AL892217060

LE PORC ICAUNAIS

SASU au capital de 7 500 Euros
47, avenue du Port au Fouarre
94 100 Saint Maure des Fossés
349 057 950 RCS Créteil

Aux termes de l'AGE en date du 31/03/16, il a été décidé :

- de transférer le siège social au 2, rue de la Fosse aux Saumons – Zone Industrielle des Sablons – 89100 Sens.

- la modification de l'article 4 des statuts

- Présidente : SASU ADMINISTRATIF BUREAUTIQUE SECRETARIAT CONSULT – 47 avenue du Port au Fouarre 94100 Saint Maure des Fossés – 810 848 325 RCS Créteil.

Immatriculation au RCS de Sens.

Pour avis.

AL892217071

→ MODIFICATION DE CAPITAL

CENTRE EQUESTRE DE CHAMPIGNELLES

S.A.S au capital de 43.000 €
Siège social :
13 Rue du Charme
89350 Champignelles
812 145 860 RCS Auxerre

Suivant PV de l'AGE du 21/05/2016, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 47.000 pour le porter à 90.000 euros, par souscription en numéraire. Les statuts on été modifié. Mention au RCS d'Auxerre.

AL892217057

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

safer Bourgogne Franche-Comté

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SAINT-MARTIN-SUR-OCRE – bois-taillis

12 a 60 ca - 'Le grand bouillon': A- 198

SAINT-MAURICE-LE-VIEIL - terre

28 a 65 ca - 'La barre': ZC- 152 - 'Les secherons': A- 268

MIGENNES - maison d'habitation avec dépendances

1 ha 00 a 69 ca - De la republique: AH-163 - Jules guesde: AH-172(J)-172(K)

CHABLIS - bois-taillis

24 a 61 ca - Les grands vauroux: C-306

CHITRY - bois-taillis

18 a 40 ca - Les grands champs de monta: A-684

COURGIS - bois-taillis et lande

30 a 35 ca - Le poirier rond: A-457 - Les rosettes: ZM-292

Location par bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter du 1er octobre 2016 – terre :

CHENY - 5 ha 85 a 39 ca - 'La lampe': B- 396- 412- 921[413]

Location par bail SAFER d'une durée de 2 ans à compter du 1er novembre 2016 – terre et pré :

DIGES : 12 ha 78 a 60 ca - 'Champs de breviande': YI- 12- 13- 15 - 'Les champs durand': YH- 32(B)

PARLY : 12 ha 90 a 96 ca - 'Pres meunier': ZB- 81[6](A)- 81[6](B)- 81[6](C) - 'Champ de la jallotterie': ZN- 35(B) - 'Crot de l epine': ZA- 17

Location par bail SAFER d'une durée de 6 ans avec effet rétroactif au 1er octobre 2015 – terre :

NUITS -: 3 ha 91 a 70 ca - 'Les faussons': ZD- 1(J)- 1(K)

VILLIERS-LES-HAUTS - 1 ha 93 a 36 ca - 'Les faussons': ZD- 5(J)- 5(K) - 'Vauchaussay': A- 936[184]- 937[211]- 941[213]

Vente d'un bien indissociable sur les communes de DANNEMOINE, VEZINNES et CHENEY - bâtiments d'habitation et d'exploitation avec bois-taillis et prés :

- CHENEY - 34 a 08 ca - Domaine de cheney: D-323[218]-326[268]

14 ha 50 a 35 ca - De paris: D-222 - Domaine de cheney: D-216-217-223-224(J)-224(K)-269[218]-348[225](A)-348[225](B)-348[225](C)-348[225](D)-348[225](E)-348[225](F)-348[225](G)

- DANNEMOINE - 1 ha 64 a 49 ca - En la recorbe: E-4(A)-4(B) - Le village: E-15

5 ha 19 a 68 ca - Pre de la barque: E-442

- VEZINNES - 4 ha 75 a 65 ca - Le cul du rup: ZA-44 - Pre boudray: ZA-46-53

DOMECY-SUR-CURE - bois

11 a 60 ca - Les genetres beuillats: G-3

FONTENAY-PRES-VEZELAY – pré, terre, bois et friches

2 ha 92 a 74 ca - Champs revaux: A-634-635-643 - Champs rousquins: E-70-77 - Hameau de soeuvres: B-1048[468]-1051[468] - La guerillone: A-106 - Le pre rondot: B-172(J)-172(K)-172(L)-172(M)-172(N) - Les ardillats: F-1235 - Les chenevieres de soeuvre: B-715 - Les porriers: B-416-425 - Les roches bereaux: F-1190 - Les sapottes: F-1396 - Mont bottrey: F-410 - Pont martin: C-1132(J)-1132(K) - Sous le bois de mont foix: A-132 - Sous mont lignon: A-534-535 - Sur le volot: A-213-214 - Sur pre liard: B-31 - Sur prelon: B-1007[223]

LUCY-LE-BOIS - bois

28 a 30 ca - Le crot des sables: C-425

PONT-SUR-YONNE - terre

3 ha 92 a 19 ca - Vallee hemard: D-224 - Chailleuse: ZM-52 - Le clos: ZC-26

SAINT-PERE - terre

7 a 82 ca - Bec d oie: ZC-15-16

VEZELAY - friches

32 a 09 ca - La cordelle: ZB-20(A)-20(B)

VILLEMANOCHE - terre

87 a 80 ca - Les hates visemont: ZK-99

VILLEMANOCHE – terre à louer par convention d'occupation provisoire et précaire d'un an éventuellement renouvelable

7 ha 26 a 50 ca - Champ du roy: ZD-52 - L ilot: ZD-74 - La fosse monin: ZO-11 - Le port: ZD-66 - Les recassis: ZC-29

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 20 juin 2016 à

Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 Auxerre cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL892217074

→ MODIFICATION DE STATUTS

FRED PARE BRISE

SASU au capital de 8.000 Euros
Siège social : 5 Rue des Pêcheurs,
89140 Gisy-Les-Nobles
537 573 313 RCS Sens

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 15 mars 2016, il a été décidé la transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a été adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et son capital, et les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social demeurent inchangés.

Monsieur Patrick Lambert, 25 rue des Pêcheurs, 89140 Gisy Les Nobles, a été nommé Gérant, en remplacement de la société GBTH, l'ancien Président.

Modifications au RCS de Sens

AL892216597

DROIN ET FILS

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 10 000.00 euros
Siège social :
10 Route de Theil sur Vanne
89500 Les Bordes
509 882 908 RCS Sens

Modification de l'objet social

Le 20 mai 2016, l'assemblée générale a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

- La pose de carrelages et faïences ;

- La pose de menuiseries intérieures et extérieures en PVC, bois et aluminium,

Le reste est sans changement.

L'article 2 des statuts a donc été modifié en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis.

La Gérance

AL892217024

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinets d'Avocats
21 Avenue Albert Camus
21000 Dijon

SCI DE LA VOIE GRASSE

Société Civile Immobilière
au capital de 1.524,49 Euros
Ancien Siège Social :
26 Avenue Pierre de Courtenay - 89000 Auxerre
Nouveau siège Social :
11 rue Jean Giraudoux - 89300 Joigny
Ancien RCS : 395.006.349 RCS Auxerre
Nouveau RCS : 395.006.349 RCS Sens

ASSP du 20/05/2016 :

1/ Nomination de M. Olivier WARTEL demeurant 2 rue du Colombier à Maligny (89800) en qualité de gérant à compter du 20/05/2016 en remplacement de M. Jean AUBRIOT démissionnaire.

2/ Le siège social a été transféré du 26 Avenue Pierre de Courtenay Auxerre (89000) au 11 rue Jean Giraudoux à Joigny (89300) à compter du 20/05/2016. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite aux RCS de Sens et Auxerre.

Pour Avis.

AL892216812

MSFM

SARL au capital de 2 000,00 euros
Siège social
2, rue de la Tournelle Carrée - 89100 Soucy
533 286 951 RCS Sens

L'AGE du 20 mai 2016 a décidé :

1) de transférer le siège social Zone Artisanale Les Pelletiers à 89100 Soucy, 2) de transformer la société en Société par Actions

Simplifiée,

3) de mettre fin au mandat de gérant de Mr Frédéric MICHON et Mr Maxime SERDIN, 4) de nommer aux fonctions de Président Mr Frédéric MICHON 2,

rue de la Tournelle Carrée 89100 Soucy.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions au profit de tiers doit être autorisée par la Société.

Mention sera faite au RCS de Sens.

AL892217069

→ FUSION

AFIEC

SAS au capital de 50 000 Euros
7, Place de l'Arquebuse - 89 000 Auxerre
815 048 004 RCS Auxerre

Il a été établi en date du 14 Décembre 2015 un projet partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions effectué par la société JPA REVISION EXPERTISE COMPTABLE CONSEIL SA au capital de 1 000 000 Euros ayant son siège social sis 7, rue Galilée – 75 116 Paris, immatriculée sous le numéro 412 508 244 RCS Paris au profit de la société AFIEC.

Le projet de fusion a été déposé au GTC d'Auxerre en date du 29 Janvier 2016.

L'avis prévu par l'article R 236-2 du Code de Commerce a été publié sous le numéro 20160025 en date du 5 Février 2016 Annonce 1251.

La publication de cet avis n'a été suivi d'aucune opposition.

L'associé unique en date du 16 Mars 2016 a approuvé la convention d'apport partiel d'actif et décidé et constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital et modifié corrélativement les articles 6 et 8 des statuts.

Le capital de la société AFIEC est désormais de 162 500 Euros. Il est divisé en 1 625 actions de 100 Euros chacune.

Pour avis.

AL892217073

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/05/2016 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **CONSTRUIRE POUR DEMAIN** 6 Bis rue des Dannots BP 33 89700 Epineuil (conseil, ingénierie, maîtrise d'œuvre). RCS Auxerre 538044108. CIP 3669. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL892217039

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/05/2016 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la Sàrl ELISABETH TOURS** 3 Rue Messire Edmé Jobert 89700 Saint Martin sur Armançon (tourisme et transport fluvial de voyageurs). RCS Auxerre 750235509. CIP 3842. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892217037

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/05/2016 prononçant la liquidation judiciaire avec autorisation de poursuivre l'activité jusqu'au 28/05/2016 au profit de **Madame Isabelle MATHIEU** née BELLAMY 51 rue Joubert 89000 Auxerre (confection, lingerie, bonneterie). RCS Auxerre 429008998. CIP 3843. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892217038

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/05/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Andrés RUIZ** 1 rue du Président Doumer 89200 Avallon. RCS Auxerre 778650291. CIP 1891.

AL892217040

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/05/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl N.S.I** 32 avenue Gambetta 89000 Auxerre. RCS Auxerre 530730050. CIP 3564.

AL892217041

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/05/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl R.S.L** 89 82 rue de Paris 89000 Auxerre. RCS Auxerre 799629605. CIP 3584.

AL892217042

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/05/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl ABS-CISSE** Zone Artisanale 89200 Magny. RCS Auxerre 447574740. CIP 3586.

AL892217043

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/05/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl SALAM** 7 rue Héric 89000 Auxerre. RCS Auxerre 478674930. CIP 3590.

AL892217044

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/05/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sas **SAS VIBEL** 40 route du Vézelay 89460 Bazarnes. RCS Auxerre 314421512. CIP 3426.

AL892217045

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/05/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique **ECOLE DE CONDUITE DE PUISAYE** 7, Rue du Matteroy 89220 Saint Privé. RCS Auxerre 794254847. CIP 3657.

AL892217046

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/05/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LIGNY DISTRIBUTION ALIMENTAIRE** 6 lotissement des Creuses 89390 Aisy-sur-Armançon. RCS Auxerre 342290772. CIP 3511.

AL892217047

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/05/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la SCI LA FLORENTINE** Les Gravières 89600 Vergigny. RCS Auxerre 443904073. CIP 3076.

AL892217048

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/05/2016, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de **Monsieur Alain Michel Jules HOFF** Les Rousseaux 89520 Saint Sauveur en Puisaye. RCS Auxerre 320780745. CIP 2960.

AL892217049

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/05/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Jennifer, Marie JACOTEY** 8, Rue de la Breotte 89240 PARLY. RCS Auxerre 794181255. CIP 3672.

AL892217050

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/05/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl ANSEL** 14, Rue de Ligny 89290 Venoy. RCS Auxerre 494456726. CIP 3533.

AL892217051

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/05/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **BE HYPE'S** 17 Bis rue Roger de Collerye 89000 Auxerre. RCS Auxerre 534200704. CIP 3794.

AL892217052

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/05/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl DECO** 14 rue des Trois Soleines 89290 Venoy. RCS Auxerre 431382001. CIP 2285.

AL892217053

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/05/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la SA LOC - SER** 6 avenue Jean Mermoz Z I Les Champoulains 89000 Auxerre. RCS Auxerre 410527196. CIP 3429.

AL892217054

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/05/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl FAUBOURG MOD'** 16 rue Dilo 89600 Saint Florentin. RCS Auxerre 791035736. CIP 3694.

AL892217055

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/05/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes de l'Assemblée générale du 1 octobre 2015 de la société PSRQUILT, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, siège social : 8 rue tour des Fossés, 89380 Appoigny, RCS Auxerre n°443104 740.Il a été décidé de nommer Audrey Saint Réquier 23 rue des Vosves 89380 Appoigny en qualité de gérante à compter du jour de ladite Assemblée sans limitation de durée en remplacement de Sylvie Saint Réquier 15 rue de Londres 89000 Saint Georges sur Baulche démissionnaire.

Pour avis.

AL892216807

F.A.B. NEGOCE SERVICE

SARL au capital de 8 000 euros
3 Chemin de la metairie
89510 Veron
453 568 719 RCS Sens

L'AGO du 25/04/2016 après avoir pris acte du décès de Fabrice RUSSO, gérant, survenu le 20/01/2016, a nommé en qualité de nouveau gérant non associé Madame Marie-Thérèse RUSSO née QUENU, demeurant 3 Chemin de la métairie, 89510 Veron, pour une durée illimitée.

AL892217059

L'AGE de ULM SENS, SARL au capital de 7622,45€, Rue Des Lombards, 89100 Nailly, 377 816 434 RCS Sens du 8.2.2016, a décidé du départ d'un co-gérant, Mr MOUROUX Tino. Reste seul gérant, Mr MOUROUX Patrick. Mention au RCS de Sens.

AL892217072

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

→ NON DISSOLUTION

D.M.O DESSEIGNE MACHINES OUTILS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000,00 euros
Siège social : 1 chemin de Bel Air
89710 Champvallon
439 985 078 Rcs Sens

Aux termes d'une délibération en date du 19 mai 2016, l'assemblée générale extraordinaire a décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, la gérance.

AL892216994

UNE IDEE DE PIERRE

SAS au capital de 10 000€.
Siège : La Folie Mérat
89240 Villefargeau.
790427470 RCS Auxerre

AGE du 31/10/2014, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Dépôt légal RCS Auxerre.

Pour avis Cc.

AL892217007

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

CUMA DE SAINT-PERE

Société en liquidation
N° d'agrément 89-331

Avis de clôture de liquidation

L'assemblée générale de clôture de liquidation de la Cuma s'est réunie le 13 mai 2016 sur convocation des liquidateurs M. Joël Defert demeurant à Saint-Père (89450) et M. Régis Pereau demeurant à Asquins (89450),

Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
DELTA AIR PLUS SAS
Redressement Judiciaire du 28/01/2014
Liquidation Judiciaire du 27/05/2014
4, Rue de la Croix Saint Marc ZA de la Croix Saint Marc 89100 Villeroy
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 27 avril 2016.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL892216988

au titre de la procédure suivante :
CATALAN Francis
Liquidation Judiciaire simplifiée du 01/12/2015
3, Chemin des Patouillats ZA des Pelletiers 89100 SOUCY
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 12 mai 2016.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL892216989

au titre de la procédure suivante :
LABORATOIRE CL2M SARL
Redressement Judiciaire du 25/11/2014
Liquidation Judiciaire du 02/06/2015
Route de Voulx 89100 COURTOIS-SUR-YONNE
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 18 mai 2016.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL892216990

liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.

Les liquidateurs

AL892216915

SARL LE FAITOUT DU MORVAN

Les associés de la SARL Le Faitout du Morvan au capital de 1.000 €, siège social 10 Route de Cousin 89200 Pontaubert, RCS Auxerre 532 424 330 ont décidé le 31/03/2016 la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation et nommé liquidateur Mr Michel RICHARD avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, et fixé le siège de la liquidation 10 Route de Cousin 89200 Pontaubert.

AL892217006

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'associé unique de la société COLLABOREASY, société à responsabilité limitée au capital social de 1 000 euros avec siège social à 89140 Michery - 18, Chemin des Acacias, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens sous le N° 808 252 241, par décisions en date du 30 avril 2016, a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société avec effet à compter du même jour, suite à la cessation d'activité de la Société au 30 avril 2016.

Le siège de la liquidation est fixé à 89140 Michery - 18, Chemin des Acacias. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Aux termes de ces mêmes décisions, Monsieur Jonathan BARBOSA, demeurant à 92160 Antony - 300 rue Adolphe Pajeaud, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif, ces fonctions de liquidateur ayant mis fin à la même date d'effet à ses fonctions de gérant.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

Pour avis et mention

Le Liquidateur.

AL892217029

SCI LE LANTARA

L'AGE du 24.5.16 des associés de la SCI LE LANTARA, société civile au capital de 3.048,98 €, siège social à Chitry (89) 6, pl. de l'Eglise, 393573795 RCS Auxerre, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31.3.2016, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, M. R. Fabrici, et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'Auxerre.

AL892217032

EARL MARTINE ET ALAIN BRADU

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 213 748,77 euros
Siège social : 9 Rue du Four Banal
89800 Courgis
403 891 047 RCS Auxerre

La collectivité des associés de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dénommée «EARL MARTINE ET ALAIN BRADU» réunis en assemblée générale ordinaire le 2 mai 2016,

a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 mars 2016, déchargé Madame Martine BRADU de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur.

AL892217058

LE NAILLY

SNC en liquidation amiable
au capital de 500 €
Siège social : 53, Grande Rue
Nailly (89100)
452 006 885 RCS Sens

Le 30/09/2013, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé Mme Rachida TAHER de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL892217062

TESS

Société À Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social : 9 route de Sens
89190 Villeneuve l'Archeveque
802 314 112 RCS Sens

L'assemblée générale par une décision en date du 30 avril 2016, après avoir entendu le rapport de José-Carlos LISBOA et Nadège MATEUS, liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et décharge de leurs mandats, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis,

Les liquidateurs.

AL892217063

VANEFO

SCI au capital de 200 000,00 euros
37 Quai des Sablons,
89100 Sens
451745624 R.C.S. Sens

Par décision de L'AGE en date du 24/05/2016 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 24/05/2016, nommé en qualité de liquidateur Madame Valérie HEPPENSTALL, Chemin de la Tour, 13480 CABRIES et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Madame Valérie HEPPENSTALL.

Mention en sera faite au RCS de Sens

AL892217065

→ AVIS DE CONSTITUTION

CUMA BIO VANNE ET OTHE

Suivant acte sous seing privé en date du 10 mai 2016, a été constituée la société Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole dénommée «Cuma Bio Vanne et Othe «.

Son siège social est établi chez Emmanuel Cretté, Ferme de Champbalay 89500 Dixmont.

Elle sera immatriculée au greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Le président.

AL892217009

Étude de
Me Jean-David FONTENEAU,
notaire à CHABLIS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-David FONTENEAU, Notaire à Chablis (Yonne), le 23 mai 2016, il a été établi les statuts du « GFA LAFFAY » présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : « GFA LAFFAY »

Forme : Société civile : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE

Siège : à Chablis(Yonne), 20 Rue Paul Bert

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Objet social : - la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme conformes aux articles L. 416-1 et suivants du Code rural, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition.

Apports en nature : SEPT CENT HUIT MILLE EUROS (708.000,00€)

Apports en numéraire : TROIS MILLE EUROS (3.000,00€)

Capital social : SEPT CENT ONZE MILLE EUROS (711.000€) divisé en 711 parts de 1.000€ numérotées de 1 à 711 entièrement libérées.

Gérant : La société a pour gérant sans limitation de durée Madame Marie-Ange Camille Mestanier, demeurant à Chablis (Yonne), 20 rue Paul Bert, née à Auxerre (Yonne), le 21 février 1966.

Immatriculation : La Société sera immatriculée au RCS d'Auxerre. »

Cessions de parts. Agrément : Un associé peut céder librement tout ou partie de ses parts sociales à ses ascendants et descendants ainsi qu'à ses coassociés.

Les autres cessions entre vifs sont soumises à agrément.

Pour avis et Mention

JD FONTENEAU, Notaire»

AL892217025

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, par acte S.S.P. en date du 18/05/2016, de la Société ACQUA-VMC, SAS au capital de 3 000 €, dont le siège social est à Chaumont (89340), 1, rue de Villeblevin, ayant pour objet : Réalisation de toutes installations de plomberie, chauffage, V.M.C., dépannage, entretien, maintenance. Sa durée est de 99 années. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés. Le Président est M. Franck DEMELUN, domicilié à Chaumont (89340), 1, rue de Villeblevin. La société est immatriculée au RCS de Sens.

AL892217027

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/05/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : BONJOUR BOURGOGNE

Siège social : 19 bd. du Pont Neuf - ZAC des Sablons, 89100 Sens

Forme : SASU

Capital : 5000 Euros

Objet social : La restauration rapide spécialisée en cuisine japonaise, fabrication et vente à consommer à emporter, sur place ou à être livrée, à partir de kiosques intégrés en centres commerciaux

Président : Monsieur Guillaume GROFFIER demeurant : 4 rue de l'ancien collège, 77176 Savigny le temple élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :

Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL892217028

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans une SARL dénommée SENAN AUTOMOBILE – GARAGE VEYRAND au capital de 5.000 €, ayant son siège social à Senan (89) 31, rte d'Allant S/Tholon, ayant pour objet l'achat, la vente, l'entretien, la réparation, le garage, la location de tous véhicules à moteur, cycles et motos, engins de motoculture, neufs ou occasion, la représentation de marques de véhicules automobiles, la carrosserie, la peinture, la tôlerie, l'électricité, la mécanique automobile et générale, le dépannage, le lavage, la rénovation ; l'achat-vente de pièces détachées, pneumatiques, accessoires ; grossiste en pièces détachées ; l'achat et la vente de carburants (station-service), lubrifiants, graisses et tous produits pétroliers en général ; et d'une manière générale, toutes opérations se rapportant à l'activité de garage de tous véhicules ; la motoculture. M. Ludovic VEYRAND et Mme Lydie LEMAITRE demeurant à Champvallon (89) 12, rue des Mulets, ont été nommés gérants. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL892217030

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/04/2016, il a été constitué une SASU dénommée : ARUAL FITNESS

Siège social : 8, rue de Londres – ZA Macherin, 89470 Monéteau

Capital : 15.000€

Objet : L'exploitation de tout complexe sportif ou de remise en forme, sous forme directe ou indirecte, de franchise ou non.

Président : M. Guillaume GRANET, 79 rue Alexandre Langlade, 34070 Montpellier.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : la cession de part est soumise à agrément, les parts sociales sont inaliénable pendant 5 ans.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL892217034

Véronique BOICHÉ-CALLUS
Avocat
9 rue Edouard Charton
89100 Sens

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : TOUT EST COM

Siège social : 43 Grande Rue 89100 Sens

Objet :

- toutes activités de prestations de services relatives à la communication interne et externe des entreprises,

- toutes activités d'audit de communication, études de marché et conseil,

- toutes activités de communication globale : commerciale, institutionnelle, de marque, événementielle, sportive, corporate et financière, médias, relations publiques, marketing direct ou viral,

- toutes activités de studio graphique,

- la création de tout type de sites Internet,

- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements,

- et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 20 000 euros

Président :

Madame Virginie COQUILLE, demeurant 43 Grande Rue 89100 Sens

Directeur Général :

Monsieur Laurent VANVOORDE, demeurant 20 bis rue Duchesne Rabier 45200 Montargis

Cession d'actions :

Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés, à l'exception des cessions entre associés.

Immatriculation : au RCS de Sens

Pour avis

AL892217035

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/05/2016, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI rue BONPLAND

Objet social : - l'acquisition d'un appartement en état future d'achèvement à La Rochelle(17000), Résidence « Origine » rue BONPLAND, Appartement A104 et deux Parkings en sous-sol 97/97b et une cave ;

- de l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Siège social : 2 ter chemin des violettes, rosoy, 89100 Rosoy.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. vanackere olivier et Madame Maryse VANACKERE demeurant 2 ter chemin des violettes rosoy, 89100 Rosoy

Clause d'agrément : L'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective.

Immatriculation au RCS de Sens

AL892217036

COACHINVEST360

Par acte SSP du 30/05/2016, il a été constitué une SAS à capital variable dénommée : COACHINVEST360

Siège social : La Chapelle Saint-Marc 89130 Leugny

Capital minimum : 500 €

Capital initial : 250 €

Capital maximum : 1.000.000€

Objet : Activités de Transaction Immobilière Activités de Formation professionnelle continue et autres formations. Edition de newsletters

Président : M. Jérôme ANTOINE, La Chapelle Saint-Marc, 89130 Leugny.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL892217064

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/04/2016, il a été constitué une SAS dénommée : ALADIN PIZZA

Siège social : Place Colette, 89300 Joigny

Capital : 1.000€

Objet : Restauration rapide

Président : M. WADIA BAZGHOUD, 26 Boulevard Gallieni, 89000 Auxerre.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens.

AL892217070



DISTRIBUTION Hop Shop et Marchands des 4 saisons proposent des commerces de centre-ville aux agriculteurs.

De nouveaux circuits de distribution

Les circuits courts ont le vent en poupe. Mais la commercialisation, c'est un métier. C'est le constat de deux jeunes entrepreneurs qui ont décidé de mettre en place un réseau de distribution sur mesure.

Marc Dorel, le fondateur de Marchands des 4 saisons explique: « *aujourd'hui, on développe des plates-formes de vente par Internet. Mais Internet représente seulement 4 % du marché alimentaire en France. Les consommateurs ont besoin de points vente « physique »*. Du coup, Marchands des 4 saisons est passé d'Internet aux magasins. Marc Dorel prévoit 5 ouvertures d'ici la fin de l'année et 40 points de vente d'ici 3 ans là où il n'y a pas de points de vente collectifs de producteurs. Une petite structure est déjà ouverte à Cagnes-sur-Mer. Béziers, Aurillac et Paris sont les prochains sur la liste. À la mi-mai, avec Hop Shop, Marchands des 4 saisons avait prévu d'ouvrir un magasin éphémère de produits locaux à Paris « *pour montrer que c'est facile.* » Une soixante d'agriculteurs se sont déjà dits intéressés. 5 points de vente éphémère verront le jour en 2016, à Marseille, Nice, Lille ou encore Lyon et Toulouse. L'entrepreneur développe: « *nous ne venons pas en concurrence des points de vente collectifs. Au contraire, nous souhaitons soutenir les producteurs qui ne sont pas forcément calés en marketing et en commerce. L'idée est inspirée des réseaux de franchise. Des entrepreneurs et/ou des producteurs peuvent lancer un magasin. L'entrepreneur peut gérer la structure au quotidien et le producteur peut, en plus d'apporter ses produits, donner un coup de main en boutique. Nous, nous fournissons tous les éléments nécessaires à la mise en avant des produits et assurons la formation et le conseil en marketing.* »


RÉUSSIR/MYRIAM TRICOCI

HopShop veut développer des magasins qui utilisent les recettes de la grande distribution au profit des agriculteurs.

Moins de 250 km

Parmi les éléments mis en avant pour le consommateur, Marc Dorel indique la « *frontière* » des 250 km. L'approvisionnement des marchands des 4 saisons est, à 70 %, produit à moins de 250 km du magasin. « *Comme le consommateur veut pouvoir trouver de tout à proximité, les magasins fournissent des fruits et légumes, de la viande, des fromages, mais aussi des produits d'hygiène et de beauté.* » Et comme les clémentines ne pullulent pas à Lille et que le café ne pousse pas encore en France, Marchands des 4 saisons propose « *20 % de produits en filière logistique « green ». Par exemple, on peut y trouver des clémentines corses ou des melons et des pêches du sud de la France en circuit court. Et 10 % de produits issus du commerce équitable comme le thé ou le café.* » Le principe est que chaque unité commerciale s'approvisionne en local. Et de citer un exemple: Hop Là, en Alsace. Avec le partenariat, le chiffre d'affaires de la structure a augmenté de 40 %. La mise en rayon est, pour ne citer que cela, est un point essentiel de la vente. Les spécialistes de la structure Marchands des 4 saisons sont des anciens de la grande distribution « *qui voulaient travailler en accord avec une éthique et qui connaissent le métier* ».

Moins de 10000 euros

Du coup, ils recherchent des partenaires, entrepreneurs et producteurs. Le « *ticket d'entrée* » est inférieur à 10000 euros selon Marc Dorel, dont la structure se rémunère ensuite avec un pourcentage sur le chiffre d'affaires. « *Nous apportons des outils marketing, de la mutualisation, de la communication, de l'expertise commerciale. Il y a, aujourd'hui, en France, 300 magasins de producteurs, tous indépendants et une poignée de grands groupes. L'idée, c'est d'offrir une marque identifiable au grand public et de lui offrir un accès facile à de bons produits. Par bons produits, le jeune entrepreneur entend des démarches vertueuses (sous label, bio ou en haute valeur environnementale) en ce qui concerne la production.* » Il y croit. « *C'est une vraie tendance de fond de la consommation. On est passé de 3 % à 8 % d'achats de produits alimentaires locaux. Les prévisions tablent sur 20 % de part de marché d'ici 10 à 15 ans* ». De quoi penser au développement d'un réseau où la valeur ajoutée profite en premier lieu aux producteurs.

MYRIAM TRICOCI

MAGASINS ÉPHÉMÈRES

La société Hop Shop trouve des espaces à louer au cœur des villes pour de courtes périodes, sans droit au bail et sans complications. Ce qui permet à des entreprises d'obtenir des emplacements en centre-ville sans que cela ne soit trop lourd financièrement. L'idéal pour débuter une activité ou pour tester de nouveaux produits. Hop Shop simplifie l'accès aux boutiques pour libérer la création. La société a lancé, en décembre 2015, une « rue » de 21 « pop-up store » (magasins éphémères) sur le parvis de la gare Saint-Lazare, à Paris. Elle est également présente dans les capitales régionales: Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes… Un format qui pourrait aussi être utilisé pour la vente de produits frais.

chronique juridique

Un testament peut-il faire obstacle au partage judiciaire d'une succession?

La Cour de Cassation vient de rappeler que le fait d'insérer une clause pénale dans un testament n'était pas de nature à interdire le recours au partage judiciaire de la succession de la part des héritiers.

La pratique notariale conseille d'insérer dans les testaments-partage une clause pénale afin que la volonté du défunt soit respectée par ses héritiers. Cette clause prévoit la privation d'un droit accordé à celui qui contrevient aux obligations imposées par le testateur. Classiquement, la clause pénale impose aux héritiers de ne pas attaquer le partage en justice. Celui qui enfreindrait cette indication se trouverait privé de sa part dans la quotité disponible sur les biens répartis et obligé de léguer cette part aux autres copartagés.

Cassation

Dans un arrêt récent (Cour de cass, chambre civile 1, 13 avril 2016, N° de pourvoi: 15-13.312), les juges de la Haute Cour ont rappelé une limite importante à la clause pénale testamentaire. Ainsi, si une clause pénale peut être efficace pour garantir l'exécution d'un testament, son champ d'application est limité. Celle-ci doit être réputée non écrite si elle a pour effet de porter une atteinte excessive au droit absolu, reconnu à tout indivisaire, de demander ultérieurement le partage de la succession du testateur.

Dans cette affaire, Madame X, décédée le 17 décembre 1993, laissant pour lui succéder ses deux fils, avait indiqué, dans un testament olographe en date du 1er décembre 1987, que le partage de ses biens devait avoir lieu à l'amiable. Tout recours au tribunal aurait pour effet de réduire la part du demandeur ayant saisi le tribunal à la seule réserve sur les biens de sa succession qui lui est reconnue par la loi. En 2010, un de ses fils assigne son frère en partage d'immeubles indivis. Les juges retiennent que cette clause doit être réputée non écrite. En l'espèce les immeubles étaient indivis depuis plus de vingt ans. Cette évolution récente de la jurisprudence impose donc la prudence quant à la rédaction de cette clause dans les testaments de la part des rédacteurs d'actes et des héritiers.

ALEXANDRE TOBIE

vient de paraître

Prairies semées

« Adaptation des prairies semées au changement climatique » est le thème du numéro 225 - mars 2016 de la revue Fourrages publiée par l'AFPF


RÉUSSIR/SANDRA ROUPNEL

32 euros

Dans ce numéro, Fourrages vous présente les principales avancées et conclusions des travaux de recherche du projet Climagie de l'INRA consacré à l'adaptation des prairies au changement climatique. En effet, les cultures fourragères pérennes doivent affronter des saisons de plus en plus chaudes, des étés de plus en plus secs, des saisons de moins en moins marquées et les variétés doivent continuer à évoluer. De nouveaux assemblages d'espèces et de variétés permettent d'adapter la production des prairies semées aux conditions à venir. Cinq articles de synthèse montrent les potentialités existantes (forte diversité intra- et interspécifique) et les perspectives actuelles (génomique, simulation, sélection participative…). Une photo de l'évolution des ventes de mélanges procure également des informations sur ce que recherchent les agriculteurs.

Pour en savoir plus:
Sommaire du numéro 225:
http://afpf-asso.org/index/action/page/id/30/title/sommaire-du-dernier-numero

Pour commander: AFPF, Centre Inra, Bât 9, RD 10, 78026 Versailles Cedex; afpf.versailles@gmail.com

LOISIRS Les abris de jardin peuvent agrémenter le temps passé au jardin, pas seulement servir à stocker du matériel.

La vie en mode abri de jardin



Aujourd'hui, les abris de jardin peuvent être de mini-lieux de vie très aménagés où le maître mot n'est plus rangement mais confort.

Il y a abri de jardin et abri de jardin. Pendant longtemps, ces constructions pouvaient être considérées comme une simple cabane au fond du jardin ou encore comme un abri juste pour entreposer quelques outils ou la tondeuse. De là à parler de lieu de vie, il y a certainement un pas à ne pas franchir, quoi que… « *Les abris de jardin ont bien changé: bien plus que de simples cabanes au fond du jardin, ils affichent désormais des designs très étudiés. Toit pentu ou plat, larges ouvertures pour faire entrer la lumière, ces petites annexes de la maison nous rendent de multiples services* » écrivait tout récemment la revue Côté Maison.

Design

Et si l'on trouve toujours des modèles tout simple (moins de 200 euros en métal pour moins de 5 m² de surface), on trouve, en feuilletant les catalogues ou en surfant sur le net, des produits bien plus élaborés. Du bois simple sans ouverture pour près de 900 euros, du bois et 10 m² avec porte double battant et système oscillo-battant pour les fenêtres pour 1 200 euros. On peut aussi carrément pencher vers l'abri de jardin de 42 m² à près de 8 000 euros. Enfin on trouve des abris encore plus sophistiqués, effectivement très design, où un véritable travail sur la forme (de type hexagonal) ou sur les couleurs (du pastel apparaît sur certains modèles) a été effectué. Certains abris prennent le nom de modèle (Versailles, Élite, Vintage…) ou sont proposés façon serre, refuge au fond de la jungle, bureau d'appoint…

Conseil

Bien sûr, la première question à se poser est: un abri de jardin, pour quoi? S'il s'agit juste d'entreposer du matériel, pas besoin d'acquérir une grande surface avec des fenêtres et autres finitions inutiles. Si l'on pense plus confort, loisir ou rangement volumineux, alors oui, certaines considérations sont à prendre en compte. Chez Chalets Tendille, on considère que « pour ranger le matériel de jardin ou les vélos, une surface inférieure à 6 m² convient parfaitement » mais si l'on souhaite « *équiper l'abri en atelier ou installer des rangements volumineux, 7 à 14 m² sont recommandés* ». De façon générale, si l'on opte pour le bois, mieux vaut choisir des modèles avec des madriers en bois d'une seule pièce, des bois résistants et bien se renseigner sur les épaisseurs de bois (plus elle est importante, plus la durée de vie de l'abri est longue mais des épaisseurs moindres peuvent tout à fait convenir en fonction de l'usage de l'abri en question). Des questions sont à se poser sur les matières comme l'acier ou la résine. Les finitions sont aussi importantes: traitement des parois, poutrelle autoclave pour les sols, entretien, renforts contre le vent…

Réglementation et taxe

Attention, on ne peut pas partir avec l'idée que l'on peut installer un abri de jardin sans contrainte. Tout est question de surface. Avant de se lancer dans des travaux, mieux vaut avoir à l'esprit les choses suivantes: une déclaration préalable est notamment exigée pour les travaux réalisés sur une construction existante si lesdits travaux créent entre 5 m² ou 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Le seuil de 20 m² est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé (plan d'occupation des sols…); entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170 m². Il n'y a donc qu'en dessous de 5 m2 que l'on peut installer un abri sans avoir à en référer à quelqu'un. Autre obligation, l'abri de jardin soumis à déclaration préalable peut être soumis à une taxe instaurée par la collectivité locale. Cette dernière peut avoir pris la décision de ne pas taxer les abris de jardin. Il faut donc se renseigner auprès de la commune sur ce sujet. **THIERRY MICHEL**

coin cuisine

Piperade de veau (pour 4 personnes)

Ingrédients:
- 260 grammes de quasi-veau ou d'émincés de veau,
- 1 ½ oignon blanc,
- 3 poivrons (rouge, vert, jaune),
- 4 tranches de jambon fumé,
- 2 gousses d'ail,
- Huile d'olive,
- 2 tomates,
- Sel et poivre,
- Pousses de moutarde.

Préparation:
Préchauffer le four à 180 °C. Émincer la viande, l'oignon, les poivrons et le jambon fumé. Hacher l'ail. Chauffer l'huile dans une poêle, puis faire revenir les émincés de veau, d'oignon et de poivrons. Disposer le tout dans un plat allant au four, ajouter le jambon fumé et l'ail, saler et poivrer puis faire cuire au four à couvert pendant 5 minutes. Préparer le jus de tomates: hacher les tomates puis les faire revenir dans une poêle chaude, à l'huile d'olive. Saler, poivrer et poursuivre la cuisson 20 minutes à feu doux. Mixer puis filtrer. Au fond d'une assiette creuse, déposer le jus de tomate, puis la piperade. Ajouter quelques pousses de moutarde.


J.C AMIEL / O.SOUKSIS SAVANH

vient de paraître

Nez

« Nez » est le premier numéro d'une revue bi annuelle papier entièrement consacrée aux sensations olfactives (www.nez-larevue.fr).



19,90 euros

Voici une revue originale dans le monde de la presse magazine: le premier magazine en papier entièrement consacré à l'olfactif. L'approche est plurielle à travers des angles variés comme l'art, la littérature, les sciences, l'histoire, bien sûr la parfumerie mais pas que… Le dossier de ce premier numéro s'intitule « Pour une culture olfactive » (itinéraire d'une odeur, la mémoire en sentant, une éducation sur la touche, les mots pour le dire…). On y trouvera aussi des sujets sur pourquoi l'herbe coupée sent quelque chose de si caractéristique, sur le basilic, sur le chef Alain Passard qui enseigne à ses commis le fait de corriger olfactivement un assaisonnement… Un article est consacré aux parfums et à l'industrie du parfum au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Un agenda d'événements autour de l'olfactif clôt ce numéro: expositions, salons, conférences, sortie, formation… Un bel ensemble d'informations pour cette édition printemps/été 2016. Rendez-vous en automne pour la suite…

THIERRY MICHEL



INDRE ET LOIRE - TOURAINE (37)

Paroles de jeunes



AGRONOMIE ET ECONOMIE

Le retour en force de l'agronomie a redonné un intérêt certain au métier de céréalier en sortant l'assolement des recettes simplistes et toutes faites. Un crédo qui a séduit Benjamin Supiot.

J'aime

- La diversité de mon métier
- La prise de décisions tous azimuts du chef d'entreprise
- L'agronomie et le partage des expériences.

Je n'aime pas

- L'isolement sur ma ferme
- Notre métier n'est pas valorisé à sa juste valeur.

Benjamin concilie agronomie et économie



Benjamin Supiot un jeune agriculteur féru d'agronomie et de gestion.

Avec la prise en compte de la dimension sol, non pas comme simple support de cultures mais comme milieu vivant, c'est le bon sens qui est de retour. L'agronomie désormais baptisée un peu pompeusement agro-écologie restaure, maintient, favorise la fertilité. Ces évidentes nécessités passionnent les agriculteurs curieux. Jeunes et moins jeunes sont conscients des méfaits de l'ignorance des faits agronomiques. Les pratiques qui matraquent la fertilité, emmènent leurs adeptes (et leurs successeurs) tout bonnement droit dans le mur. Pratiquants du non labour ou d'un travail superficiel justifié, les testent patiemment (non sans échecs) des itinéraires innovants. Ils allongent leur rotation, complexifient les systèmes pour alimenter un cercle vertueux dont ils espèrent bien tirer profit : plantes couvrant le sol, racines pivot réussissant la percée avec les horizons profonds, réseau racinaire remontant des fertilisants lessivés et ouvrant des portes de sortie à l'eau en excès. A 32 ans, Benjamin Supiot a loué 132 ha de terres compliquées à cultiver sur la commune du Rillé (Nord-Ouest Tourangeau). Il reprendra l'été prochain, la ferme d'une parente, 80 ha situés à 15 km de là.

2014/15 : Le blé dur vedette de l'assolement

A Rillé, la qualité du sol est variable. Soixante centimètres d'argilo-calcaires posés sur une épaisse couche d'argile ; un terrain humide en hiver et sec en été. L'exploitation produit 65 ha de blé tendre (rendement entre 60 et 85q/ha) mais aussi de l'orge, des féveroles, du blé dur et du colza. *« Le blé dur, c'est un peu ma betterave sucrière, j'en sème tous les ans entre 10 et 30 ha. »* L'an dernier, son cours était dans le haut de la fourchette et bien lui en a pris.Quand les cours du blé tendre se sont effondrés 30 € en dessous du coût de production, le blé dur a grimpé jusqu'à 300€ . *« Depuis que j'en produis, le prix de vente n'est jamais descendu sous la barre des 220€/t constate Benjamin. Les petites années, même avec 50 q, quand je vends entre 220 et 240€, économiquement ça reste intéressant. »* Le blé dur est semé après le 25 octobre à 300 grains/m² en suivant des précédents colza ou tournesol avec des désherbages pré-levées. Deux variétés ont sa faveur actuellement, Anvergur et Miradoux . Une culture dont il soigne particulièrement le repas azoté en apportant entre 60 et 80 unités au stade dernières feuilles pointantes à gonflement. Un apport nécessaire pour la synthèse des protéines et une prévention contre le mitadinage.

Benjamin est un passionné de productions végétales, ça se sent et s'il endure l'isolement sur la ferme, il recherche le contact avec d'autres agriculteurs adeptes des techniques alternatives. Au sein du réseau d'agroécologie Base, il se nourrit de l'expérience des autres tout en faisant partager la sienne.

Un assolement allongé

Sur son secteur, ce JA pionnier a testé le semis de colza en association avec des couverts comme la gesse, les vesces, le fenugrec, le trèfle d'Alexandrie ou la féverole. Cette dernière est, pour lui, une culture intéressante, une implantation réussie lutte contre des adventices coriaces comme le géranium et la véronique. *« Je vise mille euros de chiffre d'affaire hectare hors primes par culture ou un équivalent 5 tonnes de blé/ha pour toutes les cultures. Je gère moi-même mes ventes, je reçois des alertes par texto et je décide ou non de la transaction. J'ai contractualisé la vente de mon blé 2015 sur pied à 180€ soit 20 à 25€ de plus au-dessus de son coût de production. Je gère l'itinéraire au plus juste mais sans impasse fongicide. Je maîtrise la septoriose et les rouilles en alternant trois familles de fongicides. »* Un suivi sérieux tant leur nuisibilité est grande. Souvent trois passages sont nécessaires pour préserver le rendement et la marge. Régulièrement, au gré des opportunités, Benjamin teste de nouvelles cultures. *« J'ai fait une croix sur la semence de trèfle semé seul au 15 août, décevant. En 2016, la rotation va s'enrichir de sept hectares de lin oléagineux produits sous contrat. »* Chiffre d'affaire attendu pour un rendement espéré entre 20 et 30 q, entre 1000 et 1500 €/ha. En projet aussi, la multiplication de graines potagères (oignons) et du maïs semence si l'isolement nécessaire est réalisable.

PHILIPPE GUILBERT

L'exploitation

- L'assolement sur la ferme de Benjamin sur 160 ha de SAU (en partie drainés, irrigués) : Colza –blé dur-blé tendre-orge-féverole-blé dur + si opportunités cultures variées sous contrat.
- Le matériel utilisé par Benjamin : trois tracteurs d'occasion (180 cv-8000h ;110 cv ; 100 cv) ; semoir à dent vibroculteur modifié 5 m avec trémie frontale ; épandeur à engrais utilisé pour semis des céréales d'hiver avec deux passages déchaumeur avant et après semis. Récolte par entreprise.

Découverte

Petite virée à Bussy-Rabutin

Le château de Bussy-Rabutin ouvre ses portes toute l'année au public, à seulement quelques kilomètres de Venarey-Les Laumes.



La cour d'honneur est entourée de galeries au décor typique de la première Renaissance française. La toiture est en ardoise.

Géré et animé par le centre des monuments nationaux du Ministère de la Culture, Bussy-Rabutin est un magnifique château style Renaissance datant du XIIe siècle. Des visites sont possibles tous les jours de l'année, à l'exception de Noël, du 1er et du 11 novembre, du 1er mai et du jour de l'an.

Une dizaine de personnes travaillent quotidiennement sur le site, entretiennent les jardins et assurent l'accueil du public. L'histoire d'un personnage haut en couleur est notamment à découvrir sur place, celle du comte Roger de Bussy-Rabutin (1618-1693), le plus célèbre propriétaire des lieux. Cousin de Madame de Sévigné, Roger de Bussy-Rabutin fut général des armées royales du roi Louis XIV, courtisan de la cour de France, philosophe et écrivain épistolaire, pamphlétaire, satirique, libertin et membre de l'Académie française. Ce natif d'Autun a embelli sa demeure de nombreuses devises et peintures. Pour illustrer sa vie, le comte a fait décorer son château de plus de 500 portraits peints commentés des membres les plus importants de la cour de France qu'il a côtoyés et qui lui manquent, et de nombreux portraits des dames qu'il a aimées au cours de sa vie.

«Lanternes magiques et fantasmagories»

Centre de plusieurs expositions, le Château fait découvrir cette année l'histoire des fantômes au XIXème siècle. L'exposition *«Lanternes magiques et fantasmagories»* est ainsi proposée jusqu'au 26 juin. La fantasmagorie, désignant à cette époque l'art de faire apparaître des fantômes par des illusions d'optique, est un spectacle inspiré par l'atmosphère fantastique du roman gothique avec ses décors de châteaux ou d'abbayes en ruines et son cortège de spectres, diables et vampires. Ces thèmes sont évoqués à travers plusieurs installations dont certaines s'inspirent des effets inventés par les illusionnistes. L'exposition raconte l'histoire des fantômes et des illusions d'optique qui permettaient de les faire apparaître. Il s'ouvre sur les châteaux inquiétants des romans gothiques et les spectacles de fantasmagories qui utilisaient des lanternes magiques pour faire surgir spectres et diablotins. Le parcours se poursuit par l'évocation des esprits sur les scènes de théâtres, dans les spectacles de magie et dans la photographie. Le public peut également découvrir d'exceptionnelles pièces de la collection de François Binétruy : jouets d'optiques, lanternes magiques, praxinoscopes, zootropes et autres inventions à l'origine du cinéma et de la photographie.



Le château fait cohabiter plusieurs époques. Sa façade date du XVIIe siècle, le rez-de-chaussée de Louis XIII et les étages de 1649.



Le château a été la propriété de nombreuses familles à travers le temps, avant l'acquisition de l'État en 1929.

Contact: Château de Bussy-Rabutin, 21150 Bussy-le-Grand. Tél. : 03 80 96 00 03.

Site internet :
www.bussy-rabutin.monuments-nationaux.fr



La décoration intérieure est l'œuvre intégrale de l'écrivain Roger de Bussy-Rabutin.



Les rendez-vous de l'été

De nombreux évènements sont organisés jusqu'en septembre au château de Bussy-Rabutin

«Rendez-vous aux jardins» **: les 3, 4 et 5 juin de 9h15 à 18 heures avec ateliers, expositions, lecture de paysage et vente de plantes et de graines de potager. Visite d'un nouveau sentier dans le bois. Samedi 4 juin à 16 heures : conférence *«sourciers biologiques d'Europe»*.**

«Visite nocturne magique» **: le 11 juin à partir de 20h30, visite énigmatique de l'exposition «lanternes magiques et fantasmagories». Ambiance des salons du 17ème siècle sublimés par des éclairages.**

«Pique-nique républicain» **le 14 juillet à partir de 12 heures : grand pique-nique convivial et familial dans les jardins du château. Pique-nique à apporter.**

«Les Fâcheux» **le 4 août à 19h30, pièce de théâtre interprétée par la compagnie Célébration 43. Mise en scène de Hélène Babu.**

«Les musicales en Auxois» **: le 6 août à 19 heures, voyage poétique et musical autour de Lamartine : quatuor à cordes Cosmo et Hélène Thomas (comédienne). Récital organisé dans le cadre du Festival Musicales en Auxois. Réservations auprès de l'office de tourisme de Venarey-Les Laumes au 03 80 96 89 13.**

«Pique-nique romantique» **le 6 août à partir de 20 heures. A deux ou entre amis, fêtez la Saint-Amour aux chandelles dans les jardins du château. Sur réservation. Pique-nique à apporter.**

«Journées européennes du patrimoine» **: les 17 et 18 septembre de 9h15 à 18 heures, journées placées sous le thème «Patrimoine et citoyenneté».**

«Journée d'étude» **: le 24 septembre. Depuis plusieurs années, la Société des Amis de Bussy-Rabutin propose une journée d'étude sur une thématique autour de la vie militaire ou littéraire du comte de Bussy-Rabutin et de ses contemporains.**